

A close-up, high-resolution portrait of a woman with dark skin and eyes, looking directly at the camera. She is wearing a purple headscarf with yellow and white stripes. The lighting is soft, highlighting the texture of her skin and the fabric of the headscarf.

**Groupe Sonatel**  
Rapport  
annuel  
2022

#humaninside

avec vous, pour vous

sonatel



# Sommaire

• Avant-propos	5
• Carte d'identité	7
• La lettre du Président	8
• Le Message du Directeur	10
<b>1- Une gouvernance solide et un engagement éthique durable</b>	<b>12</b>
<b>2- Être un employeur digital et humain</b>	<b>26</b>
<b>3- Performance extra financière : notre engagement responsable</b>	<b>30</b>
- Inclusion sociale / solidarité	
- Inclusion numérique, employabilité	
- Préservation de l'environnement	
- Dialogue parties Prenantes	
<b>4- Reconnaissance de notre démarche intégrée (certifications et labels)</b>	<b>40</b>
<b>5- Notre socle : résolument orienté client</b>	<b>44</b>
• Environnement et contexte	
• Infrastructures	
• Expérience client	
• Performances opérationnelles	
- Mobile	
- Internet	
- Orange Money	
- Orange Energie	
- Orange Business Service	
- Expertise internationale	
- Diversification : Véhicule d'investissement et de Financement et contenu Wido	
<b>6- Performance financière : chiffres clés et Sonatel en bourse</b>	<b>56</b>
<b>7- Rapport financier</b>	<b>78</b>
- Rapport de gestion	
- Comptes consolidés IFRS	
- Comptes individuels SYSCOHADA Sonatel SA	
<b>8- Annexes</b>	<b>174</b>
- Rapport général des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe Sonatel	
- Rapport général des Commissaires Aux Comptes sur les comptes individuels SYSCOHADA Sonatel SA	
- Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées Sonatel SA	
- Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles des administrateurs	
- Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les comptes combinés	
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 18 avril 2023	



# Avant-propos



## **#humaninside, un état d'esprit optimiste et centré sur l'humain pour le progrès de l'Afrique**

Les êtres humains sont au cœur des actions et enjeux dans notre société, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'environnement et bien d'autres domaines.

Dans chacun desdits domaines, les décisions prises doivent tenir compte de l'impact qu'elles auront sur les individus et les communautés. En effet, il est primordial de placer les besoins et les intérêts des humains au premier plan, afin d'assurer un avenir durable pour tous. Cela implique une approche globaliste, qui prend en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales de toutes les décisions prises.

En fin de compte, toutes ces actions ont pour but de créer une société plus saine, plus durable et plus équitable pour tous les êtres humains.

En mettant l'humain au cœur de nos actions, nous pouvons travailler ensemble pour créer un monde plus juste, équitable et durable.



# Carte d'identité

## Chiffres financiers et opérationnels

**1 455 milliards FCFA**

de chiffre d'affaires

**262,5 milliards FCFA**

d'investissements

**+298 milliards FCFA**

générés au profit  
des entreprises locales

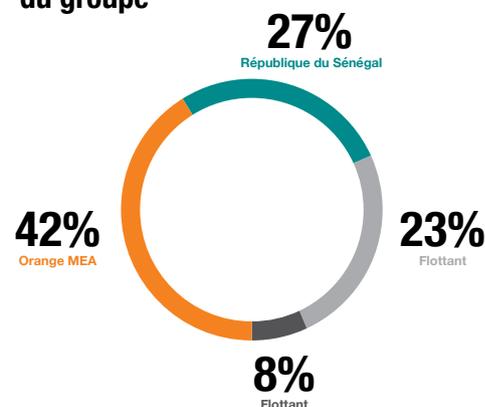
**+5 000** et **200 000**

emplois directs    emplois indirects

**5 pays**

Sénégal, Mali, Guinée,  
Guinée Bissau, Sierra  
Léone

**Répartition du capital  
du groupe**



**38,8 millions**

de clients fixe, mobile, internet

**10,7 millions**

de clients actifs Orange Money

**10,6 millions**

de clients actifs 4G

**1 gestion** déléguée à la Société

Bénoïse des Infrastructures Numériques

## Chiffres extra financiers

**02**

nouveaux Projets Village  
portant le total à 26 Projets  
Village en 9 ans

**+17 000**

bénéficiaires de Orange  
Digital Center

**+17 tonnes**

de déchets éliminés  
par enfouissement

**+30 000**

arbres plantés par an soit  
**+150 000** en 5 ans

**8%**

taux énergie verte

**38%**

de femmes dans l'effectif global  
et 50% au niveau du comité de  
direction Sonatel

## La lettre du président

Monsieur **Alioune NDIAYE**

Président du Conseil  
d'Administration

Le groupe Sonatel a réalisé en 2022 des résultats financiers conformes à ses prévisions, grâce à l'apport de tous les pays et malgré des contextes difficiles. Le conflit en Ukraine a provoqué une inflation notable, affectant les coûts de production et le pouvoir d'achat des clients. Sur le plan politique, deux des cinq pays d'implantation sont en pleine transition militaire. En outre, des décisions réglementaires et fiscales défavorables ont affecté le cours des opérations pendant que la concurrence est restée soutenue dans les secteurs des télécoms et du mobile money.

Grâce à une dynamique commerciale solide, le Groupe Sonatel a consolidé sa position de leader dans les cinq pays de présence. En 2022, les activités mobile et le très haut débit fixe et mobile ont connu une évolution favorable dans tous les marchés, tant pour le grand public que pour les entreprises. Cette évolution a été rendue possible par l'extension et la densification des réseaux, ainsi que par le lancement d'offres innovantes adaptées aux besoins des clients. Le marché du wholesale a également maintenu sa croissance, notamment grâce à des contrats tels que celui de la gestion déléguée de la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN) permettant de compenser la baisse du trafic international liée à l'évolution des usages des clients. Orange Money demeure leader dans la plupart des pays du Groupe Sonatel et les baisses tarifaires opérées ont contribué à la croissance du nombre de clients et du volume des transactions.



Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sonatel croît de 9% à 1455 Milliards FCFA. Cette progression a été obtenue sans augmentation de nos tarifs malgré la hausse des coûts de production due à l'inflation.

L'Ebitdaal est en hausse de 8,8% grâce aux bonnes performances commerciales. La hausse des charges aussi bien directes qu'indirectes, sous l'effet de l'évolution des activités, de la hausse des impôts et taxes et de la détérioration du taux de change, est compensée par la croissance du chiffre d'affaires ce qui permet de stabiliser la rentabilité opérationnelle par rapport à 2021.

Les investissements ont connu une croissance exceptionnelle de +22,7% et représentent 18% du chiffre d'affaires, soutenant ainsi l'extension du réseau en très haut débit fixe et mobile, l'amélioration de la qualité de service et la réponse aux attentes des clients et aux exigences réglementaires dans tous les pays. Les investissements ont principalement concerné le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), la fibre optique et les projets informatiques. Le résultat net consolidé du groupe a également progressé de 10,5% atteignant 279 Milliards FCFA, grâce à la bonne performance opérationnelle renforcée par une amélioration des résultats financiers.

Sous réserve de validation par l'Assemblée Générale annuelle, un dividende net de 1500F CFA par action sera alloué aux actionnaires, soit une hausse de 7% par rapport à 2021.

Le Groupe Sonatel demeure l'un des premiers contributeurs à la création de valeur dans ses pays de présence, redistribuant 65% de son chiffre d'affaires consolidé dans les économies locales sous forme d'impôts, taxes, relations d'affaires avec le secteur privé local, emplois, dividendes versés aux actionnaires locaux, etc.

Dans la même lancée, l'engagement sociétal du Groupe Sonatel s'est renforcé avec des actions en faveur de l'inclusion numérique et sociale. Plus de 17 000 jeunes ont bénéficié de programmes de formation et de sensibilisation aux outils du numérique grâce au réseau Orange Digital Center au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Sierra Leone. Les domaines de l'éducation et de la santé n'ont pas été en reste avec à ce jour 26 Projets Village déployés en 9 ans grâce aux fondations des 5 pays du Groupe. Ces projets ont permis de désenclaver et développer des localités en zones rurales en y construisant des infrastructures scolaires et sanitaires modernes.

En 2023, Sonatel célébrera 25 ans de présence à la bourse régionale des valeurs mobilières. A cette occasion le Groupe réaffirme son engagement pour une performance opérationnelle et financière soutenue et la poursuite des initiatives de responsabilité sociétale d'entreprise qui contribuent à son ambition d'être un groupe résolument orienté client, partenaire privilégié de la transformation de nos sociétés.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration et moi-même tenons à saluer les performances du groupe et remercier le management et tous les collaborateurs dans les 5 pays de présence pour leur engagement. Nous remercions également toutes les parties prenantes, les clients, les partenaires prestataires, les actionnaires pour leur confiance et renouvelons nos encouragements à l'équipe dirigeante pour que l'année 2023 soit porteuse de valeur partagée pour toutes les parties prenantes.

Le Groupe Sonatel pourra compter, une fois de plus, sur le soutien du Conseil d'Administration pour rester un moteur du développement de nos pays de présence et un contributeur majeur de l'inclusion numérique, financière et sociale des populations en Afrique de l'Ouest.

# Le message du Directeur Général

Monsieur **Sékou DRAMÉ**

Directeur Général  
du Groupe Sonatel

L'année 2022 fût marquée par des bouleversements politiques dans deux pays où le groupe est présent, ainsi que par une concurrence féroce dans les domaines des télécommunications et du Mobile Money. De surcroît, l'inflation galopante et la hausse considérable de nos coûts de production ont ponctué cette année, sans pour autant impacter nos tarifs afin de préserver le pouvoir d'achat de nos clients. Nous avons également dû faire face à diverses décisions réglementaires et fiscales défavorables auxquelles nous avons répondu avec diligence.

Malgré ces imprévus extérieurs, nous avons conservé notre position de leader en réalisant une croissance de 9% du chiffre d'affaires, de 8,8% de l'Ebitdaal et de 10,5% du résultat net.

Ces résultats remarquables sont avant tout le fruit de l'engagement inébranlable de l'ensemble de la workforce du groupe Sonatel, guidée par les managers et les directeurs généraux des pays concernés, que je tiens à féliciter chaleureusement. Mes remerciements s'adressent également à nos partenaires et fournisseurs, avec qui nous collaborons sans relâche pour offrir à nos clients les meilleurs services.

Nos performances opérationnelles et financières résultent également d'une politique d'investissement ambitieuse, soutenue par notre conseil d'administration. Les investissements réalisés nous ont permis de répondre à la demande croissante en haut débit mobile (4G) et fixe (fibre), de satisfaire les attentes des clients en matière de qualité de service, de respecter les obligations réglementaires et de contribuer à l'aménagement numérique des territoires souhaités par les États.



Les performances de 2022 sont enfin le reflet de la confiance renouvelée de nos clients. Grâce à une politique commerciale dynamique, nous avons franchi le cap des 10 millions de clients actifs 4G et comptons plus de 580 000 clients pour le haut débit fixe. Le très haut débit fixe et mobile, ainsi que la voix mobile, continuent de croître et permettent de compenser la baisse de valeur globale sur le marché du Mobile Money. Le parc Orange Money a crû de 7% et se maintient au-dessus de 10 millions de clients actifs. Les volumes des transactions ont augmenté quatre fois plus rapidement et Orange Money est resté leader dans 4 des 5 pays du groupe. Le secteur B2B a également contribué aux performances, avec une croissance de 24% à l'échelle du groupe, tandis que le wholesale a dépassé les objectifs grâce aux nouveaux business, tels que l'activité d'ingénierie conseil avec notamment le contrat de gestion déléguée de la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN).

En 2022, Sonatel a renforcé sa contribution à l'économie de nos pays de présence en partageant la valeur créée avec l'ensemble de ses parties prenantes, faisant de notre signature "avec vous, pour vous" une réalité. Ainsi, 65% de notre chiffre d'affaires consolidé 2022 a été redistribué dans les économies sous forme d'impôts, taxes directes, redevances, cotisations sociales, droits de douanes versés aux États ; de paiements des produits et services de nos fournisseurs locaux ; de commissions versées aux partenaires distributeurs et de dividendes versés aux actionnaires locaux.

En tant qu'opérateur socialement engagé, nous avons poursuivi en 2022 notre action en faveur de l'inclusion économique et sociale des populations grâce à diverses initiatives :

- Le réseau Orange Digital Center, présent au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Sierra Leone, a permis à plus de 17 000 jeunes hommes et femmes de bénéficier de divers programmes de formation, d'acculturation et de sensibilisation aux outils numériques.
- Dans nos 5 pays de présence, plus de 1 800 femmes ont également profité d'une formation au sein de notre réseau de maisons digitales, favorisant leur autonomisation et leur inclusion numérique.
- Le Groupe a multiplié les actions de mécénat dans tous les pays, avec un accent particulier mis sur l'éducation et la santé, notamment grâce aux "Projets Village" de nos fondations qui participent au désenclavement et au développement des zones rurales par la construction et l'équipement

d'infrastructures scolaires et sanitaires modernes.

En 9 ans, 26 Projets Village ont ainsi été déployés.

- Pour la préservation de l'environnement et sa protection, le groupe Sonatel s'est engagé dans le renforcement du recours aux énergies renouvelables et la réduction de son empreinte carbone.
- Enfin, nous sommes également partenaires du sport, soutenant les sélections nationales de nos pays de présence. A ce titre, au Sénégal, nous nous réjouissons d'accompagner, depuis plus de 25 ans, l'équipe nationale, quadruple championne d'Afrique en titres de football (CAN, CHAN, Beach Soccer et U23).

En 2023, nous continuerons de mettre en œuvre notre stratégie d'opérateur multiservices en Afrique de l'Ouest. Dans chacun de nos pays de présence, nous œuvrerons à l'amélioration de l'expérience de tous les collaborateurs, au développement de leurs compétences et surtout à leur bien-être au travail, afin de les maintenir mobilisés pour la réussite de nos cinq priorités :

1. Amplifier nos efforts sur les moteurs de croissance que sont le Très Haut Débit Fixe et Mobile pour fournir une connectivité enrichie au service de la transformation numérique.
2. Poursuivre résolument les initiatives sur l'activité Money en nous appuyant sur le digital, une expérience client améliorée et en nous transformant en une plateforme ouverte et incontournable dans les cinq pays.
3. Accélérer le développement des relais futurs qui ont encore un potentiel important à délivrer, comme le B2B, les contenus via notre plateforme Wido, l'activité Orange Énergie qui compte déjà 52 000 foyers raccordés.
4. Continuer l'ouverture de nos assets à des partenaires avec l'ambition d'être un acteur privilégié de la transformation numérique de nos sociétés, un acteur qui sert, avec la meilleure qualité de service, ses clients finaux, mais aussi ses partenaires voire ses concurrents.
5. Renforcer notre ancrage local, par l'écoute active des parties prenantes et l'engagement citoyen au bénéfice des populations.

Je vous invite à découvrir nos résultats financiers et nos réalisations dans ce rapport annuel 2022.

Bonne lecture

# 1

Une gouvernance solide  
et un engagement éthique durable



# Une gouvernance solide et un engagement éthique durable

Depuis le 05 mai 2014, date d'entrée en vigueur du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (AUSCGIE), toutes les sociétés commerciales ont l'obligation légale de porter à l'attention de leurs actionnaires un certain nombre d'informations portant notamment sur la gouvernance de leur société.

Ce sont les articles 547-1, 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme précité qui déterminent ces nouvelles règles.

La SONATEL n'a pas attendu la mise en place de ces dispositions pour informer ses parties prenantes sur son mode de gouvernance.

Ainsi, comme à l'accoutumée, la SONATEL partage avec ses actionnaires les informations ci-après.

## 1 Modalités de participation des actionnaires à une Assemblée Générale de la Sonatel

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, 5 jours avant la réunion.

L'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intérimaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure locale, dans les registres de titres au porteur tenus par la Bourse des Valeurs Mobilières (BRVM) justifie aussi le droit de participer aux Assemblées Générales.

Tout actionnaire (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins cent (100) actions peut participer ou se faire représenter aux Assemblées Générales Ordinaires.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, tout actionnaire peut participer ou se faire représenter aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente des actions.

Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandat dans les mêmes conditions et la même limite.

## 2 Point sur l'état de la participation des salariés au capital

La SONATEL accorde une importance particulière à l'actionnariat de son personnel et c'est à cet effet que le personnel est actionnaire depuis son entrée en bourse en 1998.

Cet actionnariat du personnel des sociétés du Groupe SONATEL est aujourd'hui cité en exemple, chaque salarié se sentant à un plus haut point concerné par le devenir de son entreprise.

Cet exemple est d'ailleurs aujourd'hui répliqué dans beaucoup d'entreprises.

Au 31 décembre 2022, le Groupe SONATEL compte 1811 salariés au Sénégal (filiales à l'étranger non pris en compte et expatriés non pris en charge).

Au 31 décembre 2022, 1766 salariés actifs de la SONATEL sont actionnaires (y compris expatriés et hors nouvelles recrues 2022) soit une participation dans le capital social à hauteur de 8%.

### 3 Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la SONATEL est composé des 10 membres (09 administrateurs et un représentant du Contrôleur Financier) suivants :

Monsieur  
**Alioune NDIAYE**

Président du Conseil  
d'Administration



Monsieur **Abdoulaye SAMB**  
Administrateur



Monsieur **François R. Lat COLLIN**  
Administrateur



Monsieur **Cheikh T. MBAYE**  
Administrateur



Monsieur **Hugues FOULON**  
Administrateur



Madame **Dorothée Vignalou**  
Administratrice



Monsieur **Achirou NDIAYE**  
Administrateur



Monsieur **Jérôme HENIQUE**  
Administrateur



Colonel **Daouda CISSE**  
Administrateur



Monsieur **Abdoulaye DIOP**  
Représentant le Contrôleur  
Financier

## 4 Comité de Direction



**Sékou DRAME**  
Directeur Général



**Aminata Ndiaye NIANG**  
Directrice Générale Adjointe



**Ousmane Boly TRAORE**  
Directeur Général  
Orange Guinée



**Sékou Amadou BAH**  
Directeur Général  
Orange Sierra Leone



**Brutus Sadou DIAKITE**  
Directeur Général  
Orange Bissau



**Ababacar Sadikh DIOP**  
Directeur Général  
Orange Mali



**Nogaye Thérèse TOUNKARA**  
Directrice Générale de la Société  
Bénoise des Infrastructures  
Numériques



**Cheikh Tidiane SARR**  
Directeur Général Orange  
Finances Mobile Sénégal



**Ramatoulaye Salzmans DIA**  
Directrice des Achats  
et de la Logistique



**El Hadj Malick DARY**  
Directeur Marketing  
Grand Public



**Rokhaya GUËYE DIAGNE**  
Directrice de la Réglementation  
et des Affaires Juridiques



**Diarétou Madina Gaye DIENG**  
Directrice de Cabinet du DG  
du Groupe Sonatel



**Ousmane DIENG**  
Directeur des Réseaux  
et Plateformes de Services



**Fatoumata SARR DIENG**  
Directrice des Opérateurs  
et des Relations Internationales



**Abdou Karim MBENGUE**  
Directeur de la Communication  
Institutionnelle et des Relations  
Extérieures



**Gisèle POUYE GUËYE**  
Directrice de l'Expérience  
et du Service Client



**Alioune KANE**  
Directeur de la Stratégie  
et de la Transformation



**Afissatou SALL GAYE**  
Directrice de l'Audit,  
des Risques et de la Qualité



**Massamba MBAYE**  
Directeur des Ventes



**Omar GUËYE NDIAYE**  
Directeur des Entreprises



**Bineta Dior BEYE NDIAYE**  
Directrice Financière  
et Comptable



**Mamadou Ibrahima TRAORÉ**  
Directeur des Ressources  
Humaines



**Racky S. WANE NIANG**  
Directrice des Systèmes  
d'Information

## 5 Mandats et fonctions exercés par chaque administrateur

A la date du 31 décembre 2022, les mandats et fonctions suivants sont exercés au Sénégal par les 09 administrateurs de Sonatel :

### Monsieur Alioune NDIAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : Président du Conseil d'Administration,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Monsieur Achirou NDIAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Madame Dorothée Vignalou :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administratrice,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Monsieur Jérôme HENIQUE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Monsieur François Robert Lat COLLIN :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Monsieur Abdoulaye SAMB :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur, membre du Comité d'Audit,

- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : administrateur à la SENELEC, à la Société Africaine de Raffinage (SAR), la SECAA (Société en charge de la gestion de l'Autoroute de l'Avenir), Représentant de l'État du Sénégal au Comité de Stabilité financière de l'UMOA.

### Monsieur Hugues FOULON :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun.

### Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : administrateur auprès des sociétés suivantes : (i) Chain Hôtel Sénégal (RADISSON membre du groupe TEYLIOM), (ii) TEYLIOM Properties Sénégal (TPS membre du groupe TEYLIOM), (iii) Société Générale du Sénégal (SGS), (iv) TOTAL Énergies Sénégal, (v) Grande Côte Opération (GCO), (vi) PROMAVI (Société de Promotion de l'Aviculture).

### Colonel Daouda CISSE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de la SONATEL : administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : administrateur au Conseil de Surveillance de SENUM SA.

## 6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont fixées par les Statuts et par le Règlement Intérieur de la SONATEL.

Des actions d'amélioration continues sont également prônées en marge de ces textes.

Ainsi, le Président établit désormais, avant le début de chaque année, le calendrier annuel des réunions du Conseil d'Administration.

Avant, un calendrier semestriel était établi avant le début du semestre.

Les convocations aux réunions du Conseil précisant l'ordre du jour sont faites par lettres recommandées, courrier électronique du Président, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion ou trois (3) jours au moins avant la date de réunion en cas d'urgence.

Le caractère urgent de la décision ou des décisions à prendre est laissé à la libre appréciation du Président du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs :

- huit (08) jours au moins avant toute réunion lorsqu'il s'agit de documents communiqués pour une prise de décision,
- cinq (5) jours (dont un week-end) au moins avant toute réunion lorsqu'il s'agit de documents communiqués à titre d'information.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de Direction de la SONATEL, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

En tout état de cause le Conseil d'Administration peut, au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence et sur proposition du Président, délibérer de toute question non inscrite à l'ordre du jour qui lui est communiquée.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le Président de la séance et le secrétaire et signés par le Président de la séance et au moins un administrateur.

## 7 Application des codes de gouvernance de l'ISA et de la CSPC

La SONATEL se réfère depuis 2011 au Code de Gouvernance des Entreprises élaboré par l'Institut Sénégalais des Administrateurs (ISA).

L'objectif de ce code est de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance au sein des entreprises des secteurs tant publics que privés.

Le Conseil d'administration de la SONATEL a choisi de suivre les règles définies par ce Code car ces

textes mettent en exergue le code des bonnes pratiques de gouvernance. Nous pouvons citer parmi ces règles édictées :

- la relation entre la SONATEL et les actionnaires qui se traduit par un traitement équitable des actionnaires ainsi que la transparence et la qualité de l'information transmise,
- les règles relatives aux rôles, missions, composition, fonctionnement et les comités du Conseil,
- la relation entre le Conseil, la Direction Générale et les Dirigeants,

- le Conseil et les Commissaires aux comptes,
- le Conseil et les autres parties prenantes.

La SONATEL se réfère également depuis 2012 au Code de Bonne Conduite des Entreprises du Secteur Privé du Sénégal élaboré par la Coalition du Secteur Privé contre la Corruption (CSPC) qui a été mise en place par l'État du Sénégal et la Banque Mondiale qui considèrent que la corruption constitue un facteur bloquant pour le développement économique et social du Sénégal.

La SONATEL a adhéré au Code de Bonne Conduite qui :

- fixe les principes directeurs et des règles de conduite destinées à lutter contre la corruption,
- promeut l'éthique et la bonne gouvernance d'entreprise au sein des entreprises du secteur privé, et dans les relations entre les entreprises du secteur privé et entre elles et les administrations, les clients, les consommateurs

Ce Code est fondé sur trois principes directeurs :

- l'éthique par la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement conformes aux principes d'éthique,
- la responsabilité sociétale par un engagement au-delà de la finalité du profit, à s'ériger en entreprise citoyenne responsable préoccupée par son environnement social.
- la gouvernance d'entreprise par une application des principes de base de l'Institut Sénégalais des Administrateurs (ISA) notamment l'intégrité des dirigeants, la définition claire et respectée des rôles entre l'Assemblée des actionnaires, le Conseil d'Administration et la Direction Générale et enfin le respect des droits des actionnaires et l'égalité dans leur traitement.

Ces codes sont consultables auprès de ces Institutions.

## 8 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'AUSCGIE. C'est une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et la répartition est du ressort du Conseil d'Administration.

Une enveloppe globale avait été allouée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SONATEL du 08 avril 2009. Le Conseil d'Administration a réparti les indemnités fonction.

Cette enveloppe est égale à 65 millions de F CFA par année.

## 9 Rémunération totale et avantages versés à chaque administrateur

Durant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration de la SONATEL s'est réuni neuf (09) fois, le Comité d'Audit trois (03) fois.

Durant l'exercice 2022, les indemnités de fonctions ci-après ont été versées aux administrateurs présents aux réunions (Conseil d'Administration et Comité d'Audit) ou à leur délégataire :

ADMINISTRATEURS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITE D'AUDIT	TOTAL
Monsieur Alioune NDIAYE	11.200.000 F CFA		11.200.000 F CFA
Monsieur François COLLIN	7.200.000 F CFA		7.200.000 F CFA
Monsieur Achirou NDIAYE	7.200.000 F CFA		7.200.000 F CFA
Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE	7.200.000 F CFA		7.200.000 F CFA
Monsieur Abdoulaye SAMB	6.400.000 F CFA	1.600.000 F CFA	8.000.000 F CFA
Monsieur Jérôme HENIQUE	6.400.000 F CFA		6.400.000 F CFA
Monsieur Hugues FOULON	5.600.000 F CFA		5.600.000 F CFA
Monsieur Ludovic PECH	4.000.000 F CFA	2.400.000 F CFA	6.400.000 F CFA
Monsieur Koly FAYE (*)	2.400.000 F CFA		2.400.000 F CFA
Monsieur Daouda CISSE (**)	2.400.000 F CFA		2.400.000 F CFA
<b>Total Général</b>	<b>60.000.000 F CFA</b>	<b>4.000.000 F CFA</b>	<b>64.000.000 F CFA</b>

(\*) Monsieur Koly FAYE, nommé sur proposition du Ministère des Forces Armées, a démissionné lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juillet 2022.

(\*\*) Monsieur Daouda CISSE, nommé sur proposition du Ministère des Forces Armées, a été coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juillet 2022 à la suite de la démission de Monsieur Koly FAYE.

La répartition ci-dessus évoquée est conforme à l'enveloppe globale annuelle de 65 millions de F CFA allouée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SONATEL du 08 avril 2009.

## 10 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

Aucun engagement n'a été pris par la SONATEL au bénéfice de ses mandataires sociaux.

## 11 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et le règlement intérieur du Conseil d'administration attribuent expressément à ce dernier.

Le Conseil d'Administration a toutefois, depuis 1997, fixé un plafond aux engagements du Directeur Général au-delà duquel l'autorisation préalable du Conseil d'Administration est nécessaire.

Cette limitation des pouvoirs est prévue à l'article 13 bis des statuts de la SONATEL.

## 12 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur capital

La SONATEL dispose depuis des années d'un processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Les activités, les résultats de ce processus de contrôle interne et de management des risques sont contrôlés par le Comité d'Audit.

Pour une gestion efficace et efficiente de ce processus, des structures et comités de suivis existent à la SONATEL :

- Un Département dédié chargé du management des risques et du contrôle interne ayant comme principales attributions :
  - l'élaboration et la mise à jour régulière des cartographies des risques liés aux activités de tous les processus de la SONATEL (identification, traitement, évaluation et hiérarchisation des risques),
  - le pilotage du top des risques (risques prioritaires et risques inacceptables) définis par la Direction Générale,
  - l'analyse des risques liés aux offres et projets stratégiques,
  - la revue systématique des procédures pour s'assurer de l'intégration des dispositifs de contrôle interne couvrant les risques,
  - l'accompagnement des métiers pour le développement et l'appropriation de la gestion des risques et du contrôle interne,
  - la vérification annuelle du respect des lois de sécurité financière et de la loi Sarbanes Oxley applicable aux sociétés cotées aux USA du fait de l'appartenance de la SONATEL au Groupe ORANGE (réponses à des questionnaires sur l'environnement de contrôle interne revues par les Commissaires aux Comptes pour validation),
  - le suivi de la mise en œuvre des Invariants du Contrôle Interne par le Groupe SONATEL (Filiales Télécoms et Mobile Money). Il s'agit de contrôles définis par ORANGE Middle-East and Africa (OMEA), couvrant des domaines clés d'environnement de contrôle et dont la réalisation et la maturité sont suivies par le Conseil d'Administration,
- la coordination de la Gestion de la Continuité d'Activité (GCA) : Business Impact Analysis (BIA), Plans de Continuité d'Activité (PCA), Gestion des Crises, sites de repli.
- Une organisation spécifique pour la gestion de l'éthique et de la compliance :
  - un Service dédié au pilotage et à l'animation de la compliance. Il est chargé de la mise en place et du suivi des dispositifs de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, pour assurer le respect de la politique du Groupe SONATEL de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et la conformité aux lois anticorruption auxquelles la SONATEL ou le Groupe ORANGE sont soumis,
  - un Comité RSE, Éthique et Compliance (REC) présidé par le Directeur Général qui se réunit trimestriellement. Tous les membres du CODIR sont membres dudit Comité,
  - un Chief Compliance Officer (CCO) nommé par le Directeur Général : la Directrice de l'Audit, des Risques et de la Qualité, chargée de coordonner et de superviser l'efficacité des actions de Compliance déclinées au sein du Groupe SONATEL,
  - un réseau d'ambassadeurs de la Compliance, relais dans le déploiement et le renforcement de la politique Compliance dans les Directions,
  - un Sponsor éthique : le Directeur des Ressources Humaines,
  - un réseau RSE, Éthique et Compliance avec un coordinateur, des animateurs par domaine et des correspondants par Direction.
- Un Département Audit Interne chargé d'évaluer le dispositif de contrôle interne (tests pour s'assurer de la correcte application et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne documenté).

L'Audit Interne a ainsi comme principales attributions :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme annuel d'audits couvrant les orientations et enjeux stratégiques de la SONATEL dans tous les domaines notamment ceux exposés aux risques critiques et inacceptables,
- le suivi de l'application des recommandations des audits internes et externes.

L'audit Interne de la SONATEL a obtenu une certification de conformité aux standards internationaux de la pratique professionnelle de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Ce certificat lui a été décerné à la suite d'une évaluation faite sur la base du Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI) 2020 constitué de 100 exigences détaillées couvrant cinq (05) domaines :

Positionnement - Planification et Pilotage - Évaluation  
Gouvernance, Risques et Contrôle - Professionnalisme  
- Processus d'audit.

- Un Service Inspection Générale chargé de :

- réaliser les missions d'investigations à la suite des faits générateurs suivants impactant la SONATEL ou un tiers :

- ✱ fraudes ou suspicions de fraudes internes ou externes,
- ✱ vols et détournements d'actifs,
- ✱ corruptions ou tentatives de corruption et manquements à l'éthique,
- ✱ non-respect des lois, règlements, contrats, politiques et procédures entraînant un préjudice pour la SONATEL ou pour un tiers,
- ✱ défaillances humaines ou techniques majeures.

- assurer le suivi des recommandations issues des enquêtes,
- assurer le reporting au niveau Groupe sur les enquêtes.

- Un Comité des Risques présidé par le Directeur Général et composé de tous les Directeurs et des Chefs de Départements Sécurité, Revenu Assurance et Management des Risques et du Contrôle interne. Ce Comité qui se réunit chaque semestre a pour missions notamment :

- l'analyse du top des risques (risques prioritaires et risques inacceptables) définis par la Direction Générale pour s'assurer de leur maîtrise,
- l'identification et l'impulsion des synergies nécessaires entre les différentes fonctions impliquées dans la gestion des risques,
- la préparation des revues de contrôle interne et du suivi des conclusions de la revue.

- Un Comité de Revue des Risques liés aux projets et offres stratégiques de la SONATEL dont le rôle est de :

- garantir la prise en compte de la dimension risque dans les projets ou chantiers avant leur passage en instance de validation,
- s'assurer que les projets devant passer un jalon de validation intègrent les dispositifs de contrôle adéquats et nécessaires à l'atteinte des différents objectifs et permettant de contourner, prévoir, corriger ou réduire l'impact des risques identifiés.

Les résultats obtenus à ce jour sont positifs et un suivi permanent est réalisé pour contribuer efficacement à la pérennité de l'activité de la SONATEL.



# 2

Un employeur  
digital et humain





# Un employeur digital et humain

Nos solides performances financières et commerciales sont le fruit du travail d'hommes et de femmes compétents

et engagés autour d'un Projet d'Entreprise triennal décliné dans chaque filiale.

## 1 Nous développons notre Capital Humain et Intellectuel

Nos collaborateurs sont notre plus grande richesse, nous mettons tout en œuvre pour leur développement en compétences et leur épanouissement en les aidant à progresser grâce à des plans de formation personnalisés et à la mise en place de filières expertise.

Au Sénégal, l'année a été marquée par la mise en œuvre des projets de Transformation RH (Ressources Humaines), qui constitue un des Chantiers du Projet d'Entreprise. C'est dans ce cadre qu'au Sénégal, a été lancé la HR Academy et des filières d'expertise.

La HR Academy est l'école dédiée aux professionnels des ressources humaines. La filière expertise a permis à 73 collaborateurs dans les domaines stratégiques de la technologie et de l'innovation d'évoluer dans leur carrière.

Au Mali, nous avons lancé le pilote du programme LEADING, levier d'impulsion du leadership féminin, qui permet aux collaboratrices d'accéder aux métiers de leur choix. Ainsi 40 femmes managers issues de tous les métiers ont suivi ce programme sur 10 mois dans divers domaines tels que les soft skills et le coaching avec un accent fort sur l'accompagnement managérial.

Nous pensons qu'il est important de créer les conditions optimales pour que chaque salarié soit agile afin de pouvoir accompagner l'entreprise dans sa transformation digitale, étape incontournable de notre avenir. Nous préparons donc nos salariés aux métiers de demain à travers plusieurs dispositifs. La transformation digitale se poursuit dans nos pratiques quotidiennes avec la digitalisation progressive de nos process internes pour améliorer l'expérience des salariés.

## 2 Une reconnaissance Internationale

Depuis près de 10 ans, nos efforts d'amélioration de l'environnement de travail de nos salariés, à travers des pratiques RH innovantes qui privilégient l'humain, sont

récompensés par une certification Top Employer confirmée tous les ans, notamment au Mali et au Sénégal.



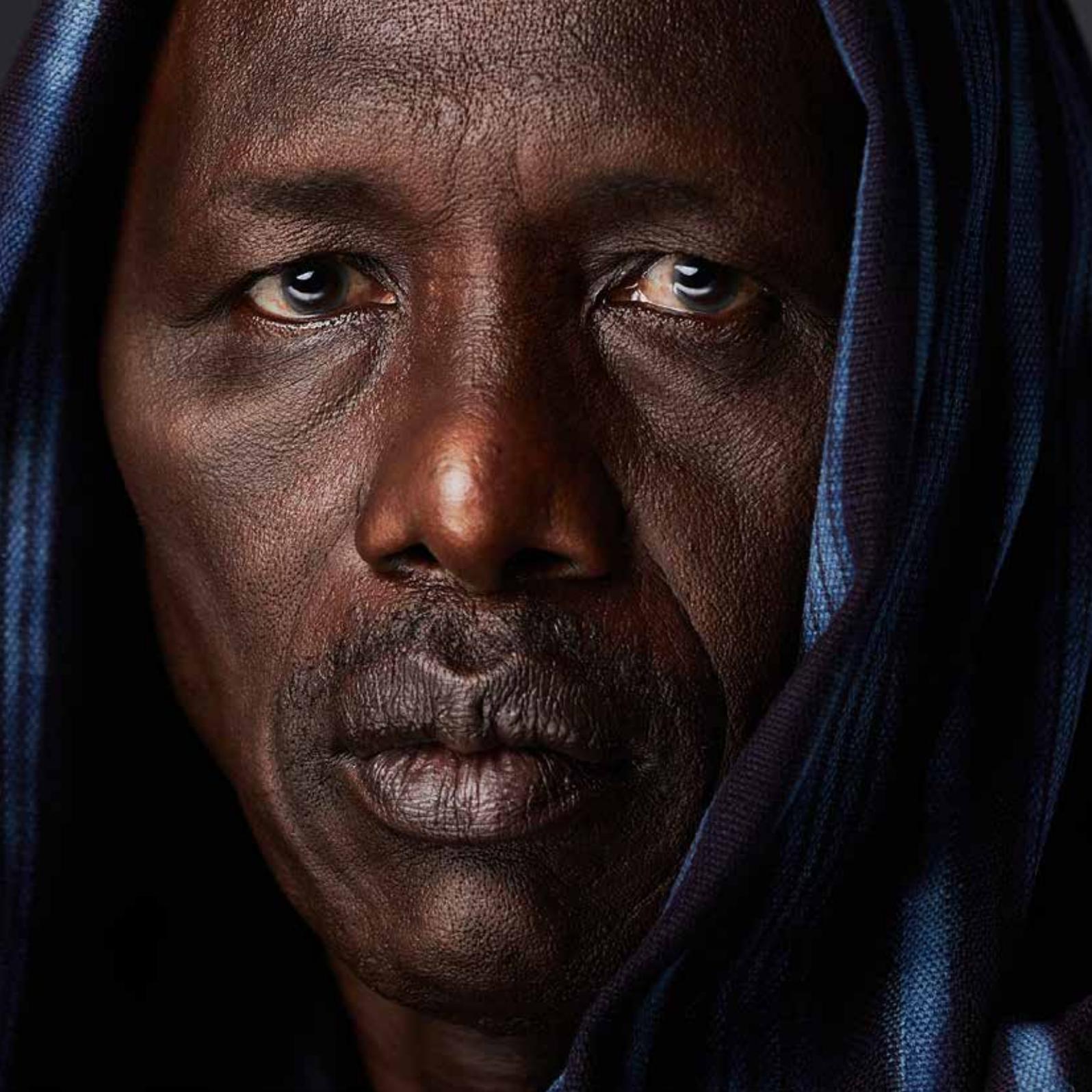


# 3



Performance extra financière :  
notre engagement responsable





# Performance extra financière : notre engagement responsable

## Chiffres clés groupe



## 1 Inclusion sociale / solidarité : plus que jamais engagé pour le mieux-être des populations

L'engagement d'une entreprise auprès des populations dans les problématiques qui les touchent est devenu une forte attente de nos parties prenantes.

Chez Sonatel, cela fait plus de 20 ans que nous œuvrons au quotidien pour le mieux-être des populations dans

tous nos pays de présence à travers nos Fondations et notre politique RSE érigée en pilier stratégique.

Notre positionnement, «plus qu'un opérateur», continue d'être une réalité dans nos actions de tous les jours.

### ✓ 2 nouveaux Projets Village (26 au total depuis 9 ans)

Dans nos zones rurales, l'accès aux infrastructures de base est généralement très difficile, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'énergie solaire. Le concept de Projet Village, concept intégré qui contribue au désenclavement des localités reculées, est une solution à ces problématiques. En neuf ans, 26 Projets Village ont ainsi été déployés par le groupe Sonatel dans ses territoires de présence pour un coût de plus de 3 milliards de FCFA.

Au Sénégal, Gandoul, qui héberge la station satellitaire, est ainsi la 8<sup>ème</sup> localité à bénéficier du concept, avec la particularité de la construction d'un marché. Cette attente fortement exprimée par les populations locales,

va contribuer au développement socio-économique de Gandoul et de ses environs en facilitant à leurs habitants le déploiement d'activités créatrices de revenus. En dehors de Gandoul, près de 11 000 personnes vivant dans trois autres villages environnants (Toglou, Yam et Kandam) sont également impactés par ces opportunités.

Au Mali, c'est la localité de Kabara, dans la région de Tombouctou, qui a bénéficié cette année du concept «Village». La rénovation des pompes des unités de forage d'eau ainsi que la mise en place de plusieurs unités de stockage et distribution d'eau potable ont été très appréciés par les populations de cette localité.

## ☑ Santé : les personnes âgées à l'honneur

Dans nos pays de présence, la santé reste la 1<sup>ère</sup> préoccupation des populations car l'accès aux soins médicaux demeure une difficulté majeure en Afrique de l'Ouest, accrue par la crise sanitaire.

C'est pour y apporter une contribution significative que diverses initiatives ont été déployées par nos fondations d'entreprise.

Au Sénégal, notre Fondation a fêté en 2022 ses 20 ans aux côtés des populations sénégalaises pour leur mieux-être. En 2022, a été inauguré le centre de santé gériatrique de la ville de Thiès le premier hors de Dakar. Son objectif est de faciliter une meilleure prise en charge médicale des personnes âgées. En effet ce centre, conçu pour être une référence régionale en matière de gériatrie, offre au personnel médical et paramédical le cadre adéquat pour exercer leur savoir-faire dans le traitement des pathologies liées à l'âge.

Au Mali, nos aînés ont aussi été à l'honneur avec la 17<sup>ème</sup> édition de la caravane ophtalmologique gratuite pour

les personnes âgées en collaboration avec le Programme National de Santé Oculaire (PNSO) et le Conseil National des Personnes Agées du Mali (CNPAM). La caravane est ouverte à toute la population avec une priorité accordée au 3<sup>ème</sup> âge, permettant ainsi la prise en charge de 5 000 consultations et de 600 chirurgies de la cataracte dans les localités de Nioro, Gao, Bla et Banamba.

Avec ce succès du concept de caravane itinérante au plus près des populations, la 1<sup>ère</sup> édition de la Caravane Santé 3<sup>ème</sup> âge a été lancée cette année dans 4 villes de Guinée. Elle a permis le dépistage de masse de 2750 personnes souffrant du diabète et d'hypertension dont plus de 1 700 bénéficient d'une prise en charge gratuite pendant un an de leur pathologie.

Dans certains pays, nous avons maintenu les facilités mises à disposition des autorités sanitaires locales et de certaines associations à but humanitaire dans la lutte contre la pandémie à Covid-19.

## ☑ Education : + 100 000 élèves profitent chaque année du programme Education Numérique

Depuis près de 20 ans, nos Fondations se sont engagées au service de l'Education et œuvrent en permanence pour apporter leur contribution aux efforts des Etats en matière d'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les établissements scolaires. Chaque année sont ainsi déployés des projets autour de la réhabilitation d'écoles, des Bourses d'études aux meilleurs élèves et instituteurs ainsi que la récompense de l'excellence dans divers concours scolaires.

Au Sénégal, la Fondation Sonatel a ainsi renforcé ses actions pour une meilleure accessibilité des jeunes à l'enseignement supérieur en choisissant de réhabiliter et d'équiper entièrement l'Université Cheikh Ahmadou Bamba (UCAB) de Mbaou, dont la vocation première est

de répondre à la demande d'une partie de la population sénégalaise ayant opté pour le système franco-arabe ou exclusivement arabe. Pour cette année scolaire, 1 704 bacheliers y ont été reçus parmi les 2737 candidats admis en 2022 au Sénégal et bénéficient d'une formation dans des filières diverses et variées telles que l'Ingénierie, la Gestion et l'Agriculture.

Au Mali, cette année, cette volonté d'accompagner l'éducation, s'est doublée de notre engagement à le faire sans distinction et pour le plus grand nombre. La Fondation Orange Mali a ainsi pris en charge les frais de scolarisation de 1 167 enfants démunis dont des déficients mentaux, auditifs et visuels à Bamako et en régions.

L'éducation, c'est également l'accès et l'apprentissage aux outils numériques. Ainsi, dans tous nos pays, nous continuons de déployer le programme Education Numérique de la Fondation Orange. Avec ce programme,

plus de 100 000 élèves profitent chaque année de contenus riches et diversifiés, créant un impact positif sur l'acquisition de connaissances. En Guinée, 1 200 nouvelles tablettes ont été mises à disposition en 2022.

## ✔ Culture / Sport : engagé pour ce qui compte pour les populations

Dans le volet sportif, notre accompagnement constant du football national et local dans tous nos pays de présence dure depuis 25 ans. 2022 a été la consécration de l'équipe sénégalaise pour la Coupe d'Afrique des Nations au Cameroun. Nous continuons à favoriser le rayonnement du sport, dans plusieurs disciplines, partout où nous sommes.

Convaincues que la culture est un facteur de développement, nos fondations continuent de soutenir plusieurs festivals et événements culturels parmi lesquels peuvent être cités quelques emblématiques : le Prix Orange du Livre en Afrique, dont la cérémonie s'est tenue à Dakar au mois de juin 2022, la 4<sup>ème</sup> édition du festival ARTS-FEMMES au Mali, CineNomade, la caravane itinérante de projection en plein air de productions africaines en Guinée et le festival Gbamgbaode en Sierra Leone.

## ✔ Diversité, solidarité : au plus près des groupes vulnérables

Sensibles aux conditions de vie des populations, nous sommes impliqués au quotidien dans des actions d'amélioration de leur quotidien. Globalement, nous renforçons notre solidarité avec les populations de nos pays de présence.

Dans le cadre de notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, nous avons signé la charte diversité et nous sommes engagés à lutter contre toute forme de discrimination. Depuis lors, nous affirmons notre empreinte sociale et numérique en faveur des couches vulnérables : les artisans en situation de handicap, l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes du monde rural, l'accès à l'eau, etc.

Au Sénégal, cette année encore et ce depuis 13 ans, nous avons accompagné les Marmites du Cœur, chaîne de solidarité en faveur des populations démunies pendant le mois de Ramadan. Cette édition a été marquée par 16 puits qui ont été creusés sur le territoire national dans un objectif de faciliter l'accès à l'eau aux populations démunies dans des zones enclavées.

Au Mali, la fondation a participé à la 28<sup>ème</sup> édition du mois de la solidarité placée sous le thème de « la Solidarité, un facteur de consolidation de la paix et de la refondation de notre Nation ».

La Fondation Orange Mali a ainsi effectué une importante donation constituée de vivres et denrées alimentaires, de moulins, de kits de maraîchages, de kits scolaires et de motos tricycles au profit des associations de démunis et des personnes handicapées, à certains centres d'accueil et de placement d'enfants, ainsi que des dons en équipements médicaux, des motos ambulances et des kits de protection contre le covid19 à plusieurs structures sanitaires de Bamako.

A Bissau, Noël Solidaire continue et a permis cette année encore d'offrir de la joie à plus de 500 enfants vivant en maisons d'accueil.

## 2 Inclusion numérique : 4 Orange Digital Center et 23 Maisons Digitales

### 17 000 bénéficiaires de nos programmes Orange Digital Center pour l'employabilité des jeunes

La mise en place d'un réseau de Orange Digital Center depuis 4 ans est la matérialisation de notre engagement à accompagner la révolution numérique à travers 4 objectifs principaux :

- promouvoir la formation numérique,
- soutenir l'employabilité,
- préparer aux emplois de demain,
- encourager l'entrepreneuriat technologique innovant.

Au Sénégal nous avons ainsi pu obtenir un taux d'insertion de plus de 80% entre 3 et 6 mois après la certification, pour les jeunes ayant suivi le parcours certifiant complet qui compte 40% de jeunes femmes.

Après les capitales, le réseau de ODC s'étend dans les zones rurales pour être plus près des jeunes partout sur nos territoires de présence. Les deux ODC Club ont un objectif de former 2 000 personnes par an à Bambey et à St Louis avec l'accompagnement de la GIZ.

Grâce au Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique et Moyen Orient (POESAM), lancé depuis plus de 10 ans, nous accompagnons 15 nouvelles startups chaque année. En 2022, le 1<sup>er</sup> lauréat du prix international a été décerné à LifeBlood, une start-up Sierra Léonaise, qui a développé une plateforme de santé numérique conçue pour aider à résoudre le problème des pénuries aiguës de produits sanguins dans le système sanitaire du pays.

### 23 Maisons digitales pour l'autonomisation des femmes (dont 06 nouvelles)

Le concept de Maison Digitale reste un de nos principaux programmes pour favoriser l'autonomisation des femmes et promouvoir leur inclusion numérique grâce à des formations en éducation financière et en

entrepreneuriat de base. Plus de 1 800 femmes en ont ainsi bénéficié cette année dans nos 5 pays de présence grâce aux six nouvelles Maisons Digitales ouvertes au Sénégal et au Mali portant à 23 le nombre total déployé depuis une décennie.

Le concept de maison digitale s'appuie sur la fourniture d'équipements numériques, de contenus pédagogiques et d'un accompagnement dans l'apprentissage. Une nouvelle chance donnée donc aux femmes en difficulté pour s'insérer professionnellement et retrouver une autonomie financière.



### 3 Préservation de l'environnement

Notre responsabilité d'opérateur est d'accompagner positivement les transitions sociales, sociétales, énergétiques et écologiques, engendrées par le numérique. Notre ambition est d'être Net Zéro carbone d'ici 2040. Afin d'atteindre notre objectif de réduction de notre em-

preinte carbone de 30% en 2025 vs 2015, nous poursuivons nos actions qui contribuent à la protection de l'environnement : reboisement, énergie solaire, tri et recyclage, création d'emplois annuelle dans le domaine de l'environnement, etc.

#### ✓ La réduction de notre empreinte écologique

Nous avons poursuivi nos programmes de reboisement, avec l'implication de nos salariés, accompagnés de partenaires experts, permettant le déploiement de plus

de 30 000 nouvelles plantes par an, portant le nombre à près de 200 000 arbres depuis le démarrage au Sénégal.

#### ✓ La réduction de notre consommation énergétique et le développement de l'énergie solaire

Afin de répondre aux forts besoins du secteur des télécoms très énergivores, nous misons sur le Mix énergétique à travers le solaire, alternative énergétique non négligeable. En effet, nous avons un objectif d'introduire un Mix Energie Renouvelable à hauteur de 6%. Nous sommes cette année à 8% au Sénégal.

Par ailleurs, cette introduction du solaire nous a permis de réduire jusqu'à 42% de dépenses en électricité

usuelle sur notre site de Sacré Cœur au Sénégal tandis que le programme de relamping de ces sites qui consiste à remplacer les tubes fluorescents par des tubes led moins consommateurs a permis de réduire de 50% la consommation en éclairage.

En Sierra Leone, +60% de nos sites ont été migrés vers l'énergie solaire.

#### ✓ Une stratégie Green IT

Cette stratégie est mise en œuvre à travers diverses actions, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Favoriser l'achat et la conception de produits et services économes en énergie : par exemple l'énergie solaire pour l'alimentation électrique des sites radios en milieu rural ou encore le remplacement des batteries au plomb par des batterie au Lithium pour les antennes BTS.

- Poursuivre la dématérialisation : par exemple la Gestion Électronique des Documents/Intranet, le développement de la signature électronique, la digitalisation et l'automatisation des process.
- Poursuivre la sensibilisation des salariés sur l'utilisation de l'énergie : des campagnes de sensibilisation interne sur les Gestes verts régulièrement déployés.

## ☑ L'économie circulaire

Grâce au partenariat avec des entreprises locales de recyclage et de tri, des actions de tri sélectif des déchets ont été mises en place au niveau de certains de nos sites. Plus de 1000 Kg de déchets internes organiques, papiers et plastiques (dans nos bureaux, nos espaces communs, etc.) ont ainsi pu être collectés et recyclés. De même, des dizaines de tonnes de papier et de cartons ont pu être collectés par un partenaire et recyclés notamment en alvéoles.

Notre programme de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se poursuit aussi.

Grâce à tous ses efforts au quotidien, notre filiale en Sierra Leone a reçu le prix de l'humanitaire environnemental de l'année décerné par le Shout Climate Change Africa en 2022.



Plantation de propagules dans la mangrove sénégalaise



## 4 Dialogue avec nos parties prenantes

L'année 2022 a été une année de reprise sociale et économique post COVID 19. Le renforcement de la relation avec les différentes parties prenantes par la mise en place de cadres d'échanges et de dialogue innovants, dynamiques et réguliers a encore permis cette année d'être au plus près des populations, des autorités, des acteurs du développement, de la société civile et des partenaires de la communication.

Ces cadres confirment notre implication auprès de l'ensemble de nos parties prenantes dans leurs attentes et notre engagement à être utile aux populations partout où nous sommes présents, au-delà de notre métier d'opérateur de télécommunications.



Digital Society Forum en régions (Sénégal)

Le concept de Digital Society Forum a encore été déployé en 2022 permettant à des experts et aux acteurs locaux (jeunes, acteurs économiques, autorités, etc.) de proposer des pistes de solutions basées sur le numérique au service du développement local, de

la valorisation et de la promotion des produits locaux, de la promotion de l'élevage, de l'agriculture et du tourisme local ainsi que de la préservation et de l'optimisation des ressources naturelles.



# 4

Reconnaissance de notre  
démarche intégrée





# Reconnaissance de notre démarche intégrée

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue et de développement économique, social et environnemental de la société, en vue de la satisfaction de nos différentes parties prenantes. La politique du système de management intégré est basée sur des référentiels internationaux et traduit l'engagement de l'entreprise dans plusieurs domaines : Qualité, Santé et Sécurité au Travail, Environnement, Energie, Sécurité de l'information, RSE.

Nous sommes certifiés sur les différents référentiels par des organismes certificateurs indépendants, qui viennent auditer notre système de management régulièrement pour le maintien de nos certificats.

Nous avons également obtenu des reconnaissances internationales sur 5 normes métier : COPC (Performance du service client), Tier design et Facilities (Performances du Datacenter), IFACI (Pratique professionnelle de l'audit interne), PCI-DSS (Sécurité des données bancaires hébergées au Datacenter) et GEEIS (Egalité femmes-hommes et diversité).

En 2022, nous avons ainsi maintenu nos certificats Qualité, Santé Sécurité, Environnement, Energie, Sécurité de l'information, COPC, IFACI, Tiers Design et Facilities et du label Engagé RSE.

## Nouveaux certificats

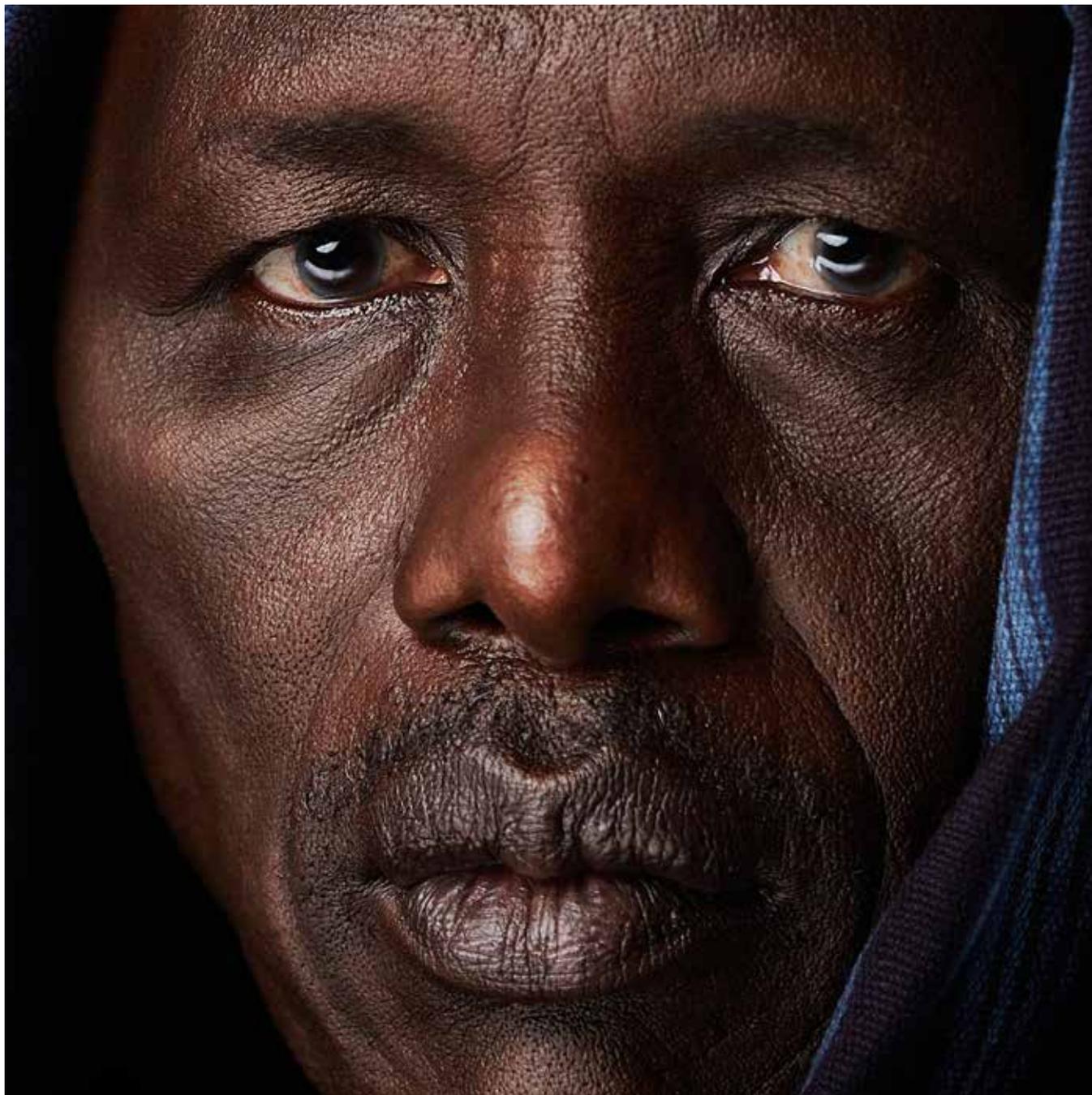
**PCI-DSS** : norme internationale pour la sécurité des données bancaires. Depuis Juillet 2022, le Datacenter est certifié PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standard). Cette certification offre un cadre conforme à toute organisation qui accepte, transmet ou stocke les données des titulaires de cartes de paiement et permet aux clients banques d'exécuter leurs applications en toute sécurité.

**GEEIS** : Gender Equality and Diversity for European & International Standard. Le label GEEIS, obtenu en Novembre 2022, né à l'initiative d'entreprises internationales, permet aux multinationales comme Sonatel de développer et de labelliser une culture de l'égalité Homme-Femme et de diversité dans le respect de la culture locale. Cette reconnaissance nous permet de communiquer en toute transparence notre politique RH qui vise à donner le même traitement aux femmes et aux hommes, mais aussi qui veille à la non-discrimination, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, et à l'égalité des chances.

## Nos certificats et labels

**Sonatel,  
un engagement reconnu**







# 5

Notre socle :  
Résolument Orienté Client





# Notre socle : Résolument Orienté Client

## Environnement et contexte

Nous avons pu maintenir notre leadership dans tous nos pays de présence malgré une reprise économique timide, une inflation généralisée associée à un contexte socio-économique difficile, avec notamment une transition militaire au Mali et en Guinée.

La reprise économique reste encore timide suite à la crise sanitaire en plus du ralentissement de la croissance dû à la crise ukrainienne qui est à l'origine de l'inflation dans tous nos pays.

Dans plusieurs pays, on note de nouvelles mesures réglementaires qui impactent le business.

En Sierra Leone, la très forte dépréciation du change a eu une conséquence défavorable sur nos charges pendant qu'en Guinée, nous sommes qualifiés d'opérateur dominant au moment où l'opérateur historique guinéen est relancé. Par ailleurs, des contraintes d'identification des clients se sont durcies dans certains pays notamment en Guinée (réduction des pièces d'identification) et en Sierra Leone (arrêt des ventes terrains Sims).

## 1 Infrastructures : une politique d'investissements soutenue sur le Très Haut Débit Fixe et Mobile

### Accélération de l'extension du très haut débit : 10,6 millions de clients actifs 4G

#### 4G, 4G+ et réseaux 4,5G : jusqu'à 95% de couverture

Nos efforts d'investissement soutenus, 214 milliards FCFA en 2022, ont permis de grandes avancées dans la couverture des populations en haut débit dans tous nos pays. L'extension rapide de la 4,5G participe à la réponse technique et technologique apportée aux besoins de connectivité toujours plus grands de nos clients.

En effet, cette technologie permet d'avoir une vitesse de connexion jusqu'à 8 fois plus rapide que la 4G. Au Sénégal, en plus des capitales régionales et départementales, la 4,5G s'est étendue dans la plupart des localités du pays et la 4G d'Orange couvre plus 95% de la population au Sénégal, 41% au Mali, 76% en Guinée et la moitié de la population à Bissau et en Sierra Leone.

#### Fibre Optique chez le client (FTTH) : + 400 000 clients raccordables en fin 2022

Au Sénégal et au Mali, le projet Fibre Optique chez le client s'est aussi poursuivi dans les localités (banlieues des capitales régionales, etc.).

En fin 2022, près de 40% des clients sénégalais raccordables ont effectivement été installés.

Le réseau a connu des évolutions importantes au cours de l'année 2022 :

- Extension de la bande passante Internet de 700 à 800 Gbps avec la mise en production d'un nouveau lien de 100 Gbps sur le câble sous-marin ACE
- Réalisation du Projet «Cross Gambia 2» qui est une infrastructure Fibre Optique de 200Gbps traversant la Gambie et permettant d'augmenter la capacité et de sécuriser davantage le trafic de la zone sud du Sénégal.

## Modernisation du réseau

Nous poursuivons la modernisation de notre réseau dans le domaine des plateformes de services avec :

- le remplacement du Réseau Intelligent par une nouvelle solution de dernière génération s'appuyant sur une infrastructure virtualisée ;

- le déploiement d'une nouvelle solution sur la TV pour offrir de nouvelles fonctionnalités ;
- le déploiement de la VoLTE (Voice over LTE) qui permettra d'avoir un meilleur confort de la voix sur la 4G.

## Evolution de notre Datacenter Tiers 3 de Rufisque

L'ouverture d'une deuxième salle ITN au Datacenter de Rufisque, permet de réduire les coûts de maintenance et d'énergie (meilleure efficacité énergétique), de répondre à la croissance des besoins (tant internes et qu'externes)

notamment le déploiement de nouvelles plateformes de services dans un environnement moderne et l'accompagnement du business.

## Innovation : le futur est déjà là

Au Sénégal, la phase test de la technologie 5G se poursuit et a été étendue à plusieurs localités : Saint Louis, Thiès, Touba, Kaolack, Tivaoune ...

Pour aller encore plus loin dans l'innovation, nous avons ouvert au mois de juin 2022 à Dakar le premier 5G LAB d'Afrique. Cet espace a été construit en Co-Innovation avec des startups locales et étrangères, mais également avec notre partenaire stratégique, le Groupe Orange. Il a permis la mise en évidence des principaux avantages de la 5G à travers des démonstrations axées sur plusieurs thématiques :

- Télémédecine : expérience de pratiques médicales à distance
- Smart Education : Expérience immersive d'enseignement à distance

- Robotique : L'expérience d'un Robot livreur
- Smart Agri : Utilisation de la 5G pour connaître le niveau de maturité d'une récolte sur une grande exploitation
- Immersive gaming : Expérience immersive dans un jeu vidéo
- E-tourisme : Expérience d'une visite en réalité virtuelle des lieux saints du pèlerinage à la Mecque (Hajj) et de l'Eglise Notre dame de Paris.

La phase pilote de la Télémédecine a été lancée au niveau du centre de santé de Mermoz où des patients ont été consultés par des cardiologues du Centre Hospitalier Universitaire de Fann via le réseau 5G de Sonatel. La démonstration de télémédecine du Lab de Dakar a été également présentée au MWC (Mobile World Congress) de Kigali.

## 2 Expérience client et digitalisation

### Toujours résolument orienté client

L'industrialisation des activités de contrôle des opérations, de vente en rebond et de fidélisation - rétention, démarrées en 2019, ont gagné véritablement leurs lettres de noblesse en 2022 avec de très belles

performances et des opportunités saisies. Le service client contribue ainsi aujourd'hui significativement au business et au revenu assurance.

## Une certification renouvelée

Au Sénégal, le renouvellement pour la septième année consécutive de notre certification sur ce référentiel international d'excellence opérationnelle sur les métiers du service client a été brillamment obtenue en 2022 : 100% de conformité (soit 33 classes d'exigences conformes sur les 33 que compte la norme) et un score de 3 975 points sur 4 000, dans un contexte restant difficile du fait

des restrictions liées à la pandémie Covid 19 et toujours avec le double périmètre B2C et B2B.

Pour rappel, cette norme intègre les notions de Parcours de Service, d'Expérience client multicanale et d'Expérience Employés.

En Guinée, nous avons aussi obtenu en 2022 cette certification COPC.

## 3 Performances opérationnelles

### Leadership maintenu dans nos 5 pays de présence

L'année 2022 a été marquée par le développement des activités Mobile et du Très Haut Débit Fixe et Mobile sur tous les marchés (Grand Public et Entreprises) dans nos

5 pays de présence. Ce développement a été favorisé par la densification et l'extension des réseaux et le lancement d'offres innovantes adaptées au besoin de nos clients.

### Mobile : 37,9 millions d'abonnés

#### Poursuite des recrutements et forte croissance de la data mobile grâce à la bonne dynamique commerciale

Au niveau du groupe Sonatel, la base de clients mobile a connu une légère croissance de 0,9% grâce à la bonne dynamique de recrutements.

Au Sénégal, malgré une concurrence accrue du marché mobile, nous avons conservé notre leadership avec un parc mobile de 11,87 millions d'abonnés en fin 2022 ; soit plus de 707 000 nouveaux clients.

Sur le territoire malien, le réseau de distribution s'est aussi développé de manière régulière et structurée pour assurer partout et tout le temps la disponibilité des cartes de recharges.

Cette dynamique commerciale a permis une bonne résistance sur le Chiffre d'Affaires Voix/Sms et une part de marché Volume de 55,8 % au Mali.

Grâce à une forte résilience opérationnelle et une amélioration du pilotage dans un contexte particulièrement difficile, nous avons su maintenir et renforcer nos positions commerciales en Guinée en volume (mobile 65,9%).

A Bissau, nous avons poursuivi la consolidation de nos positions commerciales marquée par le franchissement de la barre d'un million de clients mobile avec une part de marché de 60,9% en volume.

En Sierra Leone, les résultats ont été impactés par la forte inflation et la dépréciation du Léone. On y termine donc l'année avec une part de volume estimée à 51,6%.

### Internet : plus de 16 millions de clients actifs

#### Croissance des usages Internet sur le Mobile et le Fixe Broadband grâce à des investissements importants

Cette année, nous avons noté une bonne pénétration de la Data malgré l'agressivité concurrentielle ainsi qu'une forte croissance du parc Très haut débit portée principalement par les offres autour des technologies LTE/FDD/TDD et Fibre.

Au Sénégal, des offres différenciantes ont été proposées aux jeunes, un de nos cœurs de cible, ainsi que des animations adaptées, telles que S'Cool Game.

Lancée en 2021, l'offre Illiflex s'est installée sur le marché avec un parc d'utilisateurs en pleine croissance et se

positionne comme une source de satisfaction des clients utilisateurs. Elle est plébiscitée pour sa générosité, sa flexibilité et sa simplicité d'utilisation notamment à travers son parcours digital. L'illiflex est notre offre qui permet au client de composer son bundle voix et data en toute autonomie selon son budget et ses besoins d'usages. 2022 a également vu le lancement de l'offre fibre Xeweul à 14 900 FCFA qui adresse le segment social qui a été fortement marqué par l'inflation économique actuelle.

Au Mali, nous avons réussi notre ambition 2022 qui était d'être le partenaire de la transformation digitale grâce au maintien de notre leadership avec une augmentation appréciable du chiffre d'affaires Data et surtout le positionnement de l'innovation au cœur de notre métier. De nouvelles offres ont ainsi pu être lancées sur la Fibre optique, les Pass internet, le So'box, des terminaux 4G (smartphones, tablettes etc.).

La nouvelle application Orange Mali Sugu a permis aux clients disposant de smartphones IOS & Android de simplifier le parcours client ainsi que l'utilisation de nos offres et services.

## Orange Money : des baisses tarifaires favorables à la croissance

**Le nombre de clients actifs Orange Money a augmenté de plus de 7%, atteignant 10,7 millions**

Orange Money continue de renforcer l'empreinte du groupe Sonatel sur le développement et l'autonomisation des populations grâce :

- à la mise sur le marché d'offres d'inclusion et d'autonomisation financière comme le pico crédit, aux efforts de dématérialisation de la monnaie,
- à la réduction des déplacements par la promotion des services financiers électroniques,
- à la création d'emplois indirects des jeunes et des femmes par le réseau de distribution présent dans les zones les plus reculées.

2022 a été l'année de l'innovation et de la digitalisation pour Orange Money au Sénégal.

La bonne évolution des parts de marché en Guinée se traduit par le franchissement de la barre des 1,9 million de clients actifs sur la 4G grâce à des leviers tant marketing (deux nouvelles plages de numéros, refonte des offres sur la Data, etc.) que de qualité et de disponibilité de réseau (extension couverture), en passant par l'amélioration du pilotage des taux de ruptures SIM & E-recharge.

En Guinée Bissau, le parc actif mobile data est en croissance de 38,8% par rapport à 2021. La digitalisation du parc mobile a été une des priorités en 2022, notamment à travers le lancement de campagnes d'animation, la mise à disposition de smartphones 4G low cost et l'intégration des services de télécommunications et mobile money sur notre super-app Nha Orange.

Sur l'internet fixe, 2022 a été marquée pour nos clients bissau-guinéens résidentiels par le lancement avec succès de l'offre Casa box. En 2022, nous avons poursuivi la consolidation de nos positions commerciales marquées par le franchissement de la barre d'un million de clients mobile avec une part de marché de 60,9% en volume.

Aujourd'hui, plus de 7 millions de Sénégalais possèdent un compte Orange Money.

Grâce à l'ouverture de ses APIs, Orange Money s'ouvre davantage à l'écosystème et accompagne plus d'une centaine d'entreprises et start-up partenaires dans la digitalisation de leurs moyens de paiement et à créer de la valeur sur le marché. A nos milliers de clients ayant une micro-activité, l'offre Wéli permet de démocratiser le paiement en leur permettant de faire des encaissements digitalisés, simples et sécurisés.

Avec notre partenaire Baobab, nous avons pu matérialiser notre volonté de mettre sur le marché des services financiers qui renforcent l'inclusion financière et les capacités d'investissement et d'épargne pour toutes les populations. Le produit de pico crédit m-baobab, disponible sur notre

application Orange Money et sur USSD, permet à nos clients d'emprunter mais également d'épargner à un taux de 6% avec un parcours simple, digital de bout en bout.

Et pour que nos clients non détenteurs de smartphones puissent aussi facilement utiliser leur Kalpé, nous avons mis en place la carte QR pour démultiplier les moyens d'accès. La nouvelle version de l'application Orange Money, permet à nos millions de clients de vivre une expérience client améliorée et d'avoir accès à une panoplie de services en toute autonomie comme : l'annulation automatique d'une erreur de transfert, l'ouverture ou le déplaçonnement de leur compte, le déblocage ou la réinitialisation de leur code secret etc.

Au Mali aussi, Orange Money continue à rendre encore plus accessible l'utilisation de ses services, notamment en rendant gratuit le paiement des recharges ISAGO

pour le plus grand bonheur des clients maliens. Une nette progression du taux de conformité de la base Orange Money a permis d'atteindre un taux de conformité de 95,8% des clients.

En Guinée, un quart du parc mobile soit 2,2 millions de clients est actif sur Orange Money, grâce à une baisse des tarifs, permettant d'y maintenir le leadership. Orange Money reste le premier contributeur au développement de l'inclusion financière en Guinée Bissau.

Des performances exceptionnelles ont pu être réalisées à Bissau avec un parc actif en croissance de 30%. Ces réalisations ont été possibles grâce à la refonte de nos offres de paiement marchand, à la digitalisation de nos services, ainsi qu'aux nombreuses opérations d'animation et de recrutement malgré une baisse tarifaire de 20% des tarifs de retrait.

## Grâce à Orange Energie, 52 000 foyers ont accès à l'énergie solaire

Conscient du potentiel des énergies renouvelables et souhaitant contribuer aux ambitions de souveraineté énergétique du Sénégal, Sonatel, dans le cadre de sa stratégie de diversification et de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, s'engage à favoriser l'accès à l'électricité aux communautés rurales en leur fournissant des kits solaires individuels.

Lancée en phase pilote en 2018, l'offre de kits solaires individuels Orange Energie (de type Solar Home System), destinée aux foyers et aux petits commerces essentiellement en zones rurales, transforme de manière significative la vie des populations au Sénégal, au Mali, en Sierra Leone et en Guinée.

Orange Energie propose une solution alternative et à moindre coût pour remplacer les lampes à pétrole, les piles jetables ou encore la consommation du diesel, alternatives polluantes et potentiellement dangereuses. Elle propose également un mode de paiement souple et adapté aux revenus des populations avec des paiements journaliers, hebdomadaires ou mensuels grâce à Orange Money.

En sus du panneau solaire et de la batterie, les kits sont aussi accompagnés d'accessoires tels qu'une torche, des lampes, un chargeur pour le téléphone, une radio et une TV de 24" ou 32" selon la formule choisie.

Aujourd'hui, plus de Cinquante-Deux Mille (52 000) foyers sont équipés grâce à Orange Energie dans l'ensemble de nos pays de présence.

## Orange Business Services, la marque dédiée aux Entreprises et à l'Etat

Il ne fait aucun doute que le développement de nos pays devra nécessairement passer par celui des petits business. Ainsi, le pari de miser sur l'accompagnement et la structuration (SOHO) des petites et moyennes structures, a permis de générer une progression au Sénégal avec une refonte des offres Internet Très Haut Débit les rendant plus attractives avec une meilleure proposition de valeur. Des catalogues dédiés aux besoins

spécifiques des entreprises ont été mis en place au Sénégal, au Mali, en Guinée.

Au Mali par exemple, le marché des entreprises a saisi de nouvelles opportunités en développant la bande passante pour des solutions internet plus innovantes.

La commercialisation prochaine de la 5G après les tests concluants déjà effectués, sera un levier important dans le développement de ce marché des entreprises.

## Expertise internationale

### Le wholesale en évolution favorable

L'activité Wholesale maintient la dynamique enclenchée depuis l'année 2021.

En effet, au Sénégal, nous avons clôturé l'année 2022 avec une croissance de +11% sur cette activité, mettant ainsi fin depuis 2021 à une série de dix années de décroissance.

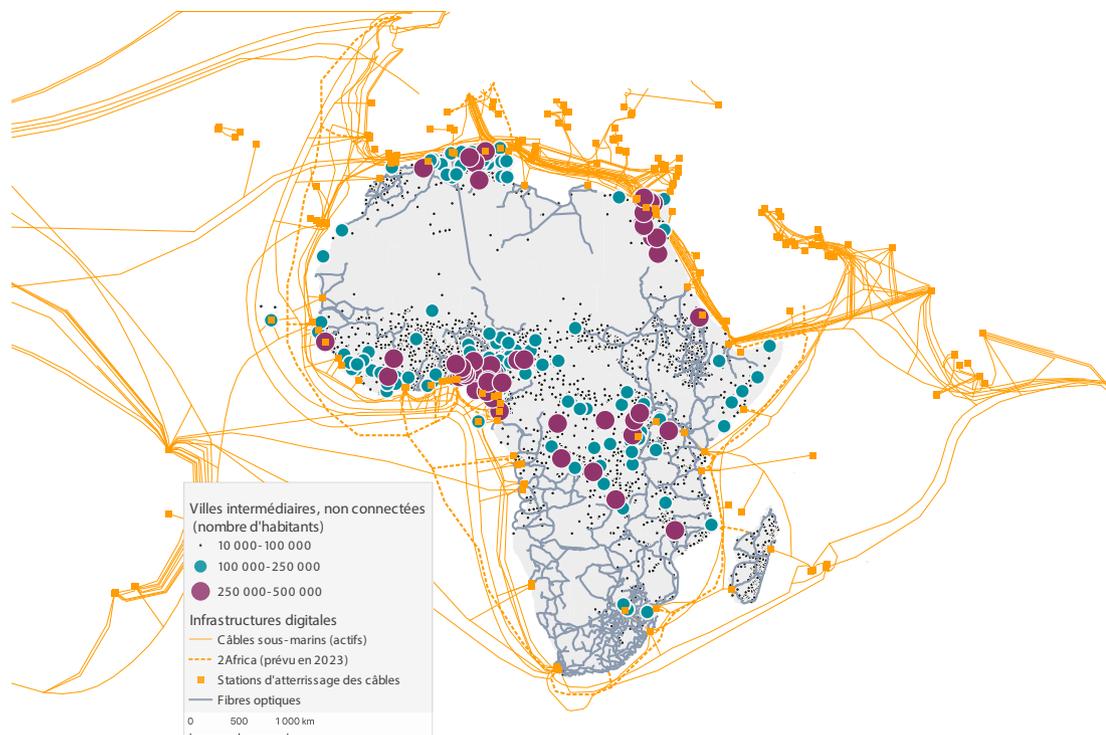
Ce résultat a été rendu possible grâce notamment à nos performances sur le trafic de transit et l'ingénierie conseil.

La contribution de nouveaux relais de croissance avec la concrétisation de nombreuses opportunités dans le Wholesale domestique, la colocalisation et le satellite, ont été aussi pour beaucoup dans l'atteinte de ce niveau de résultats.

A cela s'ajoute une maîtrise de nos charges opérationnelles tirées principalement par l'interconnexion sur le national et le succès de nos dispositifs de lutte contre la fraude sur nos activités internationales notamment.

Par ailleurs, nous continuons à miser sur les infrastructures notamment sous-marines pour satisfaire la demande croissante d'écoulement des appels nationaux et internationaux et des besoins de connectivité internet pour le maintien de notre niveau de bande passante internet parmi les plus importantes d'Afrique de l'Ouest afin de satisfaire nos clients. La capacité totale de la bande passante Internet a ainsi été portée à 810 Gbits cette année.

Sonatel renforce aussi sa participation aux consortiums de câbles sous-marins : 2AFRICA, MainOne, ACE, Cross Gambia, etc.).



## Le savoir-faire confirmé

### Lancement avec succès de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques



Lancement des activités commerciales de la marque Celtiis au Bénin

Une des plus grandes satisfactions aura été le lancement réussi, au mois d'octobre, des activités mobiles et Mobile Money de l'opérateur global du Bénin, la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN) dont la gestion déléguée a été confiée à Sonatel depuis 2021. Ces activités du mobile ont pu ainsi démarrer sous une nouvelle marque locale forte, «CELTIIIS», avec un réseau 4G+ de dernière génération compatible 5G et couvrant 80% de la population.

Déjà, plus de 500 000 clients avaient répondu favorablement à CELTIIS, dès les trois premiers mois d'activité.

### Démarrage des activités commerciales de IKASIRA

Avec notre partenaire sous-régional ENVOL TECHNOLOGY, nous avons procédé en novembre au lancement des activités commerciales de la nouvelle structure dénommée IKASIRA, dont l'objectif est d'exploiter, en mode Partenariat Public Privé (PPP), le surplus de capacité de la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM). Pour rappel, la SOGEM est l'entité d'exploitation des pays de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Ce projet permet d'étendre la connectivité terrestre régionale aux quatre pays qui le composent : Sénégal, Mauritanie, Mali et République de Guinée.



### Cinquantenaire de Gandoul et renouveau du satellite

Sonatel a commémoré cette année la Journée internationale des télécommunications du 17 mai en célébrant le cinquantenaire du site historique de la station terrienne des télécommunications par satellite de Gandoul, situé à l'ouest de la Région de Thiès. Cet évènement a été également l'occasion de lancer les activités de renouveau de ce téléport de Sonatel, inauguré en 1972 par le premier président de la République du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor.

Gandoul qui constitue, par sa position géostratégique, un réel atout pour le Sénégal et pour la sous-région, avait accueilli la première antenne satellite intercontinentale

d'Afrique, opérant ainsi les premières communications par satellite au Sénégal et en Afrique.

Sonatel a fait renaître ce centre qui va entrer dans une nouvelle ère à partir de cette année. Il est appelé à jouer, comme par le passé, un rôle clé dans l'évolution mondiale de la technologie des satellites. C'est dans cette perspective d'ailleurs qu'il a accueilli, au mois de février 2022, la Société Européenne des Satellites (SES) comme premier client.

Concomitamment, le centre de Gandoul abritera un mémorial des satellites à côté des antennes de nouvelle génération et accueillera un programme de formation aux métiers du satellite.



Cérémonie officielle des 50 ans du site historique de Gandoul - Mai 2022

## Diversification

### Véhicule d'Investissement et de Financement (VIF)

Après les différentes initiatives développées depuis plus d'une dizaine d'années (Orange Fab, Linguère Digital Challenge, Dakar Digital Show, etc.) pour accélérer leur développement, nous sommes entrés dans une nouvelle ère avec l'accompagnement des startups à fort potentiel via des prises de participations. A travers notre Véhicule d'Investissement et de Financement (VIF) mis en place en janvier 2021, nous avons réalisé, en janvier 2022, notre 1<sup>er</sup> investissement dans une startup en Afrique de l'Ouest : PAPS.

Fondée en 2016, PAPS est une startup sénégalaise qui offre des solutions logistiques de bout en bout uniques et innovantes pour les entreprises, les e-commerçants et toutes autres structures professionnelles.

### Wido : le meilleur de la création africaine

Nous accompagnons les industries créatives avec la production et la distribution de contenus notamment avec l'application WIDO qui est un service de streaming vidéo, de diffusion de live en pay per view et de chaînes de télévision. Il est disponible partout dans le monde à travers le site web wido.tv et les applications sur le mobile et les téléviseurs LG et Samsung.

2022 fut évidemment une année de régénération pour l'industrie culturelle locale. Ainsi WIDO a permis la diffusion de l'intégralité des matchs de la Coupe du monde de la FIFA Qatar 2022<sup>TM</sup> avec New World TV, permettant ainsi à des milliers de Sénégalais de suivre cet événement planétaire à partir d'un smartphone, d'une tablette, d'un ordinateur ou d'une tv connectée. WIDO a aussi retransmis en direct et en exclusivité le Grand Bal Accor Arena 2022 de Youssou Ndour, Booba au Stade de France et un gala de lutte à l'arène nationale de Dakar.

Par ailleurs, de nouveaux concepts ont émergé avec le lancement en exclusivité des séries locales.

Cette prise de participation dans PAPS confirme notre volonté d'être le partenaire privilégié de l'écosystème en soutenant le développement de jeunes entreprises africaines à fort potentiel.



### Chiffres clés

Environ	Plus	
<b>200</b>	<b>200</b>	<b>600</b>
partenaires fournisseurs, producteurs de contenus.	millions générés au profit des droits d'auteur.	millions de reversements destinés aux partenaires pour tous les services de contenus.

# 6

Performance financière :  
chiffres clés et Sonatel en bourse



# Performance financière : chiffres clés et Sonatel en bourse



## Avertissement

Ces informations contiennent des informations qui peuvent sembler prospectives. \*En ce qui concerne les perspectives, bien que la Société estime que ces déclarations et informations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication de ce communiqué de presse, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes. Sonatel ne peut garantir ou être responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la cohérence et de l'efficacité de l'une des déclarations ou informations contenues dans ce communiqué de presse relatives aux données prévisionnelles.

## Glossaire

1. Proforma : Éléments corrigés des effets de change

2. L'impact de la norme IFRS 16 concerne principalement les éléments suivants :

**Engagements de location** : ces passifs étaient auparavant présentés hors bilan dans les notes aux comptes consolidés. En vertu d'IFRS 16, la comptabilisation de tous les contrats de location se traduit, au bilan, par la comptabilisation d'un actif pour le droit d'utiliser les biens loués en contrepartie d'un passif pour les obligations.

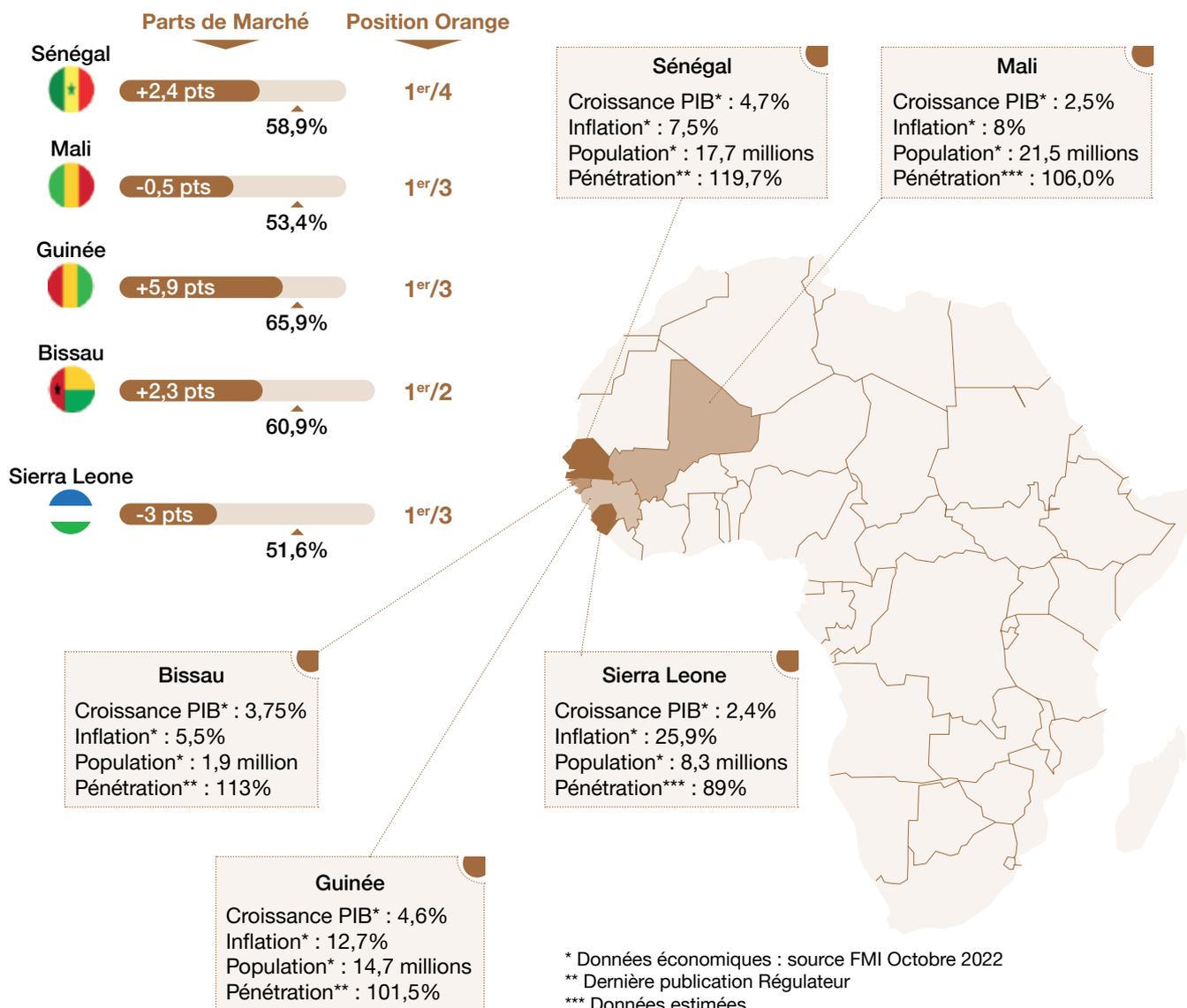
**Charge opérationnelle des contrats de location** : cette charge était auparavant incluse dans les coûts indirects. Selon IFRS 16, il est remplacé par la charge d'amortissement et les charges d'intérêts.

**Ebitdaal** : (EBITDA après Leases) est un indicateur de rentabilité financière qui prend en compte les amortissements et charges d'intérêts liés aux contrats de location. Il remplace l'EBITDA ajusté.

**ECapex** : les eCAPEX correspondent (i) aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunications et actifs financés, (ii) diminués du prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés.

# Pays de présence

Maintien du leadership en 2022 dans tous les pays de présence du Groupe Sonatel malgré une reprise économique timide, une inflation généralisée associée à un contexte socio-économique difficile.



## Périmètre de consolidation

Pays	Sociétés	Mode de Détenion	Pourcentage de détention	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
Sénégal	Sonatel SA		Société Mère	Consolidante	
	Orange Finances Mobiles Sénégal	Directe	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Mali	Orange Mali	Directe	69,40%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	Orange Finances Mobiles Mali	Indirecte	69,40%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Guinée Conakry	Orange Guinée	Directe	88,82%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	Orange Finances Mobiles Guinée	Indirecte	88,82%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Guinée Bissau	Orange Bissau	Directe	89,85%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Sierra Leone *	Orange Sierra Leone	Directe	50%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	Orange Money Sierra Leone	Indirecte	50%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Côte d'Ivoire	Groupement Orange Services	Indirecte	47%	Influence Notable	Mise en équivalence

\* Orange Sierra Leone détenue à 50% est consolidée par intégration globale conformément aux termes du pacte d'actionnaire qui confère le contrôle au Groupe Sonatel. Le Groupe Orange détient les 50% restant

## Messages clés



### Environnement

- Transition militaire au Mali et en Guinée
- Reprise économique encore timide suite à la crise sanitaire et ralentissement de la croissance avec la crise ukrainienne
- Hausse de l'inflation dans tous les pays de présence
- De nouvelles mesures réglementaires impactant le business
- Très forte dépréciation du change en Sierra Leone avec un impact défavorable sur les charges



### Marché

- Agressivité concurrentielle sur tous les marchés, notamment sur la Data et le Mobile Money
- Relance de l'opérateur historique en Guinée
- Durcissement des contraintes d'identification des clients dans certains pays notamment Guinée (réduction des pièces d'identification) et Sierra Leone (arrêt des ventes terrains des cartes Sims)

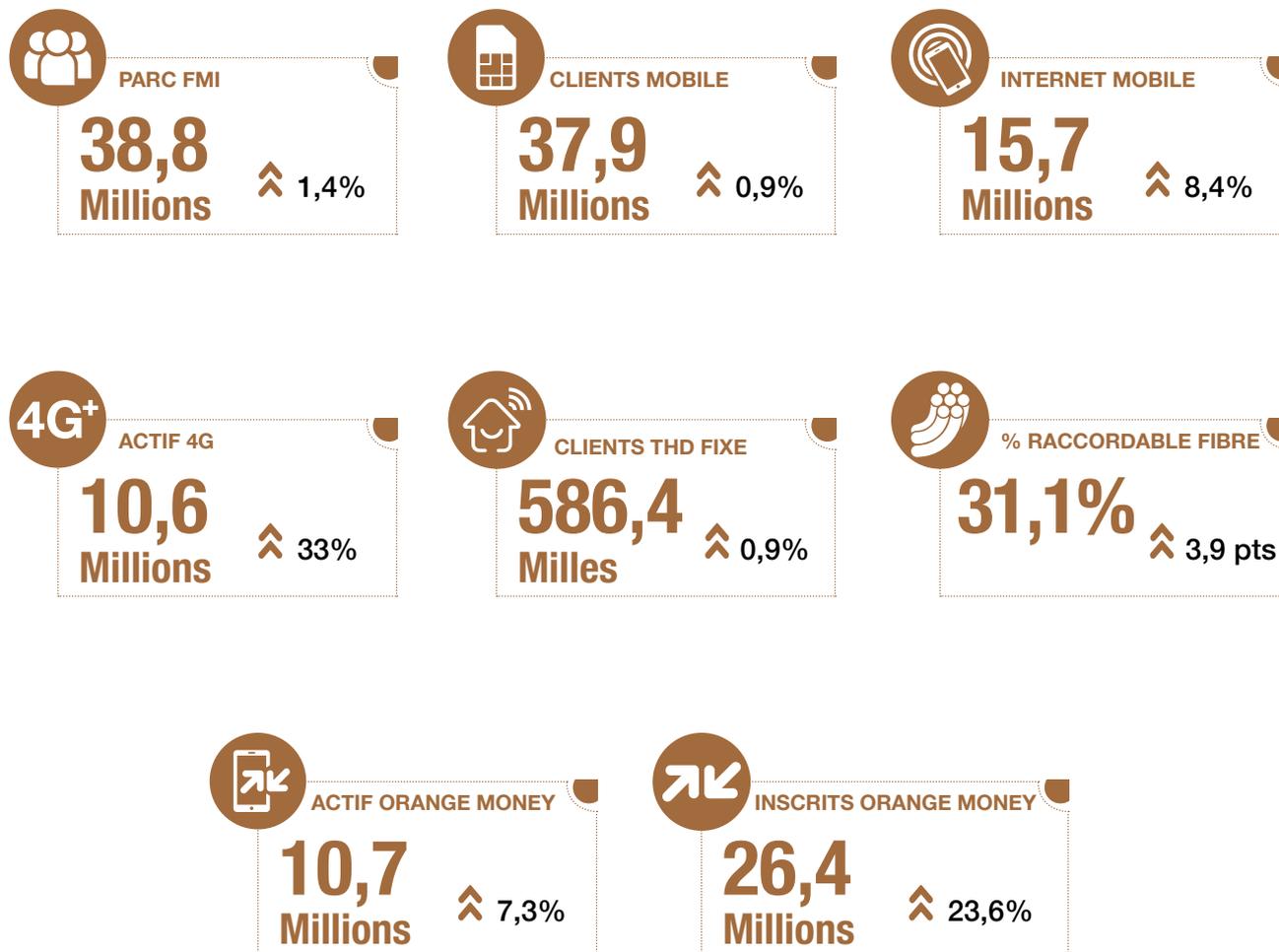


### Business

- Poursuite des recrutements et forte croissance de la data mobile grâce à la bonne dynamique commerciale
- Croissance des usages Internet sur le Mobile et le Fixe Broadband grâce à des investissements importants
- Croissance des volumes de transactions Orange Money
- Lancement du pilote sur la 5G au Sénégal
- Atteinte de la barre des 10 Millions de clients actifs 4G

## Réalisations opérationnelles

Bonne pénétration de la Data et Orange Money malgré l'agressivité concurrentielle. Forte croissance du parc Très Haut Débit portée principalement par les offres autour des technologies LTE/FDD/TDD et Fibre.



# Chiffres clés financiers

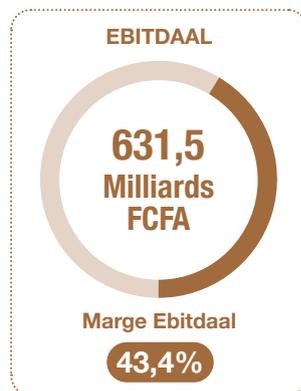
Indicateurs financiers en croissance par rapport à 2021

Hausse Capex en lien avec les engagements d'investissements au Sénégal et l'augmentation continue des usages Très Haut Débit.



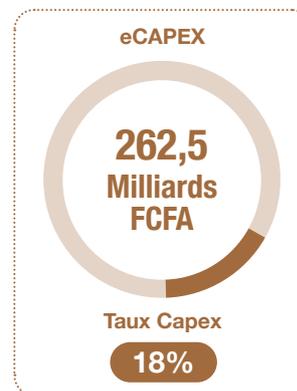
⬆️ 9%

En hausse malgré la baisse du Mobile Money



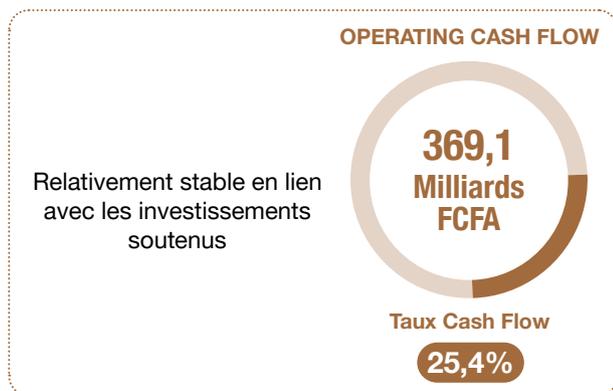
⬆️ 8,8%

Tirée par la croissance du chiffre d'affaires et une maîtrise des charges



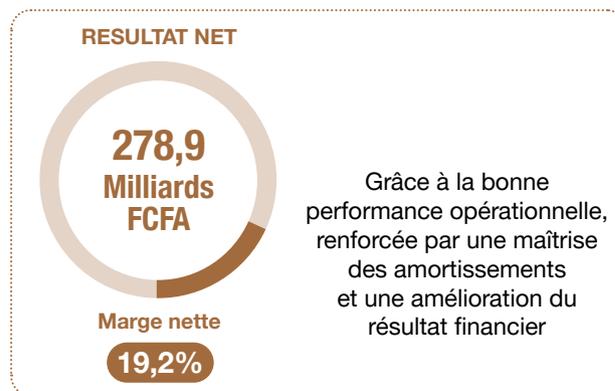
⬆️ 22,7%

En Hausse pour accompagner la croissance du Très Haut Débit, l'extension de la couverture des réseaux et l'amélioration de la qualité de service



⬆️ 0,7%

Relativement stable en lien avec les investissements soutenus



⬆️ 10,5%

Grâce à la bonne performance opérationnelle, renforcée par une maîtrise des amortissements et une amélioration du résultat financier

# Empreinte économique

Un des premiers contributeurs à la création de valeurs dans nos pays de présence avec une empreinte économique de 65% du Chiffre d'affaires consolidés.

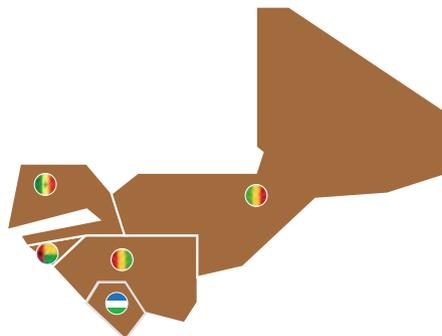
## Chiffre d'affaires généré au profit des entreprises locales

**+298**  
Milliards FCFA

de chiffre d'affaires générés au profit des entreprises locales dans les pays de présence.

Liste des activités :

- opérateurs nationaux ;
- sous-traitants pour la production d'abonnés ;
- centres d'appels et bailleurs ;
- agences de communication ;
- organismes de formation ;
- hôtellerie et restauration ;
- avocats et notaires ;
- concessionnaires ; automobiles
- sociétés de gardiennage ;
- entreprises d'entretien et de nettoyage ;
- BTP pour les divers travaux ;
- banques et assurances ;
- producteurs de contenus ;
- agences d'intérim.



## Création d'emplois

**+160** Milliards FCFA  
aux distributeurs

**+200 000**

Emplois indirects

**+5 000**

Emplois directs

grâce à une distribution commerciale étendue et des partenaires dynamiques

## Montants versés aux budgets des Etats

**+435** Milliards FCFA

à titre d'impôts, taxes collectées directement, redevances, cotisations sociales, droits de douanes et dividendes dans les pays de présence (compte non tenu des taxes indirectes)

## Dividendes payés aux actionnaires locaux

**+52** Milliards FCFA

distribués aux actionnaires mineurs (personnel et locaux)

## Exportations

**+77** Milliards FCFA

contribution à la balance des paiements à travers les services fournis aux opérateurs étrangers de télécommunications

# Empreinte numérique, sociale et environnementale



## 1- Inclusion Numérique & Soutien à l'entrepreneuriat local

Promouvoir la formation au numérique et soutenir l'employabilité des jeunes et les préparer aux emplois du futur à travers Orange Digital Center:

4 ODC au Sénégal, Mali, Guinée et Sierra Leone : 17 000 bénéficiaires accompagnés en 2022

Taux d'insertion : 80% à 3 à 6 mois après la certification; 40% de taux de féminisation au Sénégal

Près de 40 nouvelles startups accompagnées chaque année à travers nos programmes (Orange Startup Studio, Prix Orange de l'entrepreneuriat Social, etc.)

Déploiement en cours des ODC club dans les régions avec l'accompagnement de la GIZ : 2 000 bénéficiaires/an



## 2- Inclusion Sociale

- Fondations : 2 nouveaux Projets «Village» en 2022 (26 Projets au total en 9 ans): Point d'eau, construction d'école, centre de santé, école verte
- Inclusion des personnes vivant avec un handicap dont certaines sont devenues des fournisseurs agréés
- 52 000 foyers ont accès à l'Energie grâce à Orange Energie
- Un fort engagement HeForShe : 38% de femmes dans l'effectif global et 50% au niveau du comité de direction



## 3- Soutien à l'éducation et à la santé

- Réhabilitation et équipements de sites sanitaires (5/an)
- 30 bourses de spécialisation/2ans en médecine dans les domaines prioritaires
- Réhabilitation d'écoles
- Bourses d'études aux meilleurs élèves et instituteurs



## 4- Développement durable

- Émission CO2: Objectif d'atteindre un taux de 50% d'utilisation des énergies renouvelables en 2025;
- Taux énergie verte 8% (solarisation de nos sites)
- Reboisement : + 30 000 arbres plantés chaque année
- Elimination par enfouissement de plus de 17 tonnes déchets de câbles Fibre Optique
- 7 800 produits clients reconditionnés

sonatel

## Base abonnés : fixe, mobile et internet

	2020	2021	2022	2020 / 2021	2021 / 2022
Sénégal 	10 594 894	11 137 978	11 845 738	5,1%	6,4%
Mali 	12 400 000	12 560 554	12 839 059	1,3%	2,2%
Guinée 	8 503 946	8 909 241	8 961 851	4,8%	0,6%
Bissau 	801 536	1 113 517	1 357 487	38,9%	21,9%
Sierra Leone 	3 234 775	3 835 865	2 892 465	18,6%	-24,6%
<b>Mobile</b>	<b>32 311 116</b>	<b>35 453 297</b>	<b>37 900 000</b>	<b>9,7%</b>	<b>0,9%</b>
Dont Orange Money	8 801 540	9 982 405	10 708 766	13,4%	7,3%
Dont Internet	12 715 920	14 513 007	15 736 321	14,1%	8,4%
<b>Fixe</b>	<b>227 623</b>	<b>254 686</b>	<b>284 484</b>	<b>11,9%</b>	<b>11,7%</b>
<b>Internet Fixe</b>	<b>315 780</b>	<b>434 932</b>	<b>586 411</b>	<b>37,7%</b>	<b>34,8%</b>
<b>TOTAL PARC</b>	<b>36 078 554</b>	<b>38 246 773</b>	<b>38 767 495</b>	<b>6,0%</b>	<b>1,4%</b>

## ARPU : fixe, mobile et internet

	SENEGAL 	MALI 	GUINEE 	BISSAU 	SIERRA LEONE 
Mobile Prépayé	2 451	2 492	3 515	2 091	1 074
Variation annuelle	-6,6%	-7,9%	+43,5%	-22,9%	-19,8%
Data Mobile	2 422	2 846	2 336	1 959	1 267
Variation annuelle	0,1%	21,4%	55,4%	-7,8%	-14,8%
Orange Money	526	1 127	2 316	913	561
Variation annuelle	-35,5%	-33,1%	1,3%	-17,3%	37,8%
Internet Fixe	10 979	12 898	7 524	21 686	23 223
Variation annuelle	-8,0%	4,5%	30,6%	-10,0%	-20,5%

## Indicateurs financiers

Bonne croissance du chiffre d'affaires (9%).

L'Ebitdaal a été impacté par la croissance des charges indirectes (10,5%) tirée par les charges techniques, les impôts/taxes et les frais généraux (développement des activités).

Bon niveau de résultat net grâce à l'effet combiné de l'amélioration du résultat financier et de la maîtrise relative des amortissements.

	2021	2022	22/21
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1335</b>	<b>1 455</b>	<b>9%</b>
<b>Ebitdaal</b>	<b>580</b>	<b>631,5</b>	<b>8,8%</b>
% Chiffre d'affaires	43,5%	43,4%	-0,1 pt
Investissements	214	262,5	22,7%
% Chiffre d'affaires	16%	18%	+2 pts
<b>Résultat Net</b>	<b>252</b>	<b>278,9</b>	<b>10,5%</b>
% Chiffre d'affaires	18,9%	19,2%	+0,3 pt

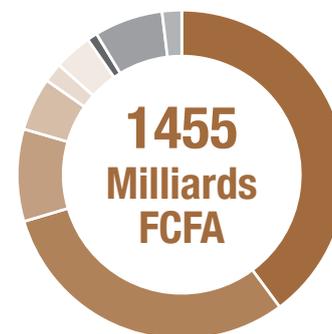
# Chiffre d'affaires

Croissance notable des revenus de 9% portée particulièrement par la Data (+23,6%) et le Fixe (+14,2%).

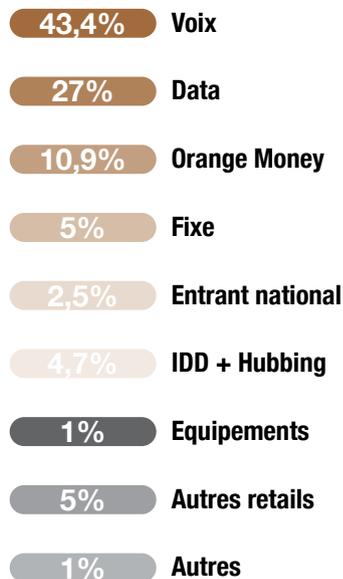


## GROUPE

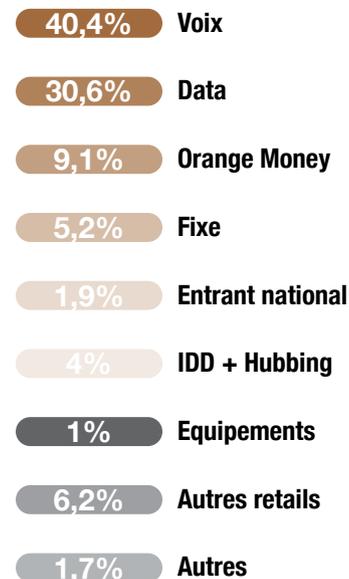
	2021	2022	yoy %
Total Revenue	1 335	1 455	9,0%
Retail	1225,1	1345,2	9,8%
Wholesale	106,2	104,6	-1,5%
Other	3,6	5,3	46,7%



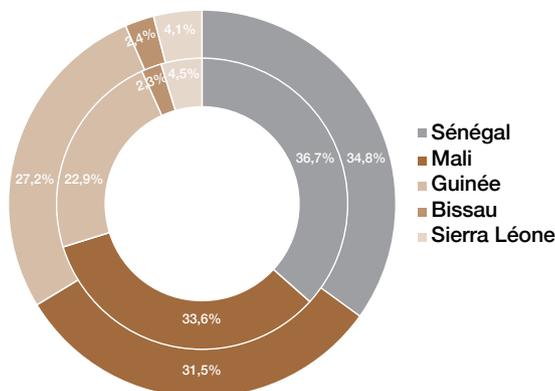
### REVENU PAR ACTIVITÉ 2021



### REVENU PAR ACTIVITÉ 2022



### Evolution Contribution au CA par pays de 2021 à 2022



# Investissements

Des Investissements cumulés du groupe de 262,5 GXOF en croissance de 48,6 GXOF par rapport à 2021.

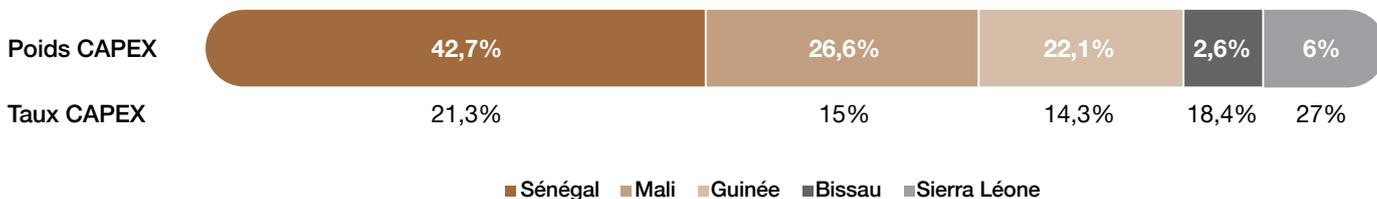
Les CAPEX 2022 ont porté principalement sur l'accélération du Très Haut Débit, la qualité de service, la densification et l'extension réseau.

Le taux de CAPEX /CA est de 18% contre 16% en 2021.

## CAPEX PAR ACTIVITÉS

	2021	2022	Variation (FCFA)	Variation (%)
Réseaux	174,9	219,4	+44,5	25,4%
IT	17,7	20	+2,3	13%
Autres	21,3	23,1	+1,8	8,4%
<b>TOTAL</b>	213,9	262,5	+48,6	22,7%
Taux de CAPEX	16%	18%		+2 pts

## CAPEX PAR PAYS





## Bonne croissance des revenus



**Croissance Revenus**  
+17,9 Mds FCFA  
+3,5%



**Capex**  
111,7 Mds FCFA  
+29,1%



**Part de marché volume**  
58,9%\*

\*Estimation interne



**Nombre de sites  
(physiques) :**  
2 806



**Pénétration  
Smartphone :**  
77%



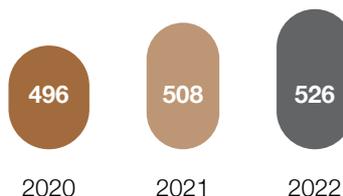
**Couverture réseau  
Population**  
2G 99,4%  
3G 99,4%  
4G 95,4%



**Points de vente actifs :**  
37 435

## Évolution du revenu

(en milliards FCFA)



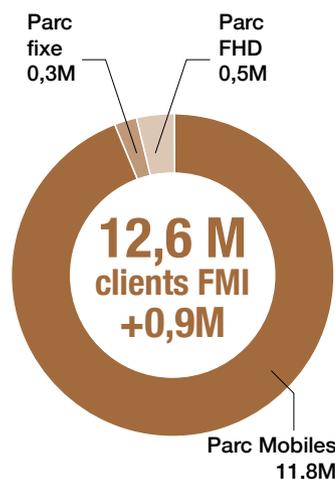
Croissance des bases clients notamment Data avec une hausse significative du Parc 4G de près de 931 mille clients.

Croissance du CA portée par la Data mobile, le Broadband Fixe grâce à l'extension du réseau et une animation commerciale soutenue notamment sur la fibre ainsi que le wholesale (+11%) autour du Hubbing et des prestations d'ingénierie conseil. Cette bonne performance du Telco compense la baisse sur Mobile Money liée à la baisse de valeur sur ce marché.

CAPEX en hausse de 29,1% pour soutenir la croissance des réseaux (augmentation capacités 3G, 4G et FTTH) et améliorer la qualité de service.

## Parc Clients

(en milliards FCFA)



**5,5 millions**  
Parc Data +8,6%



**471K**  
Parc Haut débit  
Fixe +35,6%



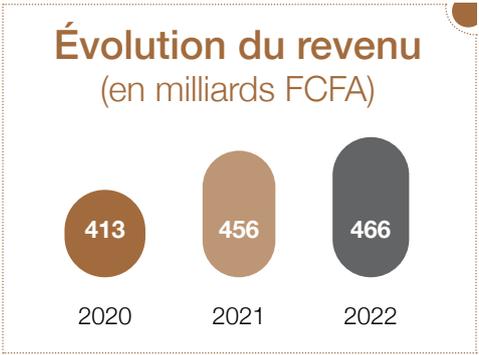
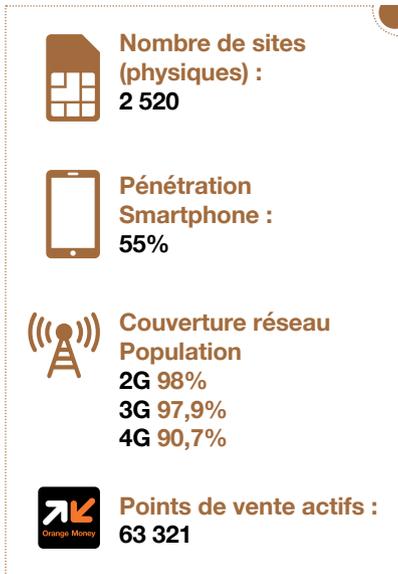
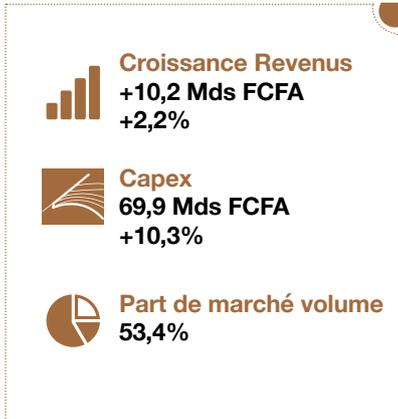
**4G+** **5,5 millions**  
Parc 4G +22,7%



**3,2 millions**  
Parc OM +7,6%



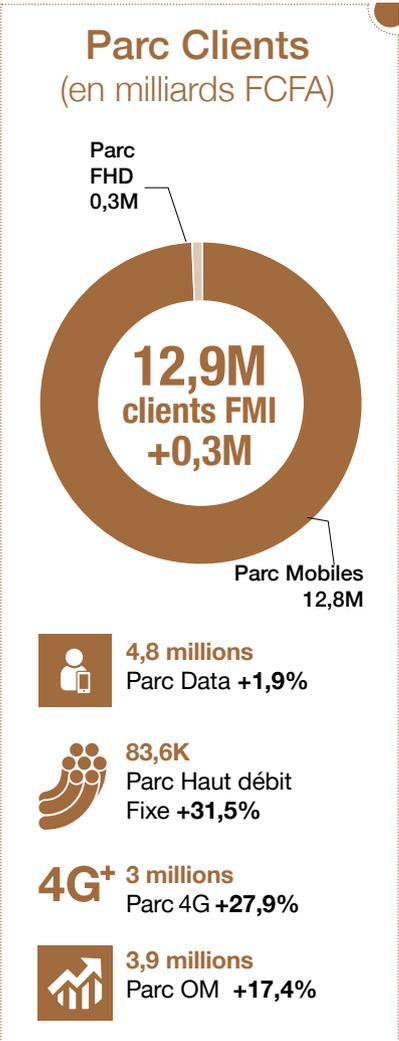
Revenus en croissance



Parcs Data et Orange Money en forte hausse. Augmentation du Parc 4G de près de 650 mille clients.

Progression du CA grâce à la data et au broadband fixe impactée par le retard de déploiement des sites suite à l’embargo, l’inflation et l’augmentation du nombre de sites détruits.

CAPEX en hausse de 10,3% porté par les projets réseaux (poursuite programme ALL4G, maillage FTTX et construction de 110 sites).





Guinée

## Revenus en croissance



**Croissance Revenus**  
**+91,2 Mds FCFA**  
**+29,1%**



**Capex**  
**58 Mds FCFA**  
**+40,2%**



**Part de marché volume**  
**65,9%**



**Nombre de sites**  
**(physiques) :**  
**2 514**



**Pénétration**  
**Smartphone :**  
**50%**



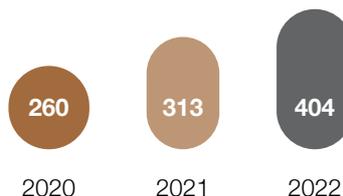
**Couverture réseau**  
**Population**  
**2G 98,1%**  
**3G 92,2%**  
**4G 58,8%**



**Points de vente actifs :**  
**57 526**

## Évolution du revenu

(en milliards FCFA)



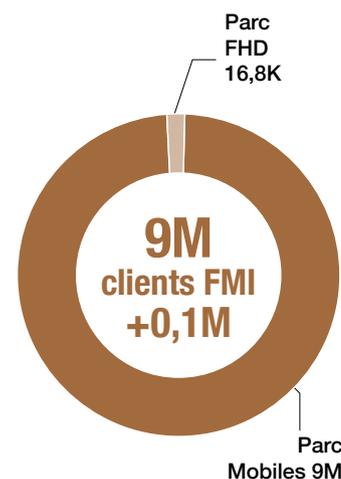
Belle progression des indicateurs opérationnels Data et Orange Money. Un Parc 4G en hausse de près de 800 mille clients et atteint 1,9 Million.

Croissance du CA, fortement impactée par de nouvelles mesures fiscales et réglementaires combinées à la baisse tarifaire sur Orange money (-17,8%).

CAPEX en hausse de 40,2% essentiellement sur le Réseau, la construction du siège et les Kits Orange NRJ.

## Parc Clients

(en milliards FCFA)



**5,5 millions**  
 Parc Data **+14,1%**

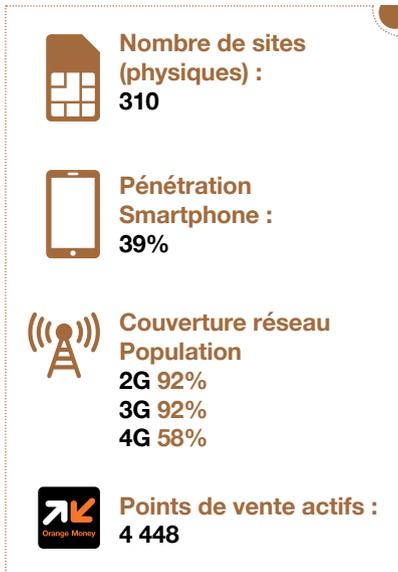
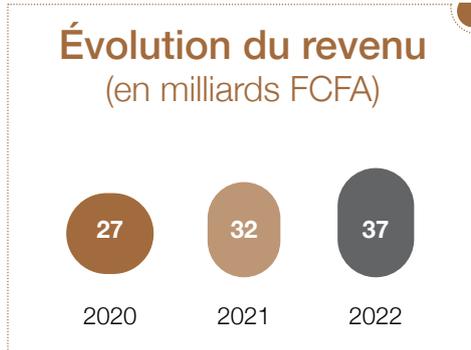
**471K**  
 Parc Haut débit  
 Fixe **+32,2%**

**4G+** **5,5 millions**  
 Parc 4G **+68,8%**

**3,2 millions**  
 Parc OM **+18,6%**



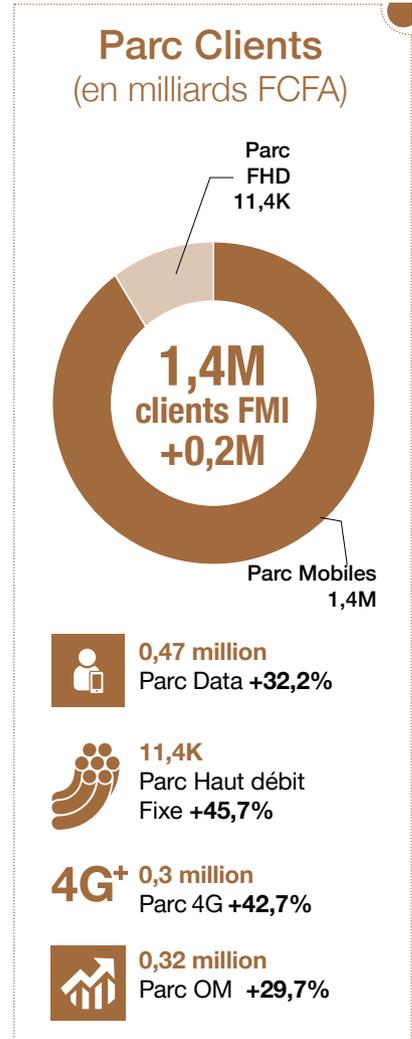
Solides performances sur tous les indicateurs financiers et opérationnels



Parcs Data et Orange Money en croissance YoY. Augmentation du Parc 4G de plus de 92 mille clients.

Croissance du CA notamment sur le prépayé et le fixe qui s'explique essentiellement par la modernisation et l'extension des réseaux, l'animation marketing et commerciale soutenue (animations terrains en région, la refonte tarifaire OM et la forte croissance des activités data avec le développement des usages.

Baisse du taux de CAPEX de 15 points suite à la finalisation du vaste programme d'investissement de renouvellement et d'extension du réseau.





# Sierra Leone

Des résultats fortement impactés par la forte inflation et dépréciation du Leone



## Décroissance Revenus

- 0,3 Mds FCFA  
- 0,6%



## Capex

16,4 Mds FCFA  
+35,4%



## Part de marché volume

51,6%\*

\*Estimation interne



## Nombre de sites (physiques) :

544



## Pénétration Smartphone :

42%



## Couverture réseau

Population

2G 96,3%

3G 94,6%

4G 62,2%



## Points de vente actifs :

13 060

## Évolution du revenu (en milliards FCFA)

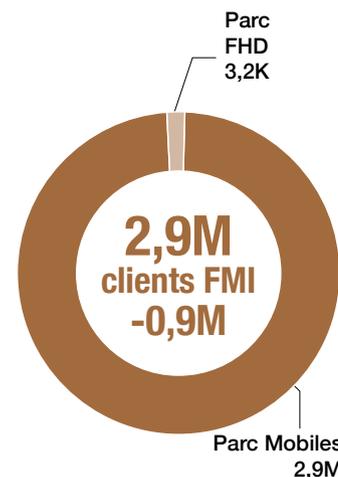


Bonne performance sur le CA portée par la data, les contenus, Orange Money (hors effet de change).

CAPEX en hausse de 35,4% en lien avec l'extension, le renforcement et la sécurisation de la couverture réseau.

Croissance des parcs clients Data et Orange Money. Croissance du Parc 4G de 171 mille clients.

## Parc Clients (en milliards FCFA)



0,8 million

Parc Data +8,7%



3,2K

Parc Haut débit

Fixe +4,3%



0,4 million

Parc 4G +89,1%



1 million

Parc OM -33%

# Politique de dividende

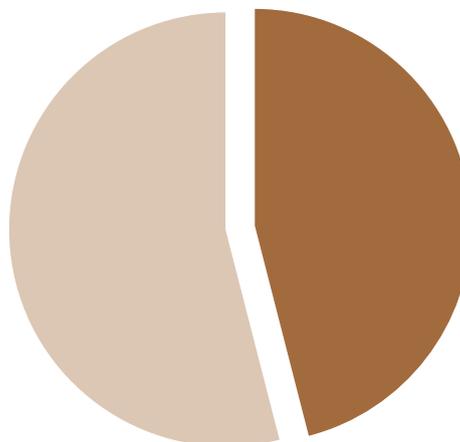
Texte à venir

EXERCICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cours au 31/12	12 000	14 500	20 050	22 800	25 000	25 000	23 500	16 000	16 995	13500	13975	15200
Dividende (en G XOF)	145	150	155	160	167	167	167	167	136	136	156	167
Dividende net par action	1 305	1 350	1 395	1 440	1 500	1 500	1 500	1 500	1225	1225	1400	1 500
Taux de croissance dividende	3,6%	3,5%	3,3%	3,2%	4,2%	0%	0%	0%	-18,3	0%	14,28%	7,14%
Taux de rendement dividende	11%	9%	7%	7%	6%	6%	6%	9%	9%	9%	10%	10%
Taux de distribution (%) Sonatel SA	114%	87%	106%	92%	106%	108%	102%	156%	88%	80%	92%	87%
Taux de distribution (%) Groupe	94%	88%	82%	73%	76%	77%	82%	82%	70%	68%	62%	64%

# 25 ans de présence à la BRVM

▲ L'une des plus grandes capitalisations boursières de la BRVM

▲ Près de 27 000 actionnaires à travers le monde



**20%**  
de l'indice composite

L'ensemble des titres du marché  
46 sociétés cotées

**1335** Milliards FCFA

de dividendes distribués depuis 1998

dont ≈ **600** Milliards au flottant

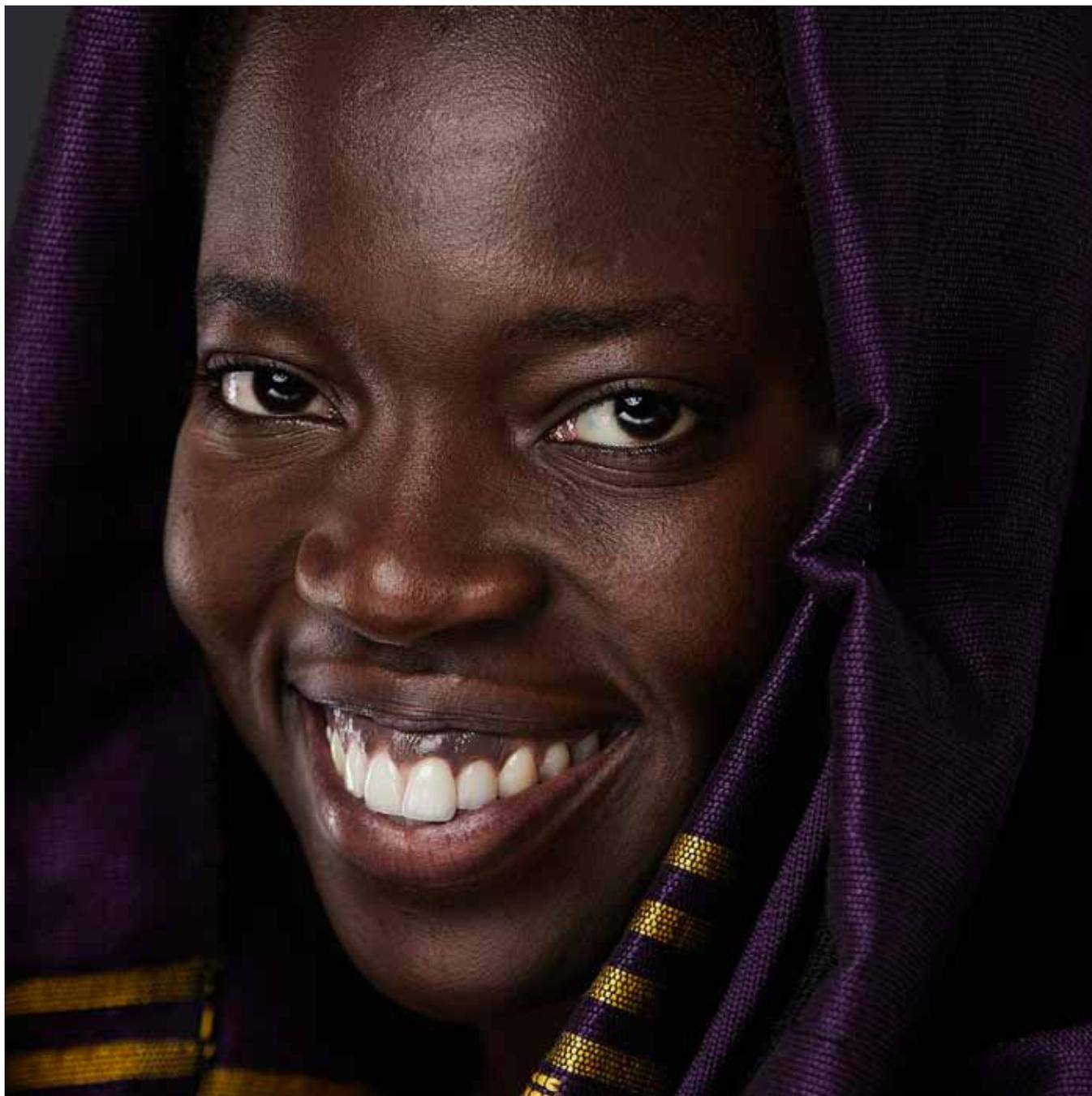
**22%**

de détention du float

**30%** Grand public / **70%** institutionnels et fonds

## Effectifs

GROUPE SONATEL	2018	2019	2020	2021	2022	20/21	21/22
Sénégal	1 805	1 868	1 873	1 870	1 829	-0,16%	-2,19%
Mali	649	667	691	730	739	5,60%	1,23%
Guinée	399	418	422	449	475	6,3%	5,79%
Bissau	89	98	99	116	128	17,17%	10,34%
Sierra Léone	182	185	191	209	217	9,42%	3,82%
<b>TOTAL</b>	<b>3 133</b>	<b>3 236</b>	<b>3 276</b>	<b>3 374</b>	<b>3 388</b>	<b>2,99%</b>	<b>0,41%</b>





# 7

Rapport financier  
Rapport de gestion  
Décembre 2022





# RAPPORT DE GESTION

## Décembre 2022

### Introduction

Le groupe Sonatel consolide sa croissance en 2022 et renforce les performances réalisées au premier semestre malgré un contexte économique difficile dans tous les pays, une précarité de l'environnement politique avec des transitions militaires prolongées et une pression concurrentielle forte à tous les niveaux.

Malgré ce contexte conjoncturel difficile, le Groupe Sonatel a réalisé des performances opérationnelles et financières appréciables sur 2022, confirmant ses capacités de résilience. En effet, le Groupe continue de défendre sa position de leader dans tous ses pays de présence avec des parts de marché volumes suivants par pays :



Le Groupe Sonatel affiche une augmentation de 1,4% du nombre d'abonnés à 38,8 millions de clients, une croissance du chiffre d'affaires de 9% soit un montant de 120,2 milliards et une progression de 8,8% de l'EBITDAal soit +51,3 milliards.

Cette croissance significative s'appuie sur de bonnes performances commerciales ainsi qu'une efficacité opérationnelle permettant de générer un taux de marge d'Ebitdaal de 43,4% stable par rapport à 2021.

La croissance a été tirée par tous les pays du Groupe Sonatel à l'exception de Sierra Leone qui subit une forte détérioration du change.

Elle a été générée grâce à la forte progression de la Data Mobile et du Broadband Fixe, résultat d'une politique d'investissement soutenu pour étendre et densifier les réseaux dans une optique constante de respect des engagements réglementaires, d'amélioration de la qualité de service et de développement des usages numériques.

## Données Groupe

### Résultats financiers au 31 décembre 2022

<i>in Mxof</i>	2022.12 YTD		
	Actuel	yoy	yoy %
<b>Revenue</b>	<b>1 455 049</b>	<b>120 175</b>	<b>9,0%</b>
Direct costs	-263 482	-15 472	-6,2%
% revenue	-18,1%	+0,5pt	
Direct margin	1 191 567	104 703	9,6%
% revenue	81,9%	+0,5pt	
<b>Indirect costs</b>	<b>-560 022</b>	<b>-53 434</b>	<b>-10,5%</b>
% revenue	-38,5%	-0,5pt	
<b>EBITDAaL</b>	<b>631 545</b>	<b>51 269</b>	<b>8,8%</b>
% revenue	43,4%	-0,1pt	
<b>eCapex</b>	<b>262 482</b>	<b>48 598</b>	<b>22,7%</b>
% revenue	18,0%	+2,0pt	
<b>Operating Cash Flow</b>	<b>369 063</b>	<b>2 671</b>	<b>0,7%</b>
% revenue	25,4%	-2,1pt	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>278 912</b>	<b>26 453</b>	<b>10,5%</b>
% revenue	19,2%	+0,3pt	

## Evolution de la base clients

PARC FMI	Réel 2021	Réel 2022	Yoy	
Sénégal	11 137 978	11 845 738	6,4%	707 760
Mali	12 560 554	12 839 059	2,2%	278 505
Guinée	8 909 241	8 961 851	0,6%	52 610
Bissau	1 113 517	1 357 487	21,9%	243 970
Sierra Léone	3 835 865	2 892 465	-24,6%	(943 400)
Mobile	37 557 154	37 896 600	0,9%	339 446
Fixe	254 686	284 484	11,7%	29 798
Internet	434 932	586 411	34,8%	151 479
TOTAL PARC	38 246 772	38 767 495	1,4%	520 722

La base clients **Fixe, Mobiles et Internet** croît de +1,4% par rapport à décembre 2021 et atteint 38,8 millions grâce à la poursuite d'une bonne dynamique de recrutements mobiles au Sénégal et à Bissau, dans une moindre mesure au Mali et en Guinée.

En Sierra Leone, on note une baisse liée aux contraintes d'identification et à des difficultés du Système d'Information.

La base clients **mobiles** totalise 37,9 millions de clients, en hausse de 0,9% sous l'impulsion des animations commerciales, des refontes tarifaires,

du lancement de nouvelles offres adaptées aux besoins clients, de l'élargissement de la couverture réseau avec l'ouverture de nouveaux sites et l'amélioration de la qualité des services.

Le nombre de clients **Data mobiles actifs** du Groupe s'élève à 15,7 millions soit une hausse de +8,4% par rapport à décembre 2021. La base active 4G- dont près de la moitié est au Sénégal (47%) a atteint 10,6 millions de clients en augmentation de +33% par rapport à 2021. Cette solide performance est favorisée par le renforcement continu du déploiement du très haut débit mobile (3G/4G/4G+).

Parc internet mobile	Réel 2021	Réel 2022	Yoy	
Sénégal	5 040 321	5 475 965	8,6%	435 644
Mali	4 687 764	4 777 960	1,9%	90 196
Guinée	3 650 279	4 165 059	14,1%	514 780
Bissau	355 957	470 612	32,2%	114 655
Sierra Léone	778 686	846 725	8,7%	68 039
Total	14 513 007	15 736 321	8,4%	1 223 314
Parc Internet Mobile/ Parc Mobile	38,6%	41,5%	+12,1 pts	

**La base de clients actifs Orange Money** atteint 10,7 millions de clients en progression de +7,3% par rapport à décembre 2021, tirée par tous les pays hormis Sierra Leone (fiabilisation base active et mise en place nouveau

process de conformité). La pénétration d'Orange Money sur la base d'abonnés mobile s'est renforcée avec une hausse de 1,7 point.

Parc Actifs OM	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021 / Réel 2020	
Sénégal	3 000 298	3 229 139	7,6%	228 841
Mali	3 291 467	3 865 556	17,4%	574 089
Guinée	1 893 518	2 245 210	18,6%	351 692
Bissau	263 054	341 308	29,7%	78 254
Sierra Leone	1 534 068	1 027 553	-33,0%	(506 515)
<b>Total</b>	<b>9 982 405</b>	<b>10 708 766</b>	<b>7,3%</b>	<b>726 361</b>
<b>Parc Actif OM / Parc Mobile</b>	<b>26,6%</b>	<b>28,3%</b>	<b>+4,2 pts</b>	

**La base client haut débit fixe** compte 586,4 mille clients, dont 491,1 mille clients fibre et Flybox, en augmentation de 34,8 % à la faveur de la forte percée des offres Flybox combinée à l'accélération du déploiement de la Fibre au

Sénégal, au Mali et d'une bonne dynamique commerciale (lancement d'offres entrée de marché) favorisant la progression des recrutements.

PARC BROADBAND FIXE	Réel 2021	Réel 2022	Yoy	
<b>Haut débit Fixe Sénégal</b> (ADSL+FIBRE+FLYBOX)	347 736	471 373	35,6%	123 637
Mali	63 571	83 603	31,5%	20 032
Guinée	12 700	16 786	32,2%	4 086
Bissau	7 849	11 440	45,7%	3 591
Sierra léone	3 076	3 209	4,3%	133
<b>INTERNET</b>	<b>434 932</b>	<b>586 411</b>	<b>34,8%</b>	<b>151 479</b>

## Chiffre d'affaires Groupe

**Le chiffre d'affaires du groupe** Sonatel s'élève à 1455 milliards FCFA en hausse de 9,0% (+120,2 milliards) par rapport à décembre 2021. L'ensemble des pays du Groupe ont contribué à cette croissance principalement la Guinée, suivi du Sénégal, du Mali et de Bissau.

**Les revenus du Retail** représentent 92,4% du chiffre d'affaires soit 1345,2 milliards, et enregistrent une hausse de 9,8% tirée par la data mobile, la voix, et le broadband fixe. Ces derniers constituent l'essentiel de la croissance

du Chiffre d'Affaires et progressent respectivement de 23,6%, 5,6% et 30,2% par rapport à fin 2021.

Les revenus Entreprises représentent 12% du chiffre d'affaires retail soit 163,3 Milliards en 2022 et croissent de 24% par rapport à l'année précédente grâce à la belle performance sur le mobile prépayé Pro, sur l'intégration, le Broadband FTTH et FWA et le renforcement de l'adressage commercial.

**Les revenus de la Data** représentent 444,7 milliards en décembre 2022 soit une contribution de 30,6% au Chiffre

d'Affaires total du groupe, en croissance de 23,6%. Une hausse liée au développement des usages avec l'élargissement de la couverture réseau 3G / 4G grâce aux projets d'extension et de densification haut débit, le pilotage de la valeur à travers des offres ciblées et la bonne dynamique des bases d'abonnés.

**Les revenus de la Voix** représentent 580 milliards en décembre 2022 et sont en croissance de 5,6% (+30,8 milliards) sur un an. Cette croissance est tirée essentiellement par l'appréciation du change en Guinée qui compense le retrait de cette ligne de revenu cannibalisée de plus en plus par la data. La contribution au chiffre d'affaires total du groupe avec 39,9%, recule de 1,2 point vs 2021.

**Les revenus du Broadband Fixe** atteignent 70,9 milliards, enregistrant une hausse de +30,2% comparée à fin 2021, grâce au développement de la fibre. Ils représentent 4,9% du chiffre d'affaires et contribuent à la croissance des revenus à hauteur de 14%. Le Sénégal et le Mali portent l'essentiel des revenus Broadband fixe.

**Les revenus Orange Money** s'élèvent à 131,9 milliards, soit une décroissance de 13 milliards (-8,9%) par rapport à 2021. Leur contribution aux revenus du groupe est de 9,1% soit -1,8 points. Cette baisse des performances est liée à la forte baisse des prix de marché au Sénégal, au Mali et en Guinée suite aux repositionnements tarifaires dans ces pays, face à une concurrence agressive.

## Soldes de Gestion

**L'EBITDAa** consolidé du groupe s'élève à 631,5 milliards à fin 2022. Il enregistre une croissance de +8,8% soit +51,3 Milliards FCFA, grâce à l'amélioration significative des revenus. La hausse des charges aussi bien directes qu'indirectes, sous l'effet de l'évolution des activités, de la hausse des impôts et taxes et de la détérioration du taux de change, est absorbée par la croissance du chiffre d'affaires.

**La marge d'exploitation** s'élève à 437,1 milliards en hausse de 37,4 milliards (+9,4%) malgré la croissance des amortissements consécutive aux efforts d'investissements ces dernières années.

**Les revenus du Wholesale** de 104,6 milliards représentent 7,2% du chiffre d'affaires et enregistrent une baisse de 1,5% par rapport à 2021 notamment en Guinée, au Mali, en Sierra Leone malgré la bonne performance notée au Sénégal grâce au hubbing et l'ingénierie conseil.

**Le chiffre d'affaires de l'entrant international** avec 41,7 milliards enregistre un recul plus important que l'année dernière. Par rapport à 2021, cette baisse de 16 % est principalement portée par la Guinée, le Sénégal et le Mali sous l'effet de la baisse du trafic entrant international dû au développement des trafic OTT, en corrélation avec la forte croissance de la Data Mobile.

**Le chiffre d'affaires sur l'interconnexion nationale** s'élève à 27,7 milliards et enregistre une baisse de 5,7 milliards (-17%) portée principalement par la baisse des tarifs nationaux d'interconnexion intervenue au Sénégal, en Guinée et en Sierra Leone.

Les autres revenus Wholesale atteignent 19 milliards grâce à l'ingénierie conseil notamment le contrat de gestion délégué avec la SBIN (Société Beninoise d'Infrastructure Numérique), les revenus des Centres de Services Partagés (CSP Oracle), le partenariat avec SES (Société Européenne de Satellites) dans le cadre du renouveau du Site de Gandoul ainsi que les ventes de solutions informatiques aux opérateurs (application Orange Mali Sugu).

**Le résultat financier consolidé du groupe** reste négatif à -11,9 milliards mais s'améliore de 9,9 milliards avec la contribution de tous les pays, la Guinée, le Sénégal et le Mali principalement grâce à une optimisation des concours extérieurs.

**Le résultat net consolidé du groupe** s'élève à 278,9 milliards. Il enregistre une hausse de 10,5% soit (+26,5 milliards) grâce à la bonne performance opérationnelle renforcée par une amélioration des résultats financiers par rapport à l'année dernière.

## Investissements

Les investissements du groupe Sonatel se chiffrent à 262,5 milliards à fin décembre 2022, en hausse de 22,7% (+48,6 milliards). Le taux de CAPEX / CA est en progression de 2 points, autour de 18% et reste tiré par le Sénégal qui a renforcé ses investissements réseau en lien avec les

engagements pris auprès du régulateur et l'augmentation continue des usages du très haut débit. Les réalisations ont porté principalement sur le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), la Fibre et les projets IT.

# Groupe Sonatel

## Comptes consolidés IFRS

### Exercice clos le 31 décembre 2022

#### Compte de résultat consolidé

(en millions FCFA)	Note	2022	2021	2 020
Chiffre d'affaires	4.1	1 455 049	1 334 874	1 206 086
Achats externes	4.2	(526 136)	(467 804)	(439 972)
Autres produits opérationnels	4.8	20 266	18 175	21 892
Autres charges opérationnelles	4.4	(41 389)	(49 094)	(40 948)
Charges de personnel	4.5	(134 165)	(126 774)	(121 111)
Impôts et taxes d'exploitation	4.3	(130 168)	(118 539)	(100 392)
Dotations aux amortissements	4.6	(207 478)	(190 170)	(185 993)
Résultat de cession de titres et d'activités		66	(1 057)	
Coûts des restructurations et d'intégration		185	155	155
Résultat des entités mises en équivalence		829	(112)	(636)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>437 059</b>	<b>399 655</b>	<b>339 082</b>
Coût de l'endettement financier brut	4.7	(23 511)	(28 341)	(29 985)
Charges d'intérêts des dettes locatives		(2 933)	(2 471)	(2 079)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		6 578	5 724	3 369
Gains (pertes) de change	4.7	(2 574)	(3 023)	(3 596)
Autres produits et charges financiers		7 655	3 934	2 831
<b>Résultat financier</b>		<b>(14 785)</b>	<b>(24 178)</b>	<b>(29 460)</b>
Impôt sur les sociétés	4.9	(143 361)	(123 018)	(108 350)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>278 912</b>	<b>252 459</b>	<b>201 272</b>
Résultat net attribuable aux propriétaires de la maison mère		235 974	211 054	168 588
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		42 938	41 405	32 684
<b>Résultat net par actions attribuable aux propriétaires de la maison mère</b>				
- de base		2 359	2 110	1 686
- dilué		2 359	2 110	1 686

## Etat du résultat global consolidé

(en millions FCFA)	2 022	2 021
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	278 912	252 459
Eléments non recyclables en résultat	-	-
Avantage post emploi, écart actuariel	(5 225)	(5 573)
Eléments recyclables en résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-
Ecart de conversion	(27 657)	24 786
Autres éléments du résultat global avant impôt	(32 882)	19 213
Impôt sur autres éléments du résultat global (non recyclable)	1 596	-
Autres éléments du résultat global	1 596	-
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	247 626	271 672
Résultat global attribuable aux actionnaires du Groupe	172 390	227 968
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	75 236	43 704

Le résultat global consolidé est fortement impacté par les écarts de conversion sur la Guinée et Sierra Leone réalisée sur l'exercice 2022.

## Etat consolidé de la situation financière

(en millions de FCFA)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Actif</b>				
Ecart d'acquisition	5.1	22 169	37 230	38 662
Autres immobilisations incorporelles	5.2	230 160	244 864	244 710
Immobilisations corporelles	5.2	921 033	843 065	778 797
Titres mis en équivalence	5.2	3 964	3 091	3 052
Droits d'usage des immobilisations louées	8	21 285	24 559	27 169
Actifs financiers non courants	5.7	143 075	135 960	159 275
Autres actifs non courants	5.5	8 235	8 727	8 345
Impôts différés actifs	5.6	20 955	19 266	17 504
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>1 370 876</b>	<b>1 316 762</b>	<b>1 277 513</b>
Stocks	5.3	26 652	18 098	12 302
Créances clients	5.4	166 102	142 135	130 467
Actifs financiers courants	5.7	5 371	5 760	5 833
Autres actifs courants	5.5	312 402	253 759	199 461
Impôts et taxes d'exploitation		71 725	66 739	62 133
Impôt sur les sociétés		14 544	11 159	4 651
Charges constatées d'avance		7 728	5 227	4 822
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.8	276 791	244 206	199 692
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>881 316</b>	<b>747 082</b>	<b>619 360</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>				-
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 252 192</b>	<b>2 063 844</b>	<b>1 896 874</b>

## Etat consolidé de la situation financière

(en millions de FCFA)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Passif</b>				
Capital social		50 000	50 000	50 000
Réserves et primes d'émission		766 438	658 944	620 476
Ecart de conversion	6.7	(71 729)	(36 276)	(58 828)
Actions propres		(761)	(1 172)	(1 390)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>743 948</b>	<b>671 496</b>	<b>610 258</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		154 576	149 754	138 919
<b>Total capitaux propres</b>		<b>898 523</b>	<b>821 250</b>	<b>749 177</b>
Passifs financiers non courants	6.1	199 560	202 538	296 368
Dettes locatives non courantes	8	15 579	19 700	22 508
Avantages du personnel non courants	6.2	28 813	25 467	22 267
Autres passifs non courants	6.3	12 386	11 568	9 760
Impôts différés passifs		309	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>256 647</b>	<b>259 274</b>	<b>350 903</b>
Passifs financiers courants	6.1	221 007	214 143	160 744
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	6.5	140 633	117 900	99 896
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	6.5	224 910	197 947	192 333
Passifs de contrats clients		1 477	2 047	4 970
Dettes locatives courantes		6 848	6 449	5 916
Avantages du personnel courants		19 312	17 218	14 324
Autres passifs courants	6.3	294 938	258 023	189 916
Impôts et taxes d'exploitation		74 803	71 017	54 246
Impôt sur les sociétés		90 309	83 292	57 348
Produits constatés d'avance	6.6	22 784	15 285	17 100
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 097 022</b>	<b>983 321</b>	<b>796 793</b>
<b>Passifs liés aux actifs destinés à être cédés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>2 252 192</b>	<b>2 063 844</b>	<b>1 896 874</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022

	Attribuables aux propriétaires de la société mère				Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		Total capitaux propres	
	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Actions propres	Total	Réserves		Total
<b>Solde au 01 janvier 2021</b>	50 000	620 476	(58 828)	(1 390)	610 258	138 919	138 919	749 177
Résultat global consolidé		211 054			211 054	41 406	41 406	252 459
Distribution de dividendes		(136 166)			(136 166)	(30 280)	(30 280)	(166 446)
Autres mouvements		(36 418)	22 551	218	(13 649)	(292)	(292)	(13 940)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	50 000	658 944	(36 276)	(1 172)	671 496	149 754	149 754	821 250
Résultat global consolidé		235 974			235 974	42 938	42 938	278 912
Distribution de dividendes		(155 824)			(155 824)	(31 705)	(31 705)	(187 528)
Autres mouvements		27 343	(35 453)	410	(7 699)	(6 412)	(6 412)	(14 111)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	50 000	766 438	(71 729)	(761)	743 948	154 576	154 576	898 523

## Tableau des Flux de trésorerie consolidés

(en millions de FCFA)	Note	2022	2021
<b>Flux de trésorerie lié à l'activité</b>			
Résultat net		278 912	252 459
Impôts et taxes d'exploitation	4.3	130 168	118 539
Dotations aux amortissements	4.6	207 478	190 170
Résultat de cession d'actifs et autres gains & pertes		(66)	1 057
Dotations (reprises) des autres provisions		(10 637)	4 792
Impôt sur les sociétés	4.9	143 361	123 018
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		(829)	112
Résultat financier	4.7	14 785	24 178
Ecart de change net (EXP)		(1 893)	1 973
Rémunération en actions		2 571	2 007
Diminution (augmentation) des stocks		(8 319)	(5 455)
Diminution (augmentation) des créances clients		(26 259)	(12 498)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(26 198)	(3 199)
Var des passifs sur contrats clients		(570)	(2 923)
Diminution (augmentation) des autres créances		(57 982)	(44 889)
Augmentation (diminution) des autres dettes		51 756	50 451
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		(133 042)	(114 501)
Dividendes encaissés		371	181
Produits d'intérêts encaissés		14 971	10 669
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(25 974)	(31 563)
Impôts sur les sociétés décaissés		(140 866)	(107 723)
<b>Trésorerie générée par les activités d'exploitation (a)</b>		<b>464 136</b>	<b>463 254</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>			
Autres flux d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2	(262 989)	(221 399)
Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations		21 378	6 313
Produits de cession des biens immobiliers et des autres actifs corporels et incorporels		493	542
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise		(1 290)	(2 234)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée		(1)	277
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers		529	197
<b>Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)</b>		<b>(241 879)</b>	<b>(216 305)</b>

## Tableau des Flux de trésorerie consolidés

(en millions de FCFA)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Cash flows de financement en capital		
Emissions d'emprunts à long terme	35 160	25
Remboursements d'emprunts à long terme	(23 044)	(115 054)
Remboursements des dettes locatives	(9 511)	(7 863)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et autres emprunts à court terme	(8 113)	73 574
Rachat d'actions	410	218
Variation % intérêt sans prise/perte de contrôle	29	
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	<b>(187 316)</b>	<b>(166 225)</b>
<b>Trésorerie générée par les activités de financement (c)</b>	<b>(192 385)</b>	<b>(215 324)</b>
<b>Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)</b>	<b>29 872</b>	<b>31 625</b>
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie	6 312	15 513
Autres incidences sur la trésorerie	(3 600)	(2 628)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>32 585</b>	<b>44 514</b>
<b>Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture</b>	<b>244 206</b>	<b>199 692</b>
Dont disponibilités et quasi-disponibilités des activités poursuivies	244 206	199 692
<b>Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités</b>	<b>32 585</b>	<b>44 514</b>
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture</b>	<b>276 791</b>	<b>244 206</b>

# NOTES ANNEXES

## Note 1- Informations sectorielles

### 1.1 Du chiffre d'affaires sectoriel à l'EBITDAAL ajusté sectoriel

Le détail du chiffre d'affaires par zone à l'Ebitdaal se présente comme suit (en milliards CFA)

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Comptes consolidés Sonatel
<b>31-déc-22</b>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	506	459	35	396	59	<b>1 455</b>
Achats externes	(195)	(154)	(12)	(131)	(34)	<b>(526)</b>
Charges de personnel	(85)	(29)	(2)	(14)	(3)	<b>(134)</b>
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(46)	(44)	(2)	(34)	(4)	<b>(130)</b>
Autres charges opérationnelles	(10)	(13)	(2)	(13)	(3)	<b>(41)</b>
Autres produits opérationnels	7	6	0	6	1	<b>20</b>
<b>Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	(9)
<b>Charges d'intérêts des dettes locatives</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	(3)
<b>EBITDAal ajusté</b>	<b>174</b>	<b>221</b>	<b>17</b>	<b>205</b>	<b>13</b>	<b>632</b>
<b>31-déc-21</b>						
Chiffre d'affaires	490	448	31	306	60	<b>1 335</b>
Achats externes	(177)	(146)	(12)	(104)	(30)	<b>(468)</b>
Charges de personnel	(83)	(29)	(2)	(9)	(4)	<b>(127)</b>
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(39)	(41)	(2)	(30)	(5)	<b>(119)</b>
Autres charges opérationnelles	(18)	(15)	(1)	(13)	(3)	<b>(49)</b>
Autres produits opérationnels	9	5	0	2	2	<b>18</b>
<b>Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	(8)
<b>Charges d'intérêts des dettes locatives</b>	<b>(1)</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	(2)
<b>EBITDAal ajusté</b>	<b>179</b>	<b>220</b>	<b>13</b>	<b>150</b>	<b>18</b>	<b>580</b>

## 1.2 Actifs sectoriels et passifs sectoriels

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	MEQ	Comptes consolidés
<b>31 décembre 2022</b>							
Ecart d'acquisition					22 169		22 169
Autres immobilisations incorporelles	100 417	75 246	738	51 325	2 433		230 160
Immobilisations corporelles	412 398	275 258	24 567	174 322	34 488		921 033
Titres mis en équivalence						3 964	3 964
Droits d'usage des immobilisations louées	7 329	2 787	74	5 805	5 290		21 285
Actifs financiers non courants	301 363	(11 449)	(5 607)	(22 464)	(112 185)	(6 583)	143 075
Autres actifs non courants	4 076	1 595	436	2 048	80		8 235
Impôts différés actifs	10 566	4 119	5	6 235	30		20 955
<b>Total de l'actif non courant</b>	<b>836 148</b>	<b>347 557</b>	<b>20 213</b>	<b>217 273</b>	<b>(47 695)</b>	<b>(2 619)</b>	<b>1 370 876</b>
Stocks	19 200	4 537	591	1 575	748		26 652
Créances clients	97 342	39 605	5 411	16 755	6 989		166 102
Actifs financiers courants	5 384	(15)	-	3	-		5 371
Autres actifs courants	79 850	113 575	8 607	92 728	17 642		312 402
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	34 498	25 919	78	9 145	2 086		71 725
Créances d'impôt sur les sociétés	1 599	3 917	1 106	6 681	1 241		14 544
Charges constatées d'avance	2 535	2 951	525	497	1 220		7 728
Disponibilités et quasi-disponibilités	56 249	24 918	9 009	182 019	4 595		276 791
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>296 658</b>	<b>215 407</b>	<b>25 327</b>	<b>309 402</b>	<b>34 522</b>	<b>-</b>	<b>881 316</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 132 806</b>	<b>562 964</b>	<b>45 540</b>	<b>526 674</b>	<b>(13 173)</b>	<b>(2 619)</b>	<b>2 252 192</b>

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	MEQ	Comptes consolidés
<b>31 décembre 2021</b>							
Ecart d'acquisition					37 230		37 230
Autres immobilisations incorporelles	106 186	80 502	1 082	53 636	3 459		244 864
Immobilisations corporelles	373 943	268 816	23 671	134 316	42 318		843 065
Titres mis en équivalence						3 091	3 091
Droits d'usage des immobilisations louées	8 008	4 145	251	3 557	8 599		24 559
Actifs financiers non courants	292 744	(2 905)	(5 953)	(22 777)	(118 627)	(6 522)	135 960
Autres actifs non courants	4 015	2 460	369	1 865	18		8 727
Impôts différés actifs	9 137	3 985	5	5 667	472		19 266
<b>Total de l'actif non courant</b>	<b>792 033</b>	<b>357 002</b>	<b>19 424</b>	<b>176 264</b>	<b>(26 530)</b>	<b>(3 432)</b>	<b>1 316 762</b>
Stocks	12 993	2 443	426	1 289	948		18 098
Créances clients	89 548	30 637	4 327	9 480	8 142		142 135
Actifs financiers courants	5 734	(15)		41	(0)		5 760
Autres actifs courants	63 898	87 727	6 869	76 841	18 424		253 759
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	36 226	24 707	210	3 264	2 333		66 739
Créances d'impôt sur les sociétés	(0)	5 264	1 319	4 051	525		11 159
Charges constatées d'avance	3 524		179	375	1 148		5 227
Disponibilités et quasi-disponibilités	83 154	28 455	3 013	124 495	5 090		244 206
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>295 076</b>	<b>179 218</b>	<b>16 343</b>	<b>219 835</b>	<b>36 611</b>		<b>747 082</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 089 109</b>	<b>536 220</b>	<b>35 767</b>	<b>396 099</b>	<b>10 081</b>	<b>(3 432)</b>	<b>2 063 844</b>

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Titre mis en équivalence	Comptes consolidés
<b>31-déc-22</b>							
Capital social	50 000	-	-				50 000
Réserves	449 329	128 167	13 583	160 484	16 540	(1 665)	766 438
Ecart de conversion	-	-	-	18 000	(89 669)	(60)	(71 729)
Actions propres	(761)	-	-	-	-	-	(761)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	498 568	128 167	13 583	178 484	(73 129)	(1 726)	743 948
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	-	65 514	7 449	66 394	16 113	(893)	154 576
<b>Capitaux propres</b>	<b>498 568</b>	<b>193 681</b>	<b>21 032</b>	<b>244 878</b>	<b>(57 017)</b>	<b>(2 619)</b>	<b>898 523</b>
Passifs financiers non courants	139 057	60 280	-	-	223	-	199 560
Dettes locatives non courantes	5 198	1 929	144	4 611	3 697		15 579
Avantages du personnel non courants	24 000	3 701	-	255	858		28 813
Autres passifs non courants	905	8 312	505	2 534	129		12 386
Autres passifs non courants							309
<b>Total du passif non courant</b>	<b>169 160</b>	<b>74 223</b>	<b>649</b>	<b>7 399</b>	<b>5 216</b>		<b>256 647</b>
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	81 489	15 328	1 678	36 039	6 098		140 633
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	83 098	48 178	10 673	69 593	13 367		224 910
Passifs financiers courants	144 739	74 599	2	1	1 667		221 007
Dettes locatives courantes	2 602	1 179	(63)	1 782	1 347		6 848
Avantages du personnel courants	7 980	5 888	298	4 449	697		19 312
Autres passifs courants	72 982	110 790	6 039	93 269	11 859		294 938
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	33 133	21 863	1 105	17 436	1 267		74 803
Impôt sur les sociétés	34 796	15 757	2 452	35 017	2 287		90 309
Passifs sur contrats clients	-	1 477	-	-	-		1 477
Produits constatés d'avance	4 260	-	1 674	16 811	39		22 784
<b>Total du passif courant</b>	<b>465 079</b>	<b>295 061</b>	<b>23 859</b>	<b>274 397</b>	<b>38 627</b>		<b>1 097 022</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 132 806</b>	<b>562 964</b>	<b>45 540</b>	<b>526 674</b>	<b>-13 173</b>	<b>-2 619</b>	<b>2 252 192</b>

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Titre mis en équivalence	Comptes consolidés
<b>31 décembre 2021</b>							
Capital social	50 000						50 000
Réserves	431 272	123 606	9 404	106 789	(18 992)	(2 413)	649 666
Ecart de conversion	9 279			3 545	(39 815)	(6)	(26 998)
Actions propres	(1 172)						(1 172)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	489 380	123 606	9 404	110 334	(58 807)	(2 419)	671 496
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		63 528	6 977	57 905	22 357	(1 012)	149 754
<b>Capitaux propres</b>	<b>489 380</b>	<b>187 134</b>	<b>16 381</b>	<b>168 239</b>	<b>(36 450)</b>	<b>(3 432)</b>	<b>821 250</b>
Passifs financiers non courants	131 149	71 043			347		202 538
Dettes locatives non courantes	7 754	966	77	1 947	8 956		19 700
Avantages du personnel non courants	20 472	3 084		201	1 710		25 467
Autres passifs non courants	897	9 249	20	1 200	203		11 568
<b>Total du passif non courant</b>	<b>160 271</b>	<b>84 341</b>	<b>97</b>	<b>3 349</b>	<b>11 216</b>		<b>259 274</b>
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	72 578	3 011	1 085	34 479	6 747		95 311
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	86 936	42 054	9 182	50 271	9 504		187 221
Passifs financiers courants	131 787	82 179	39	72	67		242 602
Dettes locatives courantes	642	3 528	192	2 051	36		8 419
Avantages du personnel courants	9 416	4 694	253	2 107	748		13 933
Autres passifs courants	69 740	90 862	5 916	78 603	12 902		183 012
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	31 587	18 668	945	17 347	2 471		64 240
Impôt sur les sociétés	32 927	17 702	1 065	28 899	2 700		59 163
Passifs sur contrats clients		2 047					4 925
Produits constatés d'avance	3 846		613	10 684	141		16 006
<b>Total du passif courant</b>	<b>439 459</b>	<b>264 746</b>	<b>19 289</b>	<b>224 512</b>	<b>35 315</b>		<b>874 832</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 089 109</b>	<b>536 220</b>	<b>35 767</b>	<b>396 099</b>	<b>10 081</b>	<b>(3 432)</b>	<b>2 063 844</b>

### 1.3 Investissements sectoriels

La décomposition par pays des immobilisations au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Brut 12.2022
Ecart d'acquisition (1)					22 169	22 169
Autres immobilisations incorporelles	100 417	75 246	738	51 325	2 433	230 160
Immobilisations corporelles	412 398	275 258	24 567	174 322	34 488	921 033
Droits d'usage des immobilisations louées (2)	7 329	2 787	74	5 805	5 290	21 285
<b>Totaux</b>	<b>520 143</b>	<b>353 292</b>	<b>25 379</b>	<b>231 453</b>	<b>64 379</b>	<b>1 194 647</b>

(1) Ecart d'acquisition sur Orange Sierra Leone acquis en 2016, contrôlé à 50%

(2) Impact par Pays de la norme IFRS 16

Les investissements nets du groupe Sonatel en 2022 se chiffrent à 241 milliards. Ils restent stables en proportion du chiffre d'affaires (16,62 %) par rapport à 2021. Ces investissements du Groupe ont porté principalement sur le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), le déploiement de la fibre, les projets swap et d'upgrade du transport.

## Note 2- Principes généraux retenus pour la préparation des états financiers du Groupe en IFRS

### Note 2.1 Description de l'activité

Le Groupe Sonatel offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données ainsi que d'autres services à valeur ajoutée, principalement dans les pays de présence : Sénégal, Mali, Guinée Bissau, Guinée Conakry et Sierra Leone. Le Groupe

développe par ailleurs ses activités dans les services financiers sur mobile (Orange Money).

Les activités d'opérateur de télécommunications sont soumises à des licences et des à régulations sectorielles, de même les activités de services financiers sur mobile ont leur propre réglementation.

### Note 2.2 Base de préparation des informations financières 2022

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration lors de sa séance du 23 février 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 18 avril 2023.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales

IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en application de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2021 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations sont celles adoptées par l'IASB, à l'exception des textes en

cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières 2022 résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'IASB d'application obligatoire au 31 décembre 2022 ;

Norme		Option retenue
IAS 1	Charges de désactualisation des passifs opérationnels (avantages au personnel, passifs environnementaux et licences)	Présentation en charges financières
IAS 2	Stocks	Evaluation des stocks selon le coût unitaire moyen pondéré
IAS 7	Intérêts versés et dividendes reçus	Classement en flux net de trésorerie généré par l'activité
IAS 16	Immobilisations corporelles	Evaluation au coût historique amorti
IAS 38	Immobilisations incorporelles	Evaluation au coût historique amorti
IFRS 3R	Participations ne donnant pas le contrôle	A la date d'acquisition, évaluation à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe Sonatel fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables permettant d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des comptes utilisées par SONATEL est le Franc CFA.

Les devises converties dans la monnaie de présentation sont le SLL et le GNF respectivement les devises de la Sierra Léone et de la Guinée Conakry.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions FCFA. Le groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait. Comme le permet la norme IAS1 «Présentation des états financiers», le Groupe présente les principales composantes des états financiers et les options retenues pour la présentation de certains d'entre elles : le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de la

- des options ouvertes en matière de date et modalités de première application ;
- des options de comptabilisation et d'évaluation ouvertes par les normes IFRS

situation financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers. Elles contiennent des informations complémentaires à celles présentées dans le reste des états financiers. Elles fournissent des descriptions narratives ou des décompositions d'éléments présentés dans ces états ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états.

L'ordre de présentation des informations dans les Notes annexes est le suivant :

- une présentation des informations sectorielles
- une déclaration de conformité aux normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- des informations supplémentaires sur les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global consolidé, de l'état de la situation financière, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie, dans l'ordre dans lequel apparaissent chacun des états financiers et chacun des postes avec pour chaque note un résumé des principales méthodes comptables appliquées ;
- d'autres informations dont les passifs éventuels et les engagements contractuels non comptabilisés, des informations non financières.

## Juste valeur

Les valeurs des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Pour les actifs financiers au coût amorti («CA»), le Groupe Sonatel considère que la valeur comptable des disponibilités, des créances clients, ainsi que des divers dépôts de garantie, est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

La juste valeur des titres de participation correspond à la valeur boursière en fin de période pour les titres cotés et, pour les titres non cotés, à une technique de valorisation déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (transactions comparables, multiples de sociétés comparables, pacte d'actionnaires, valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Pour les dettes fournisseurs et les dépôts reçus, le Groupe Sonatel considère que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

## Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui s'engage dans des activités générant des produits et des charges,
- dont les ressources reçues du Groupe font l'objet de décisions par le principal décideur opérationnel du Groupe,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Les secteurs à présenter de manière distincte sont identifiés à partir du reporting interne utilisé par le Directeur Général pour décider de l'allocation des ressources et évaluer la performance,

et qui dépassent les seuils quantitatifs fixés à 10% du total des produits, des résultats ou des actifs.

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance des composantes du Groupe Sonatel sont principalement constituées par les implantations géographiques. Ainsi, les secteurs opérationnels sont : Sénégal, Mali, Guinée, Bissau et Sierra Leone.

## Indicateurs de performance opérationnelle en 2022

L'EBITDAa1 correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, effets liés aux prises de contrôle, reprises des réserves de conversion des entités liquidées, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés.

Les eCapex correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements d'actifs financés, diminuée du prix de cession des actifs immobilisés. Ils sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les eCapex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Le Groupe considère que la présentation de ces indicateurs est pertinente puisqu'elle fournit aux lecteurs des comptes les indicateurs de pilotage utilisés en interne.

## Note 2.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Ne sont décrits ci-après que les amendements de normes applicables au Groupe et dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Note 2.3.1 Amendement IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme IBOR phase 2

L'amendement précise qu'une entité n'est pas autorisée à comptabiliser les revenus de la vente d'éléments manufacturés en diminution du coût de l'immobilisation pendant la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Ces produits de la vente sont à comptabiliser au compte de résultat. Cet amendement est appliqué par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est sans effet significatif sur les comptes consolidés de Sonatel..

### Note 2.3.2 Amendement IAS 37 : Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat

Les précisions apportées par l'amendement concernent les coûts marginaux d'exécution d'un contrat onéreux à prendre en compte dans le montant de la provision, à savoir les coûts de main d'œuvre directe et des matières ainsi que l'allocation d'autres coûts directement liés au contrat comme la charge d'amortissement relative à une immobilisation utilisée pour l'exécution du contrat. Le Groupe applique cet amendement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et n'a pas identifié d'impacts significatifs lors de la mise en œuvre de cet amendement..

### Note 2.3.3 Décision de l'IFRS IC sur les coûts d'implémentation d'un accord de cloud computing IAS 38

## Note 2.4 Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022 et non appliqués par anticipation

### Note 2.4.1 Amendement IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

L'amendement de la norme clarifie les exigences actuelles de la norme IAS 1 sur le classement des passifs au bilan des entités. Cet amendement ne devrait pas avoir d'effet significatif dans l'état de la situation financière du Groupe. Cependant, la mise en œuvre de cet amendement pourrait conduire à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'IFRS IC a précisé les cas de capitalisation en immobilisation incorporelle des coûts de configuration et d'adaptation d'un logiciel acquis en mode SaaS ("Software as a Service"). Selon cette décision, seules les prestations aboutissant à la création d'un code supplémentaire contrôlé par le client pourraient être capitalisées. Les autres prestations seraient à comptabiliser en charges de la période ou en charges constatées d'avance. Le mode de comptabilisation en charges des coûts d'implémentation des contrats en mode SaaS du Groupe sont conformes aux dispositions comptables rappelées par l'IFRS IC dans sa décision.

### Note 2.3.4 Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2018-2020

Le cycle d'améliorations annuelles des IFRS 2018-2020 a conduit le Board de l'IASB à apporter des amendements mineurs ou des précisions aux normes :

- IFRS 1, Première application des IFRS
- IFRS 9, Instruments financiers
- IFRS 16, Contrats de location
- IAS 41, Agriculture.

Les évolutions apportées aux normes ci-dessus sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe Sonatel car elles sont, soit inapplicables au Groupe soit précisent des traitements comptables déjà appliqués par le Groupe.

### Note 2.4.2 Amendement IAS 1 : Informations à fournir sur les méthodes comptables

L'amendement de la norme indique qu'une entité doit désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement ne devrait faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Note 2.4.3 Amendement IAS 8 : Définition des estimations comptables

L'amendement de la norme a revu la définition des estimations comptables sans en modifier le concept. Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe et faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Note 2.4.4 Amendement IAS 12 : Impôts – Impôts différés relatifs à un actif ou passif acquis via une transaction unique

L'amendement introduit une nouvelle exception à l'exemption de comptabilisation initiale d'impôts différés. Suite à cet amendement, une entité n'applique pas l'exemption de comptabilisation initiale pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporelles déductibles.

Selon la législation fiscale applicable, des différences temporelles imposables et déductibles égales peuvent survenir lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Par exemple, cela peut survenir lors de la comptabilisation de

la dette liée à un contrat de location et du droit d'utilisation correspondant en application d'IFRS 16 à la date de début d'un contrat de location. Les principes comptables du Groupe sont déjà alignés aux propositions de l'amendement. Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Note 2.4.5 Amendement IFRS 16 : Contrats de location – Dette de location issue d'une cession-bail

L'amendement introduit une nouveauté conceptuelle imposant de prendre en compte les loyers variables lors de la détermination de la dette locative issue d'une transaction de cession-bail. Les évolutions ultérieures des loyers variables ne conduiront pas à comptabiliser de gain ou de perte sur le droit d'usage, les évolutions n'impactant que la dette locative et le compte de résultat pour la différence entre la réduction de dette locative et les loyers réels à décaisser. Le nombre de transactions aboutissant à une cession-bail reste limité dans le Groupe et généralement ne comprend pas de quote-part de loyer variable significative. Le Groupe finalise ses analyses avant de confirmer que la mise en œuvre de cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière. Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Note 2.5 Recours au jugement et à des estimations

Outre les options ou positions comptables, la Direction du Groupe Sonatel exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions :

Recours au Jugement	
Thème	Nature du jugement comptable
Note 4.1 Vente	Répartition du prix de transaction entre le mobile et le service Identification d'obligations de prestations distinctes ou non
Notes 4.2 ; 4.3 Achats et autres charges, impôts et litiges et impôts	Appréciation des mérites techniques des interprétations de la législation et de la qualification des faits et circonstances Contrats fournisseurs onéreux : fait générateur, nature des coûts inévitables
Note 8 Contrats de location	Détermination de la durée non résiliable des contrats et appréciation de l'exercice ou non des options de résiliation, prolongation et levée d'option.
Recours à des estimations	
Note 5.2 Immobilisations	Détermination de la durée d'utilité des actifs en fonction de l'appréciation de l'évolution des environnements technologiques, réglementaires ou économiques.
Notes 6.2 Avantages du personnel	Sensibilité au taux d'actualisation

## Note 2.6 Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère SONATEL SA et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe SONATEL est composé de 10 sociétés. Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Pays	Sociétés	Mode de Détenion	Pourcentage de détention	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
Sénégal	Sonatel SA Orange Finances Mobiles Sénégal	Directe	Société Mère 100%	Consolidante Contrôle exclusif	Intégration globale
Mali	Orange Mali Orange Finances Mobiles Mali	Directe Indirecte	69,4% 69,4%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Guinée Conakry	Orange Guinée Orange Finances Mobiles Guinée	Directe Indirecte	88,82% 88,82%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Guinée Bissau	Orange Bissau	Directe	89,85%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Sierra Leone	Orange Sierra Leone (1) Orange Money SL (1)	Directe Indirecte	50% 50%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Côte d'Ivoire	Groupement Orange Services (2)	Indirecte	47%	Influence Notable	Mise en équivalence

(1) Orange Sierra Leone détenue à 50% est consolidée par intégration globale conformément aux termes du pacte d'actionnaire qui confère le contrôle au Groupe Sonatel. Le Groupe Orange détient les 50% restants.

(2) Le Groupe détient des parts à hauteur de 47% dans GOS. Le chiffre d'affaires et le résultat de la filiale sur les exercices 2022 et 2021 se présentent comme suit :

En milliers FCFA	2022	2021
Chiffre d'affaires	10 266 972	6 140 307
Résultat	2 369 487	(415 008)

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition de la coentreprise au

sens de la norme IFRS 11 avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit essentiellement du Groupement Orange Services.

## Note 2.7 Variation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué au cours de l'exercice 2022

## Note 3. Déclaration de conformité aux IFRS

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers consolidés selon les normes IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. Il s'agit donc des quatrièmes comptes IFRS

publiés par le Groupe SONATEL. Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2021 établis selon le même référentiel

## Note 4. Notes sur les rubriques du compte de résultat

### Note 4.1 Chiffre d'affaires

En millions FCFA	2022	2021
<b>Clientèle particuliers</b>	1 345 180	1 225 054
Voix	579 990	549 171
SMS	7 675	24 291
Data	444 657	359 877
Orange Money	131 929	144 892
Itinérance client (roaming)	5 519	4 838
Contenu	41 986	21 033
Services Fixes	75 972	66 553
Equipement	14 552	13 844
Autres	42 900	40 554
<b>Clientèle grands comptes</b>	104 596	106 225
Trafic National	27 677	33 358
Trafic Direct International	41 696	49 644
Hubbing	12 591	8 761
Roaming	3 522	4 078
Autres	19 109	10 383
<b>Autres</b>	5 274	3 595
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>1 455 049</b>	<b>1 334 874</b>

### Principes comptables

L'essentiel du chiffre d'affaires est dans le champ d'application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Les produits et services d'Orange sont offerts aux clients dans des contrats de services seuls et dans des contrats qui regroupent l'équipement utilisé pour accéder aux services et / ou avec d'autres offres de services. Le chiffre d'affaires est constaté net de la TVA et autres taxes collectées pour le compte des Etats.

### Prestations de services :

Pour la clientèle Grand Public et Entreprises, les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de prestation de l'abonnement et les produits des communications téléphoniques entrantes et sortantes, d'itinérance à l'international, ou d'échanges de données facturés aux clients sont enregistrés lorsque la prestation est rendue. Le Groupe propose à ses clients Entreprises des solutions sur mesure :

gestion du réseau de télécommunication, accès, voix et données, migration. Ces contrats comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales conditionnelles qui sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires selon les modalités propres à chaque contrat. Les coûts de migration engagés par le Groupe Sonatel dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en résultat à la date où ils sont encourus sauf lorsque les contrats prévoient une indemnisation en cas de rupture anticipée.

Orange Money est une combinaison de services financiers par téléphone mobile qui permet au client d'accéder à près d'une dizaine de services :

- faire un dépôt d'argent sans frais sur le mobile via le réseau de distribution-Cash in
- effectuer des retraits d'argent-Cash Out

- acheter du crédit et des Pass internet Orange-Paiement Marchand
- acheter des biens et services (magasins, supermarchés, restaurants etc.)-Paiement Marchand
- payer des factures-Bill Paiement
- envoyer et recevoir de l'argent au Sénégal et dans la sous-région-Transfert Intra Régional
- payer ses achats en ligne-Paiement Marchand
- recevoir des transactions d'origine nationale et internationale directement sur son compte mobile-Transfert Intra Régional
- transférer de l'argent dans son compte bancaire-Bank To Wallet

## Note 4.2 Achats externes

Le détail des achats externes se présente comme suit :

En millions FCFA	2022	2021	2020
Production immobilisée - Biens et services	11 638	7 613	(943)
Backbone international	(12 987)	(10 571)	(9 346)
Achat capacité satellite	(63 480)	(66 026)	(62 938)
Achats aux éditeurs de contenus – Charge	(5 784)	(4 393)	(6 252)
Charges de gestion Réseau	(159 827)	(134 730)	(119 026)
Loyers sites réseau, boutiques	(16 946)	(14 007)	(14 184)
Commissions de ventes	(161 504)	(148 768)	(143 261)
Honoraires	(21 938)	(16 456)	(7 183)
Frais de communication (pub)	(21 398)	(20 262)	(19 083)
Stocks: Coût des équipements vendus/loués	(50 593)	(42 561)	(36 817)
Formation et Intérim	(16 595)	(15 622)	(11 423)
Autres charges externes	(6 720)	(2 020)	(9 517)
<b>Autres charges externes</b>	<b>(526 136)</b>	<b>(467 804)</b>	<b>(439 972)</b>

## Note 4.3 Impôts et taxes d'exploitation

Les impôts et taxes se chiffrent à 130 milliards FCFA, soit +10% par rapport à 2021. L'augmentation est liée à l'évolution des redevances de fréquences et des autres taxes sur salaires.

Ils se répartissent comme suit par pays :

En millions FCFA	Sénégal	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Mali	Sierra Leone	Total 2022	Total 2021
Taxe professionnelle	2 579	-	-	356	-	2 935	517
Taxes foncières	1	-	-	-	-	-	-
Taxes sur services Télécoms	-	-	-	20 378	-	20 378	19 180
Redevances de fréquences (1)	13 426	16 692	1 818	11 734	3 728	47 397	40 094
Autres taxes, hors taxes s/ salaires	29 822	17 757	53	11 559	770	59 961	58 748
R&C sur impôts & taxes d'exploitation, var prov	-	-	-	-	(504)	(504)	-
<b>Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)</b>	<b>45 828</b>	<b>34 449</b>	<b>1 871</b>	<b>44 027</b>	<b>3 993</b>	<b>130 167</b>	<b>118 539</b>

(1) Inclut les redevances de fréquence versées aux organismes gouvernementaux à la suite de l'attribution d'une licence hertzienne.

#### Note 4.4 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions CFA	2022	2021
Charges et pertes sur créances (voir note 3.4)	(4 625)	14 033
Corporate fees (1)	31 855	26 989
Service Universel, charge	8 165	5 579
Autres charges d'exploitation	5 994	2 493
<b>Total</b>	<b>41 389</b>	<b>49 094</b>

(1) les corporates fees concernent exclusivement la marque Orange

#### Note 4.5 Charges de personnel

Les composantes des charges de personnel sont détaillées ci-dessous

En millions CFA	2022	2021
Salaires et traitements	87 131	79 516
Part Variable	15 483	15 143
Charges sociales, hors retraite	7 046	6 479
Taxes assises sur les salaires	4 643	3 847
Autres indemnités & avantages à CT	11 147	13 273
Provision congés payés	5 236	5 110
Avantages post-emploi	3 479	3 406
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>134 165</b>	<b>126 774</b>

Les charges au personnel sont détaillées dans le tableau ci-dessous par pays au 31 décembre 2022 :

En millions FCFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Total 2022	Total 2021
Salaires et traitements	53 127	18 940	1 675	11 184	2 205	87 131	79 516
Part Variable	12 750	2 202	0	0	531	15 483	15 143
Charges sociales, hors retraite	1 757	4 706	228	205	150	7 046	6 479
Taxes assises sur les salaires	2 381	1 561	0	701	1	4 643	3 847
Autres indemnités & avantages à court terme	7 105	1 655	233	1 660	494	11 147	13 273
Provision congés payés	4 796	0	17	288	135	5 236	5 110
Avantages post à l'emploi	3 028	382	124	97	-152	3 479	3 406
<b>Charges de personnel</b>	<b>84 944</b>	<b>29 445</b>	<b>2 278</b>	<b>14 135</b>	<b>3 363</b>	<b>134 165</b>	<b>126 774</b>

### Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération comptabilisée, par la Sonatel et les sociétés qu'elle contrôle, des personnes

qui sont, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'Administration de Sonatel SA ou de la Direction Générale d'une entité du Groupe.

en millions CFA	12.2022	12.2021	12.2020
Avantages à court terme hors charges patronales (1)	2 099	1 919	1 976
Avantages à court terme charges patronales	86	60	73
Avantages postérieurs à l'emploi	29	25	22
<b>Total</b>	<b>2 214</b>	<b>2 005</b>	<b>2 071</b>

(1) salaires bruts y compris la part variable, primes, jetons de présence et avantages en nature

### Note 4.6 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2022 sont détaillées dans le tableau ci-dessous par catégorie d'immobilisations :

En millions CFA	2022	2021	2020
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	8 978	8 092	5 845
Dotations aux amortissements des immobilisations (in)corporelles	198 500	182 078	179 914
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>207 478</b>	<b>190 170</b>	<b>185 759</b>

La répartition par pays des dotations est présentée ci-dessous au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	2022
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	2 810	1 850	3 029	165	1 124	8 978
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	79 067	68 734	37 387	6 300	7 012	198 500
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>81 877</b>	<b>70 584</b>	<b>40 416</b>	<b>6 465</b>	<b>8 136</b>	<b>207 478</b>

## Principes comptables :

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en général sans déduction d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu. Les durées d'amortissement sont

revues annuellement et sont modifiées si elles diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Pour la durée d'amortissement retenue pour les principaux types d'immobilisations, voir à la note 5.2.

## Note 4.7 Résultat financier

### Coût de l'endettement brut

Le coût de l'endettement brut s'élève à 23,511 milliards F CFA en baisse de 4,829 milliards par rapport à 2021 liée aux charges d'intérêts sur emprunts bancaires.

En millions CFA	2022	2021
Charges d'intérêt et assimilés des autres obligations (1)	6 499	
Charges d'intérêt et assimilés sur emprunts bancaires	16 893	28 331
Intérêts sur autres dettes financières	119	10
<b>Total</b>	<b>23 511</b>	<b>28 341</b>

(1) les intérêts sur emprunt obligataire s'élèvent à 6,4 KG XOF

Le résultat financier consolidé du groupe s'élève à -14,785 milliards FCFA (38% par rapport à 2021) lié à la baisse du coût de l'endettement financier. Mais aussi on note une hausse de 95% sur les autres produits financiers porté par l'activité mobile money en guinée pour 6,3 milliards en 2022 contre 3,5 milliards en 2021.

Le coût de l'endettement est détaillé comme suit par pays :

En millions FCFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	2022	2021
Charges d'intérêt et assimilés des autres obligations	6 499				6 499	
Charges d'intérêt et assimilés sur emprunts bancaires	6 930	9 376	587		16 893	28 331
Intérêts sur autres dettes financières	-		46	74	119	10
<b>Total</b>	<b>13 429</b>	<b>9 376</b>	<b>633</b>	<b>74</b>	<b>23 511</b>	<b>28 341</b>

Les gains et pertes de change au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

	Sénégal	Guinée	Total
Gains et Pertes réalisées sur actifs financiers	(568)	(2 107)	(2 674)
Gains et Pertes réalisées sur passifs financiers	-	101	101
<b>TOTAL</b>	<b>(568)</b>	<b>(2 006)</b>	<b>(2 574)</b>

## Note 4.8 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels du Groupe se présentent comme suit :

En millions CFA	2022	2021
Commissions de distribution	10	39
Autres revenus d'exploitation	43	60
Autres produits d'exploitation	20 213	18 077
<b>Total</b>	<b>20 266</b>	<b>18 175</b>

Au 31 décembre 2022, les autres produits opérationnels par pays :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	TOTAL
Commissions de distribution	10	-	-	-	-	10
Autres revenus d'exploitation	42	-	-	1	-	43
Autres produits d'exploitation (1)	6 761	5 935	6 466	197	854	20 213
<b>31.12.2022</b>	<b>6 812</b>	<b>5 935</b>	<b>6 466</b>	<b>198</b>	<b>854</b>	<b>20 266</b>
<b>31.12.2021</b>	<b>9 261</b>	<b>4 900</b>	<b>1 749</b>	<b>150</b>	<b>2 116</b>	<b>18 175</b>

(1) les autres produits incluent principalement les produits sur dettes fournisseurs.

## Note 4.9 Charges d'impôts et preuve d'impôts consolidés

Les impôts sur les sociétés sont en hausse de 17% par rapport à 2021. Ils sont détaillés ci-dessus :

En millions CFA	2022	2021
Charge de l'exercice	144 151	122 813
Ecart sur exercices précédents	(1 326)	1 085
Variation des impôts différés	536	(879)
<b>TOTAL</b>	<b>143 361</b>	<b>123 018</b>

La preuve d'impôts se résume comme suit au 31 décembre 2022 :

en millions CFA	2022	2021	2020
<b>Résultat avant Impôts (1)</b>	422	376	310
Taux d'imposition Groupe Sonatel (2)	30%	30%	30%
<b>Impôt sur les sociétés (3)</b>	(143)	(123)	(108)
Impôts théoriques (4) = (1) *(2)	(127)	(113)	(93)
<b>Ecart (5)</b>	(16)	(10)	(15)
<b>Eléments de réconciliation</b>			
Effet des dividendes en régime mère-fille (6)	(16)	(10)	(8)
Effet d'impôt sans base impactant l'impôt exigible			(7)
<b>Taux effectif d'impôts</b>	<b>34%</b>	<b>35%</b>	<b>35%</b>

(1) le résultat avant impôt : résultat d'exploitation et résultat financier

(2) le taux moyen du Groupe Sonatel

(3) charge d'impôt consolidé = impôt courant + impôt différé

(4) taux d'impôt appliqué au résultat d'exploitation

(5) écart dégagé entre la charge d'impôt et l'impôt théorique

(6) effet du régime des dividendes reçus mère fille

La charge d'impôts sur les sociétés par pays est détaillée ci-dessous au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	2022
Charge de l'exercice	35 985	42 542	62 419	2 452	752	144 151
Ecart sur exercices précédents	171	(472)	(973)	-	(52)	(1 326)
Var impôts différés bruts	25	8	-37	0	540	536
<b>Total</b>	<b>36 180</b>	<b>42 078</b>	<b>61 409</b>	<b>2 452</b>	<b>1 241</b>	<b>143 361</b>

## Principes comptables

Le Groupe évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Les actifs

d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés. Cette interprétation n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers consolidés du Groupe Sonatel.

## Note 4.10 Résultat par action

Le Groupe Sonatel n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

### Nombre d'actions

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action de base et du résultat dilué est présenté ci-après :

(En nombre)	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	100 000 000	100 000 000
Effet des instruments dilutifs (1)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	100 000 000	100 000 000

(1) Sonatel n'a émis aucun titre dilutif.

### Résultat par action

Le résultat par action est ainsi obtenu :

(En FCFA)	2022	2021
Résultat net par action de base	2 360	2 110
Résultat net par action dilué	2 360	2 110

### Principes comptables

La norme IAS 33-Résultat par action s'applique aux états financiers individuels d'une entité et aux états financiers consolidés d'un groupe avec une société mère (individuels et consolidés) :

- dont les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles sont négociées sur un marché un marché organisé (bourse...) ;

- qui dépose des états financiers auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation, aux fins d'émettre des actions ordinaires sur un marché organisé, ou qui est sur le point de les déposer.

Le Groupe Sonatel présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le Groupe Sonatel n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

## Note 5. Notes sur les rubriques de la situation financière - actif

### Note 5.1 Ecart d'acquisition et perte de valeur

#### a) Ecart d'acquisition

Sonatel a acquis, en juillet 2016, 50% de Airtel Sierra Léone soit un montant de 74 milliards FCFA occasionnant la constatation d'un écart d'acquisition intégralement constaté en Goodwill dont les données chiffrées se présentent comme suit :

(En millions FCFA)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ecart d'acquisition (1)	22 169	37 230

(1) Les variations sont exclusivement dues aux effets de change

## b) Perte de valeur

Les tests de dépréciation des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) correspondants aux pays peuvent entraîner des pertes de valeurs sur les écarts d'acquisition.

Concernant le Goodwill constaté sur la filiale Orange Sierra Léone, ce test n'a entraîné aucune perte de valeur.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs

(En millions FCFA)	31/12/2022	31/12/2021
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan interne	Plan interne
Méthodologie	Flux de trésorerie actualisés	Flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance à l'infini	3,8%	3,8%
Taux d'actualisation après impôt	13%	13%
Taux d'actualisation avant impôt	15,9%	15,9%

L'analyse de sensibilité menée n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation. Cette analyse a été menée sur les critères suivants, pris individuellement : le taux d'actualisation (+1%), le taux de croissance (-1%) et des flux de trésorerie (-10%).

## Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 3-Regroupement d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, les différentes capacités de résistance des acteurs du marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, l'évolution des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique au regard des attentes du marché constituent des indicateurs de dépréciation externes qui, conjointement avec les performances internes, sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de perte de valeur avec une périodicité infra-annuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) (ou regroupement d'UGT), ce qui correspond le plus souvent au secteur opérationnel. La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de

des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, pour laquelle le Groupe Sonatel retient le plus souvent la valeur d'utilité.

## c) Paramètres clés utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable (d'utilité)

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales activités consolidées sont les suivants :

trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des prévisions d'activités commerciales et d'investissements déterminées par le Groupe Sonatel de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur des périodes allant de 3 à 5 ans ; ils comprennent le flux de trésorerie lié à l'impôt calculé en appliquant le taux d'imposition légal au résultat d'exploitation (sans prendre en compte les effets des impôts différés et des déficits fiscaux reportables non reconnus à la date d'évaluation). Dans le cas des acquisitions récentes, des plans d'affaires plus longs peuvent être utilisés ;
- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie après impôt peuvent être extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période d'un an, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché ;
- les flux de trésorerie après impôt sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation après impôt et en prenant en compte une prime reflétant le risque associé à la mise en œuvre de certains plans d'affaires et le risque pays. La valeur d'utilité résultant de ces calculs est identique à celle qui résulterait des calculs fondés sur les flux de trésorerie avant impôt avec un taux d'actualisation avant impôt.

## Note 5.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe se présentent comme suit :

En millions CFA	2022	2021	2020
Ecart d'acquisition	22 169	37 230	38 662
Autres immobilisations incorporelles	230 160	244 864	244 710
Immobilisations corporelles	921 033	843 065	778 797
Titres mis en équivalence	3 964	3 091	3 052
Droits d'usage des immobilisations louées	21 285	24 559	27 169
<b>Total</b>	<b>1 198 612</b>	<b>1 152 809</b>	<b>1 092 390</b>

La décomposition des immobilisations corporelles se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	2022	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains et bâtiments		151 958	(81 345)	70 613
<b>Réseaux et terminaux</b>		<b>2 254 924</b>	<b>(1 448 391)</b>	<b>806 532</b>
Réseaux		2 250 127	(1 448 391)	801 735
Terminaux		4 797	0	4 797
Equipement informatique		89 823	(60 120)	29 703
Autres immobilisation corporelles		57 949	(43 764)	14 185
<b>Total</b>		<b>2 554 653</b>	<b>(1 633 620)</b>	<b>921 033</b>

	2021	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains et bâtiments		145 053	(80 959)	64 094
<b>Réseaux et terminaux</b>		<b>2 031 505</b>	<b>(1 299 651)</b>	<b>731 854</b>
<b>Réseaux</b>		<b>2 029 610</b>	<b>(1 299 651)</b>	<b>729 959</b>
Terminaux		1 895		1 895
Equipement informatique		91 887	(59 995)	31 892
Autres immobilisation corporelles		57 656	(42 431)	15 225
<b>Total</b>		<b>2 326 100</b>	<b>(1 483 035)</b>	<b>843 065</b>

La décomposition des immobilisations incorporelles se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	2022	Valeur brute	Amortissement cumulé	Pertes de valeurs	Valeur nette
Licences de télécommunication		360 100	(167 408)		192 693
Logiciels		193 788	(158 578)		35 210
Autres immobilisations incorporelles		97 445	(95 188)		2 257
<b>Total</b>		<b>651 333</b>	<b>(421 174)</b>	<b>0</b>	<b>230 160</b>
	<b>2021</b>				
Licences de télécommunication		355 281	(143 644)		211 637
Logiciels		180 455	(149 054)		31 401
Autres immobilisations incorporelles		97 266	(95 314)	125	1 827
<b>Total</b>		<b>633 002</b>	<b>(388 012)</b>	<b>125</b>	<b>244 865</b>

## Investissement par pays

En millions CFA	31 décembre 2022	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	Total
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		112 139	69 927	57 664	6 876	16 383	262 989
Acquisitions de titres de participation nettes		225	746	(52)	1 125	(8)	2 036
	<b>31-déc-22</b>	<b>112 364</b>	<b>70 673</b>	<b>57 612</b>	<b>8 001</b>	<b>16 375</b>	<b>265 025</b>
	<b>31-déc-21</b>	<b>75 377</b>	<b>80 064</b>	<b>36 455</b>	<b>12 569</b>	<b>12 117</b>	<b>216 582</b>

## Les Licences par pays

Le détail des licences se présente comme suit :

	Brut	Cumul Amortissements	Net 2021	Net 2020
Sénégal	137 846	(53 137)	84 709	92 978
Mali	134 887	(71 015)	63 872	70 662
Guinée	77 776	(34 981)	42 794	45 395
Bissau	6 996	(6 996)	0,014	273
Sierra Leone	2 596	(1 279)	1 317	2 330
<b>Total</b>	<b>360 100</b>	<b>(167 408)</b>	<b>211 637</b>	<b>211 637</b>

## Principes comptables Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les installations et équipements techniques liés aux réseaux et les bâtiments et matériels administratifs.

A l'entrée, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût comprenant :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;

- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Le Groupe a l'obligation de démanteler les équipements techniques installés et de remettre en état les sites techniques qu'il occupe. La valorisation de la provision est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par le Groupe pour répondre à ses obligations environnementales, des prévisions annuelles de dépôts des actifs et départs des sites. La provision est estimée sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation. Le groupe a effectué une estimation sur 13 ans des coûts de démantèlement supportés.

Cela ne concerne que les sites BTS qui sont très rarement démantelés et les coûts sont jugés non significatif pour le groupe. Ainsi le groupe a pris l'option de ne pas constater de provision..

Le coût d'acquisition d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, qui sont comptabilisés séparément lorsque les différents composants ont des durées d'utilités différentes ou qu'elles procurent des avantages à la société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition. Le mode d'amortissement est l'amortissement linéaire sur les durées d'utilités retenues par le Groupe présentées ci-dessous :

Principaux actifs	Période d'amortissement
Constructions	20 ans
Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
Mobilier de bureau et de logement	05 à 10 ans
Matériel de bureau	05 ans
Agencement, aménagement, installations	10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de commutation	10 ans
Matériel de Transmission et données	05 à 10 ans
Matériel et lignes et réseaux	10 ans
Matériel d'Energie	07 ans
Appareils de mesure	05 ans
Autres matériels d'exploitation	10 ans

## Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût historique. Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est à sa juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne :

- aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est comptabilisée. Ces dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

- une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, la faisabilité technique de l'achèvement (a), l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre (b), la capacité de la mettre en service ou la vendre (c), la possibilité de générer des avantages économiques futurs (d), la disponibilité des ressources techniques, financières et autres (e), et la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables (f) peuvent être démontrées.

Les logiciels «dissociés» qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée de trois (3) ans.

Le coût d'acquisition du goodwill est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris toute clause d'ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation de la juste valeur résultant d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global. La différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Compte tenu de l'activité du Groupe, les évaluations à la juste valeur des actifs identifiables

sont principalement liées aux licences, aux bases des clients ainsi qu'aux marques.

Après sa comptabilisation initiale, l'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation en application de la norme IAS 36 au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Notamment, les licences sont amorties sur la durée contractuelle.

### Note 5.3 Stocks

Les stocks du Groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

(En millions FCFA)	2022	2021	2020
Stocks et en-cours, équipements vendus - Brut	11 001	6 437	4 799
Stocks et en-cours, autres produits/services vendus - Brut	2 211	1 962	2 015
Stocks et en-cours, autres fournitures - Brut	14 342	11 115	7 024
Valeur brute	27 554	19 514	13 837
Dépréciation	(902)	(1 416)	(1 535)
<b>Valeur nette</b>	<b>26 652</b>	<b>18 098</b>	<b>12 301</b>

### Principes comptables

Les stocks sont constitués de matériels de maintenance des réseaux et les équipements destinés aux clients. Ils sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de la valeur nette

probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks n'ayant pas enregistré de mouvements depuis plus d'un an sont dépréciés à 100%.

### Note 5.4 Créances clients

Les créances clients se présentent comme suit au 31 décembre 2022

(En millions FCFA)	2022	2021	2020
Créances clients brutes	201 512	178 522	165 017
Dépréciation des créances clients	(35 410)	(36 387)	(34 550)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>166 102</b>	<b>142 135</b>	<b>130 467</b>

La balance âgée des créances clients se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	Balance âgée des créances				
	Non échu	>180 jours	(180 et 360) jours	>360 jours	Total 12.2022
<b>Créances clients</b>	<b>93 461</b>	<b>26 827</b>	<b>11 267</b>	<b>34 547</b>	<b>166 102</b>

### Principes comptables

IFRS 9 comporte trois volets principaux : le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

La norme exige de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des instruments financiers. Elle prévoit des facilités pratiques pour les créances commerciales, les actifs de contrat et les créances de location. Elle permet le recours à des méthodes simplifiées pour la détermination du montant de la dépréciation (ex: l'utilisation d'une matrice de provisionnement pour les créances commerciales).

Au niveau du Groupe Sonatel, les éléments concernés par la norme sont principalement constitués par les créances clients.

Les créances clients, essentiellement à court terme et sans taux d'intérêt déclaré, sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance à l'origine. Les créances résultant de la location-financement d'équipements aux entreprises, sont reconnues en créances d'exploitation courantes car elles s'inscrivent dans le cadre normal d'exploitation.

Les pertes de valeur comptabilisées pour un groupe de créances constituent l'étape intermédiaire précédant l'identification des pertes de valeur sur les créances individuelles. Dès que ces informations sont disponibles (client en redressement ou liquidation judiciaire), ces créances sont alors dépréciées distinctement.

### Note 5.5 Autres actifs

Le détail des autres actifs se présente comme suit

(En millions FCFA)	Brut	Provision	2022	2021	2020
Dépôts Garantie & Cautionnements versés	6 547		6 547	6 237	5 902
Autres actifs non courants	1 678		1 678	2 475	2 444
Personnel, créances	1 376		1 376	2 024	1 115
Avances & acomptes fournisseurs, hors immobilisations	758		758	907	239
Autres créances d'exploitation	22 035	(1 061)	20 974	16 974	17 015
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 892		2 892	2 278	2 180
Cantonnement des Unités de valeur en circulation chez clients (1)	286 410		286 410	231 591	178 783
Autres actifs courants	0		0	0	129
<b>Total</b>	<b>321 696</b>	<b>(1 061)</b>	<b>320 635</b>	<b>262 486</b>	<b>207 806</b>
Dont autres actifs non courants	8 235		8 235	8 727	8 345
<b>Dont autres actifs courants</b>	<b>313 461</b>	<b>(1 061)</b>	<b>312 400</b>	<b>253 759</b>	<b>199 461</b>

(1) Ces créances ont pour contrepartie des dettes du même montant au niveau des autres passifs (voir note 6.3)

La croissance de 22% constatée sur les actifs courants est essentiellement liée au développement et la dynamique de l'activité d'Orange Money dans les pays d'implantation du Groupe.

Orange Money - cantonnement de la monnaie électronique se présente comme suit par pays :

	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total
<b>2022</b>	69 729	107 164	92 207	6 460	10 902	286 410
<b>2021</b>	56 556	83 769	75 213	4 735	11 318	231 591

### Principes comptables

Orange Money est une solution de transferts d'argent, de paiements et d'accès à des services financiers à travers un compte de monnaie électronique (« ME ») associé à un numéro de mobile Orange.

Depuis 2016, le Groupe Sonatel est devenu Émetteur de Monnaie Electronique (« EME ») dans certains des pays dans lesquels il est présent par le biais de filiales internes dédiées et agréées. Les EME, garants en dernier ressort du remboursement des porteurs de ME, sont tenus réglementairement de cantonner les fonds collectés en échange de l'émission de ME (obligation de protection des porteurs). Le modèle de distribution de la ME s'appuie sur les filiales du Groupe et des distributeurs tiers. Les EME émettent de la ME (ou unités de valeur «UV» ou

«E-unit») sur demande de ces distributeurs en échange de fonds collectés auprès de ceux-ci. Les distributeurs cèdent à leur tour la ME détenue aux porteurs finaux.

Aux bornes du Groupe Sonatel, le cantonnement s'entend comme la protection des porteurs tiers (distributeurs et clients).

Ces opérations sont sans effet sur l'endettement financier net du Groupe et sont inscrites dans les rubriques suivantes :

- cantonnement à l'actif pour un montant nécessairement égal à la ME en circulation à l'extérieur du Groupe Sonatel (ou E-Unit en circulation) ;
- E-unit en circulation au passif, représentatives de l'obligation de rembourser les porteurs tiers (clients et distributeurs tiers).

### Note 5.6 Impôts différés actif

Les impôts différés actifs (IDA) se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	2022	2021	2020
Impôts différés actifs	20 955	19 266	17 504

Ils se présentent comme suit par pays au 31 décembre 2022 par nature :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	Total 2022
Avantages au personnel	5 992	338	16			6 346
Autres provisions	3 891	0	0			3 891
Passifs locatifs	2 690	933	2 238	28	1 528	7 416
Autres différences	(2 006)	2 848	3 982	(23)	(1 497)	3 303
<b>Total</b>	<b>10 566</b>	<b>4 119</b>	<b>6 235</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>20 955</b>

## Principes comptables Impôts différés

Le Groupe évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des

passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## Note 5.7 Actifs financiers non courants et courants

Le détail des actifs financiers non courants et courants se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

(En millions FCFA)	2022	2021	2020	2019
Titres & participations	19 979	12 943	13 272	6 847
Prêts à long terme (1)	128 466	128 777	151 836	145 720
<b>Actifs financiers</b>	<b>148 446</b>	<b>141 720</b>	<b>165 108</b>	<b>152 567</b>
Actifs financiers non courants	143 075	135 960	159 275	145 884
Actifs financiers courants	5 371	5 760	5 833	6 683

(1) Inclut les prêts à Long terme aux autres tiers que les actionnaires, titres & participations, concernent principalement les salariés.

## Note 5.8 Disponibilités et quasi-disponibilités

Le détail des disponibilités se présente comme suit :

En millions FCFA	2022	2 021	2020
Dépôts à terme - Brut	46 402	15 100	16 213
Quasi-disponibilités	5 576	3 155	7 803
Disponibilités (1)	224 813	225 951	175 676
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>	<b>276 791</b>	<b>244 206</b>	<b>199 691</b>

(1) les soldes débiteurs des comptes bancaires en fin de période - les comptes de caisses

La variation de la trésorerie se présente comme suit au 31 décembre 2022 (en milliards CFA)

	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total 12.2022	Total 12.2021
Activités d'exploitation	103	164	164	17	17	464	463
Activités d'investissement	(104)	(56)	(60)	(7)	(15)	(242)	(216)
Activités de financement	(37)	(108)	(47)	(1)	0	(192)	(215)
Opérations internes	11	(5)	(7)	(3)	(1)	(4)	(3)
Change et autres incidences	1	0	8	-	(2)	6	16
<b>Variation au 31 décembre 2021</b>	<b>-27</b>	<b>-4</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>45</b>

## Note 6. Notes sur les rubriques de la situation financière - passif

### Note 6.1 Passifs financiers courant et non courants

Les passifs financiers non courants se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	2022	2021	2020
Emprunts	199 560	202 538	296 368

Le détail des emprunts par pays est présenté ci-dessous :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Sierra Leone	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Emprunts obligataires (1)	80 000			80 000	100 000
Emprunts bancaires	59 057	60 280	223	119 560	102 538
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>139 057</b>	<b>60 280</b>	<b>223</b>	<b>199 560</b>	<b>202 538</b>

(1) 15 juin au 15 juillet 2020 : Sonatel entreprend un emprunt obligataire de 100 milliards FCFA visant à financer le plan d'investissement 2020 lié à ses opérations au Sénégal, principal marché du Groupe Sonatel en volume et en valeur. Le programme d'investissements au Sénégal, couvert par l'emprunt obligataire, permettra à terme d'améliorer l'expérience client, continuer la modernisation et l'extension de son réseau tout en renforçant le rôle de pionnier de la Société en termes d'innovation et de technologie dans le secteur des TMT (Technologies Média Télécommunications) en zone UEMOA. L'utilisation des fonds levés sera dédiée aux investissements sur les infrastructures permettant de soutenir le segment Voix, l'accélération des principaux relais de croissance que sont la Data Mobile et Orange Money ainsi que le lancement de nouveaux métiers (Energie, Banque, contenus multimédias)..

Les passifs financiers courants se présentent comme suit au 31 décembre 2022

(En millions FCFA)	2022	2021	2020
Autres obligations	20 000		
Autres emprunts bancaires	185 049	191 881	155 309
Emprunts	430	262	224
Intérêts/coûts à payer sur emprunts (1)	4 946	4 444	5 161
Intérêts/coûts à payer sur dettes Associés	(16)	121	49
Soldes créditeurs de banque	10 598	17 434	
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>221 007</b>	<b>214 143</b>	<b>160 744</b>

(1) Dont 2 967 sur emprunts obligataires

Les passifs financiers courants sont détaillés ci-dessous par pays :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	12.2022	12.2021
Autres obligations	20 000					20 000	
Autres emprunts bancaires	113 731	71 319	0	0		185 049	191 881
Emprunts		653	-	-	(223)	430	262
Intérêts/coûts à payer sur emprunts	4 946		0	0		4 946	4 444
Intérêts/coûts à payer sur dettes Associés	38		1	2	(56)	(16)	121
<b>Soldes créditeurs de banque</b>	<b>6 025</b>	<b>2 627</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1946</b>	<b>10 598</b>	<b>17 434</b>
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>144 739</b>	<b>74 599</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1667</b>	<b>221 007</b>	<b>214 143</b>

## Note 6.2 Avantages du personnel courant et non courant

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe Sonatel a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- retraite : la plupart des employés du Groupe sont couverts par des régimes à cotisations définies prévus par les lois ou accords nationaux ;
- décès du travailleur : le salaire du travailleur, l'allocation de congé et les indemnités de toute nature acquis à la date du décès reviennent aux ayants droits ;

- pré-retraite : pour les salariés préretraités, une prime équivalente à un pourcentage du dernier salaire moyen annuel multiplié par la durée restante pour atteindre la retraite en plus de l'indemnité de retraite majorée de 15%.

Les avantages au personnel non courant se présentent comme suit :

En millions CFA	12.2022	12.2021	12.2020
Avantages du personnel non courants	28 813	25 467	22 267

Concernant l'exercice 2022, ils s'élèvent à 28,8 milliards FCFA et sont liés essentiellement aux avantages post emploi, en application de la norme IAS 19 comme présentés ci-dessous :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Sierra Leone	2022
Avantages post à l'emploi	22 822	3 701	255	858	27 635
Litiges et risques sociaux	1 178	-	-	-	1 178
<b>Avantages du personnel non courants</b>	<b>24 000</b>	<b>3 701</b>	<b>255</b>	<b>858</b>	<b>28 813</b>

Le détail des avantages aux personnels courant se présente comme suit par zone au 31 décembre 2022 :

en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total 2022	Total 2021
Personnel, dettes	3 500	3 303	3 297	159	516	10 775	9 692
Personnel charges à payer, congés payés	4 062	0	1 116	104	63	5 345	4 963
Organismes sociaux, dettes	387	2 585	37	35	117	3 161	2 532
Etat – dettes		-	-	-	-	0	0
Autres avantages sociaux, dettes	31	-	-	-	-	31	31
<b>Avantages du personnel courants</b>	<b>7 980</b>	<b>5 888</b>	<b>4 449</b>	<b>298</b>	<b>697</b>	<b>19 312</b>	<b>17 218</b>

### Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements (IAS19)

L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme repose en particulier sur l'âge de départ à la retraite déterminé en fonction des dispositions

applicables et des conditions nécessaires pour ouvrir un droit à une pension à taux plein, lesquelles sont souvent sujettes à des révisions législatives.

Le détail des hypothèses de l'IAS 19 se résume comme suit :

HYPOTHESES ACTUARIELLES			
	2022	2021	2020
Taux d'augmentation des salaires	4,3	3,4	3,4
Taux d'actualisation	8	8	8
Taux d'inflation	1,5	1,5	1,5
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	99,92	99,92	99,92

Taux d'augmentation des salaires moyen de 4,3% (Dirigeants 4,54 ; Cadre 3,87 ; Non-cadre 4,58)

Afin d'évaluer la valeur actuelle des prestations futures, plusieurs hypothèses doivent être faites. La Norme IAS 19 précise que les hypothèses actuarielles doivent être objectives et mutuellement compatibles. Il est également indiqué que les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par le Groupe Sonatel des variables qui détermineront le coût final de ses obligations. Ainsi, le choix des hypothèses d'évaluation est de la responsabilité du Groupe Sonatel. Les hypothèses comprennent :

- l'âge légal de départ à la retraite
- hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel : la mortalité, le taux de rotation du personnel et le taux de pré-retraite
- hypothèses financières, qui portent sur des éléments tels que les suivants : le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires.

### Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi encadrés par la norme IAS 19 sont offerts à travers :

- des régimes à cotisations définies : les cotisations, versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion

administrative et financière, sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus ;

- des régimes à prestations définies : le montant des engagements futurs représentatifs de ces régimes est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées : - leur calcul intègre des hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, égalité homme/femme...) et financières (augmentation future de salaire, taux d'inflation...) définies aux bornes de chacune des entités concernées, - le taux d'actualisation, défini par pays ou zone géographique, est déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif). Il est arrêté sur la base d'indices externes communément retenus comme référence pour la zone euro, - les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur totalité en autres éléments du résultat global. Le versement du capital se fait en une fois au moment du départ à la retraite.

Egalement, le Groupe ne dispose pas d'actifs de couverture dédiés aux engagements des versements des avantages postérieurs à l'emploi.

### Note 6.3 Autres passifs

Les autres passifs du Groupe se détaillent comme suit :

(En millions FCFA)	2022	2021	2020
Autres litiges	8 312	9 249	6687
Autres risques/charges	662	8 348	4 131
Dépôts Garantie & Cautionnements reçus	4 074	2 320	1 307
Autres dettes d'exploitation	6 421	16 529	8 942
Autres éléments d'exploitation	(361)	(45)	(166)
Dividendes à payer	1 805	1 599	1 379
E-unit en circulation chez clients (voir note 3.5)	286 412	231 591	177 396
<b>Total</b>	<b>307 324</b>	<b>269 592</b>	<b>199 676</b>
Dont autres passifs non courants	12 386	11 568	9 760
Dont autres passifs courants	294 938	258 023	189 916

### Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable que le règlement se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Il s'agit plus spécifiquement des provisions pour litiges, des provisions

pour démantèlement et remise en état de sites, des provisions pour retraite etc.

L'estimation du montant figurant en provision pour risques et charges correspond à la sortie de ressources que la société devra probablement supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions pour démantèlement ne sont pas significatives et n'impactent pas les comptes consolidés.

### Note 6.4 Evolution des contentieux et contrôles fiscaux

Cette note présente l'ensemble des litiges significatifs dans lesquels est impliqué le Groupe Sonatel à l'exception des litiges éventuels liés à des désaccords entre le Groupe Sonatel et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble de ses litiges s'élèvent à 9 523 millions FCFA et couvrent les risques relatifs à tous les litiges en cours.

En millions CFA	Sénégal	Mali	OSL	Total
Litiges et risques sociaux	1 178			1 178
Autres litiges		8 312 (1)	34	8 346
<b>Total</b>	<b>1 178</b>	<b>8 312</b>	<b>34</b>	<b>9 523</b>

(1) dont 7 milliards FCFA relatif au contentieux sur les appels sortants.

## Amende ARTP

Sur l'exercice 2021 une provision de 5 milliards a été constatée dans les comptes pour couvrir le risque. Sur 2022 la provision a été annulée et il a été convenu avec l'autorité de régulation des télécommunications et des postes du paiement d'un montant de 2,5 milliards par la SONATEL. Le paiement est effectif et ne constitue plus un litige.

## Autres litiges Groupe

### Au Sénégal

La Sonatel a été condamnée à payer à Faoura SA la somme de 652 millions. La Sonatel a fait appel de la décision et une provision a été constituée dans les comptes à hauteur de ce montant. La condamnation définitive a été reçue sur l'exercice 2023 et le montant payé.

### Au Mali

Au Mali, les opérateurs télécoms avaient été assignés en contestation de la facturation des communications aboutissant sur la messagerie vocale. Le tribunal de première instance avait en 2013 débouté les plaignants, et l'autorité de régulation malienne (AMRTP) avait confirmé la conformité de cette facturation. Fin 2022, à la suite d'un appel par les plaignants,

la cour d'appel de Bamako a condamné les opérateurs télécoms, et en particulier Orange Mali à payer la somme de 176 millions d'euros. Orange Mali a engagé plusieurs voies de recours contre cette décision, d'une part au titre du délai de forclusion de l'appel de la nullité de l'arrêt délivré, et d'autre part pour illégalité et annulation de l'appel. L'arrêt ayant été signifié, Orange Mali a diligenté un pourvoi devant la Cour suprême malienne.

En sa séance du 28 février 2023, la Cour Suprême a rejeté le pourvoi en cassation.

En attendant la disponibilité de l'arrêt de la Cour Suprême pour introduire un rabat d'arrêt, Orange Mali et SOTELMA ont encore obtenu une prorogation du délai de grâce (suspension de l'exécution de la décision de la cour suprême) de 2 mois qui court jusqu'au 13 mai 2023

Hors les contestations de contrôles fiscaux et contentieux déjà comptabilisés il n'existe pas d'autre procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dont le Groupe Sonatel ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont le Groupe soit menacée), ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## Note 6.5 Dettes fournisseurs sur autres biens et services

Les autres dettes fournisseurs du Groupe se présentent comme suit :

(En millions FCFA)	2022	2021	2020
Dettes/créances sur immobilisation	16	16	75
Dettes sur licences de télécommunication	-	7 000	
Autres fournisseurs d'immobilisation	140 617	110 884	99 821
Dettes fournisseurs, hors immobilisations	225 147	197 857	192 489
Autres dettes fournisseurs	(237)	90	(155)
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>365 543</b>	<b>315 846</b>	<b>292 230</b>

## Principes comptables

Les dettes fournisseurs sur autres biens et services issues des transactions commerciales et réglées dans le cycle normal d'exploitation sont classées en éléments courants. Elles comprennent celles que le fournisseur peut avoir cédé avec ou sans notification auprès d'établissements financiers dans le cadre d'affacturage direct ou inversé, y compris celles pour lesquelles le fournisseur a proposé un terme de paiement étendu et pour lesquelles la société a confirmé son accord de paiement au terme convenu.

Le Groupe SONATEL considère que ces passifs financiers conservent les caractéristiques d'une dette fournisseur,

notamment en raison de la persistance de la relation commerciale, de délais de paiements in fine conformes au cycle opérationnel d'un opérateur télécom en particulier pour l'achat des principales infrastructures, de l'autonomie du fournisseur dans la relation d'escompte et d'un coût financier supporté par le Groupe Sonatel qui correspond à la rémunération du fournisseur pour le délai de paiement supplémentaire accordé.

Les dettes fournisseurs sans taux d'intérêt spécifié sont évaluées à la valeur nominale de la dette si la composante intérêt est négligeable. Les dettes fournisseurs portant intérêt sont comptabilisées au coût amorti.

## Note 6.6 Produits constatés d'avance (PCA)

Les produits constatés d'avance résiduels sont hors champ d'application d'IFRS 15. Ils se présentent comme suit :

en millions FCFA)	2022	2021	2020
Autres produits constatés d'avance d'exploitation	22 784	15 285	17 100

Il s'agit des produits facturés qui seront constatés en Chiffre d'Affaires dans la (les) période(s) future(s).

La répartition des autres produits constatés d'avance par pays est détaillée ci-dessous au 31 décembre 2022 :

En millions CFA	Sénégal	Bissau	Guinée	Sierra Léone	Total 2022
Autres PCA d'exploitation	4 260	1 674	16 811	39	22 784

En millions CFA	Sénégal	Bissau	Guinée	Sierra Leone	Total 2021
Autres PCA d'exploitation	3 846	613	10 684	141	15 285

## Note 6.7 Ecart de conversion

Les écarts de conversion de présentent comme suit :

en millions FCFA)	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
Sierra Léone	(89 669)	(39 815)	(37 523)
Guinée Conakry	18 000	3 545	(21 388)
<b>Total</b>	<b>(71 669)</b>	<b>(36 270)</b>	<b>(58 912)</b>

## Principes comptables

La monnaie fonctionnelle utilisée par SONATEL est le Franc CFA.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du FCFA et n'est pas la monnaie d'une économie hyper inflationniste sont convertis en FCFA (monnaie de présentation des états financiers du Groupe) de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au cours de change en vigueur aux dates des transactions (cours historique) ou au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI). Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat (i.e. «recyclage» de l'OCI) lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas le Franc CFA doivent être considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

Dans le cadre de la première application des IFRS, le Groupe a, conformément aux dispositions de l'IAS 21, comptabilisé les écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global et les a cumulés dans une composante des capitaux propres.

## Note 7. Description des plans d'attribution gratuites d'actions

Le détail et la description des plans d'attribution d'actions gratuites se présentent comme suit :

- Distributions à partir de 2009 : actions gratuites non cessibles y compris actions de bienvenue

Il s'agit d'actions octroyées au personnel dans le cadre de la politique de fidélisation de son personnel et d'attractivité à l'endroit des ressources de qualité.

Ces actions ne sont cessibles qu'à la date de départ à la retraite ou de préretraite.

- Attributions gratuites d'actions (AGA) relative au plan d'entreprise 2013-2016

Il s'agit d'actions liées à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs du Plan Stratégique 2013-2016 selon le jalonnement ci-dessous : 100 actions pour les années 2013, 2014 et 2015, 200 actions pour 2016.

Ces actions sont incessibles jusqu'à la retraite avec la particularité que les démissionnaires et licenciés conservent leurs actions, touchent les dividendes, mais ne peuvent les céder qu'à l'âge de la retraite.

Conformément à l'IAS 8, des ajustements ont été effectués sur les plans AGA de 2013 à 2016 pour un montant de de 7 milliards de FCFA.

Le montant des AGA aux dates d'arrêt se présentent comme suit :

en millions FCFA)	2022	2021	2020
Montant des actions gratuites	30 896	29 147	35 092

Les effets comptables sur les charges des attributions d'actions gratuites (AGA) s'élèvent à 2 571 millions FCFA au titre de l'exercice. La variation du montant des AGA de 6% au cours de l'exercice s'explique essentiellement par les ajustements comptabilisés au cours de l'exercice.

## Note 8. Contrats de location (IFRS 16)

### Principes comptables

Les principales positions comptables relatives à la décision du comité de l'IFRS IC publiées en décembre 2019 sur les durées des contrats IFRS 16 sont détaillées en note 2.3.1.

Le Groupe Sonatel qualifie un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée, y compris dès lors qu'un contrat de service contient une composante locative.

Le Groupe a défini les grandes familles de contrats de location :

- Terrains et bâtiments : ces contrats portent essentiellement sur des baux commerciaux (points de vente) ou tertiaires (bureaux) ou encore la location de bâtiments techniques non détenus par le Groupe. Les contrats de location immobiliers conclus au sein du Groupe Sonatel portent essentiellement sur des durées moyennes (baux commerciaux de 5 ans avec option de résiliation anticipée à 3).
- Réseaux et terminaux : le Groupe Sonatel est amené à louer un certain nombre d'actifs dans le cadre de ses activités mobiles. C'est notamment le cas des terrains ayant vocation à accueillir l'installation des antennes, les sites mobiles loués à un opérateur tiers ainsi que certains contrats avec des «TowerCos» (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication).

La comptabilisation de l'ensemble des contrats de location se traduit, au bilan, par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un

passif pour les obligations locatives associées. Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur dettes locatives.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux opérations de financement.

Enfin, le Groupe Sonatel applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est à dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 3,5 millions F CFA. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions est réunie est comptabilisée dans les «achats externes» au compte de résultat. Pour la période antérieure à 2019, le Groupe a retenu de ne pas procéder à un retraitement rétrospectif d'une part du fait de l'indisponibilité de l'information nécessaire au retraitement et d'autre part du fait du caractère peu significatif de l'impact sur les capitaux propres .

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

### Dettes locatives non courantes

Les dettes locatives, qui représentent l'impact d'application de la norme IFRS 16 au titre 2022/2021, se présentent comme suit par secteur :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	31.12.2022
Autres dettes de loyers (hors intérêts)	5198	1929	144	4611	3697	15579

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	31.12.2021
Autres dettes de loyers (hors intérêts)	7 754	966	77	1 947	8 956	19 700

## Droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

L'incidence nette sur le bilan au titre de l'exercice qui s'élève à 23 milliards FCFA résulte de la reconnaissance de l'obligation locative et du droit d'utilisation associés aux contrats de location. Par ailleurs, le Groupe Sonatel a pris l'option de comptabiliser des impôts différés lors de la reconnaissance initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative dès la transition.

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	2 022
Droits d'usage Corp. solutions incorporels	-	2 684	-	-	-	2 684
Autres droits d'usage des actifs loués	17 493	10 123	792	15 304	8 695	52 407
Dépréciation	-10 165	-7 336	-718	-9 499	-3 405	-31 122
<b>Total</b>	<b>7 329</b>	<b>5 471</b>	<b>74</b>	<b>5 805</b>	<b>5 290</b>	<b>23 969</b>

## Note 9. Engagements Hors-bilan

### Engagements d'investissement

Au-delà des engagements exprimés en termes monétaires, le Groupe Sonatel a pris des engagements à l'égard des autorités de régulation nationales en matière d'étendue de la couverture de la population par ses réseaux fixes ou mobiles, souscrits notamment dans le cadre de l'attribution de licences, ou de qualité de service. Ces engagements imposent des dépenses d'investissement au cours des années futures pour déployer et améliorer les réseaux mais ils ne sont pas repris ci-dessous lorsqu'ils n'ont pas été exprimés en termes monétaires, ce qui est généralement le cas.

Lors de l'attribution de la licence 4G et du renouvellement de la licence mobile 2G et 3G, les engagements ci-dessous sont pris par le Groupe

- une obligation de couverture de 90 % de la population à 3 ans ;
- une obligation de couverture du territoire de l'ensemble des zones frontalières habitées dont le nombre d'habitants est supérieur ou égal à 200 à 5 ans ;
- une obligation de couverture des routes nationales et autoroutes à 2 ans

En 2022, le groupe a reçu et donné les engagements hors bilan détaillés ci-après :

### Engagements reçus

En millions FCFA	2022	2021	2020
Caution fournisseurs	5 426	7 529	4 694
Nantissement actions du personnel	1 309	680	2
Autres nantissements	656		
<b>Total</b>	<b>7 392</b>	<b>8 209</b>	<b>4 696</b>

### Engagements donnés

En millions FCFA	2022	2021	2020
Caution crédit douanier	700	2 700	2 700
Caution de soumission marché	43 730	8 298	7 884
Garanties et autres engagements donnés	7 785	692	1 489
<b>Total</b>	<b>52 216</b>	<b>11 690</b>	<b>12 073</b>

Les engagements donnés ont connu une hausse considérable sur 2022. Les 43 mds s'expliquent essentiellement par des cautions de bonne exécution pour 14mds données par OFMS,

12mds d'engagement d'investissement lié au réseau 2G/3G chez OML et 10 mds avec GOS.

## Note 10. Gestion du risque financier

### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas exposé au risque de variation des taux d'intérêt du marché qui est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe Sonatel, tout l'endettement étant à taux fixe.

### Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du Groupe Sonatel est réalisée en FCFA.

Les filiales étrangères hors de la zone FCFA réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur le plan national.

L'endettement est réalisé essentiellement en FCFA et l'endettement des filiales hors FCFA est effectué dans la devise de leurs pays respectifs.

L'incidence éventuelle sur le Groupe Sonatel, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

### Risque de crédit

Le Groupe Sonatel n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Une part non négligeable de son chiffre d'affaires est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public. Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe Sonatel est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

# Groupe Sonatel

## Comptes individuels SYSCOHADA Sonatel SA

### Dirigeants R3

COMPTE DE RESULTAT 31 DECEMBRE 2022				
Désignation de l'entreprise ; SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS				
Adresse de l'entreprise : 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) Dakar • Sigle usuel : SONATEL SA				
N° d'identification fiscale : 0018061-2G3 • Exercice clos le : 31/12/2022 • Durée (en mois) : 12				
DIRIGEANTS (1)				
Nom	Prénoms	Qualité	N° d'identification fiscale	Adresse (BP, ville, pays)
DRAME	Sekou	Directeur Général		64, Voie de Dégagement Nord (VDN)- Dakar
NDIAYE	Aminata	Directrice Général Adjointe		64, Voie de Dégagement Nord (VDN)- Dakar

(1) Dirigeants = Président Directeur Général, Directeur Général, Administrateur Général, Gérant, Autres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Nom	Prénoms	Qualité	Adresse (BP, ville, pays)
NDIAYE	Alioune	Président du Conseil d'Administration	
HENIQUE	Jérome	ADMINISTRATEUR	
FOULON	Hugues	ADMINISTRATEUR	
VIGNALOU	Dorothé	ADMINISTRATRICE	
NDIAYE	Achirou	ADMINISTRATEUR	
DIOP	Abdoulaye	Représentant de contrôleur financier	
CISSE	Colonel Koly	ADMINISTRATEUR	
SAMB	Abdoulaye	ADMINISTRATEUR	
COLIN	François	ADMINISTRATEUR	
MBAYE	Cheikh Tidiane	ADMINISTRATEUR	

## Tableau des Notes R4

NOTES	INTITULES	A	N/A
NOTE 1	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	A	
NOTE 2	INFORMATIONS OBLIGATOIRES	A	
NOTE 3A	IMMOBILISATION BRUTE	A	
NOTE 3B	BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION		N/A
NOTE 3C	IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS	A	
NOTE 3D	IMMOBILISATIONS : PLUS-VALEES ET MOINS VALEES DE CESSION	A	
NOTE 3E	INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS EFFECTUEES PAR L'ENTITE		N/A
NOTE 3F	TABLEAU D'ETALEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES		N/A
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A	
NOTE 5	ACTIF CIRCULANT HAO	A	
NOTE 6	STOCKS ET ENCOURS	A	
NOTE 7	CLIENTS PRODUITS A RECEVOIR	A	
NOTE 8	AUTRES CREANCES	A	
NOTE 9	TITRES DE PLACEMENT	A	
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER	A	
NOTE 11	DISPONIBILITES	A	
NOTE 12	ECARTS DE CONVERSION	A	
NOTE 13	CAPITAL : VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS	A	
NOTE 14	PRIMES ET RESERVES	A	
NOTE 15A	SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES	A	
NOTE 15B	AUTRES FONDS PROPRES		N/A
NOTE 16A	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	A	
NOTE 16B	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTURIELLE)	A	
NOTE 16B bis	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTURIELLE)		N/A
NOTE 16C	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	A	
NOTE 17	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	A	
NOTE 18	DETTES FISCALES ET SOCIALES	A	
NOTE 19	AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME	A	
NOTE 20	BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET TRESORERIE	A	
NOTE 21	CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	A	
NOTE 22	ACHATS	A	
NOTE 23	TRANSPORTS	A	
NOTE 24	SERVICES EXTERIEURS	A	
NOTE 25	IMPOTS ET TAXES	A	
NOTE 26	AUTRES CHARGES	A	
NOTE 27A	CHARGES DE PERSONNEL	A	
NOTE 27B	EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR	A	
NOTE 28	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN	A	
NOTE 29	CHARGES ET REVENUS FINANCIERS	A	
NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO	A	
NOTE 31	REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERES ANNEES	A	
NOTE 32	PRODUCTION DE L'EXERCICE		N/A
NOTE 33	ACHATS DESTINES A LA PRODUCTION		N/A
NOTE 34	FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	A	
NOTE 35	LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A FOURNIR		N/A
NOTE 36	TABLES DES CODES	A	

## BILAN PAYSAGE

REF	ACTIF	Note	Exercice au 31/12/N			Exercice au 31/12/N-1	REF	PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N	Exercice au 31/12/N-1
			Brut	Amorts et Dépréc.	Net	Net				Net	Net
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	253 117 918 266	153 052 083 627	100 065 834 639	105 933 554 069	CA	CAPITAL	13	50 000 000 000	50 000 000 000
AE	Frais de développement et de prospection		12 775 956	12 775 956	0	0	CB	Apporteurs capital non appelé	13	-	-
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		249 784 129 995	150 491 989 398	99 292 140 597	105 102 965 300	CD	Primes liées au capital social	14	-	75 260 792 320
AG	Fonds commercial et droit au bail		2 547 318 273	2 547 318 273	0	509 463 667	CE	Ecart de réévaluation	3e	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		773 694 042	0	773 694 042	321 125 102	CF	Réserves indisponibles	14	10 000 000 000	10 000 000 000
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	1 340 884 139 076	928 635 403 547	412 248 735 529	374 782 762 112	CG	Réserves libres	14	238 897 859 250	150 772 977 823
AJ	"Terrains (1) (1) dont placement en net ....."		4 348 032 170	0	4 348 032 170	4 324 532 170	CH	Report à nouveau	14	-	0
AK	"Bâtiments (1) dont placement en net ....."		40 227 626 233	30 552 946 111	9 674 680 122	10 485 402 894	CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		166 839 555 465	168 419 644 663
AL	Aménagements, agencements et installations		39 037 519 505	29 522 558 197	9 514 961 308	8 454 462 292	CL	Subventions d'investissement	15	322 945 470	390 604 254
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		1 237 556 785 789	854 463 135 327	383 093 650 463	346 247 483 875	CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	15	1 306 218 527	1 491 514 390
AN	Matériel de transport		19 714 175 379	14 096 763 913	5 617 411 466	5 270 880 881	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		467 366 578 712	456 335 533 450
AP	Avances & acomptes versés sur immobilisations	3	0	0	0	0	DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	186 311 854 929	166 806 301 023
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	280 491 743 043	10 536 173 803	269 955 569 240	269 348 300 137	DB	Dettes de location acquisition	16	0	0
AR	Titres de participation		192 383 229 036	9 826 086 638	182 557 142 398	181 900 092 129	DC	Provisions pour risques et charges	16	65 603 694 332	64 341 775 972
AS	Autres immobilisations financières		88 108 514 007	710 087 165	87 398 426 842	87 448 208 008	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		251 915 549 261	231 148 076 995
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 874 493 800 385	1 092 223 660 977	782 270 139 408	750 064 616 318	DF	TOTAL RES-SOURCES STABLES		719 282 127 973	687 483 610 445
BA	ACTIF CIRCULANT H.A.O.	5	93 618 394	0	93 618 394	0	DH	Dettes circulantes HAO	5	80 651 261 226	72 497 796 248
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	19 451 577 656	410 699 586	19 040 878 070	12 993 178 912	DI	Clients, avances reçues	7	2 685 017 729	1 495 823 369
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		254 306 638 798	29 181 364 884	225 125 273 914	222 043 607 333	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	85 841 768 707	83 891 951 025
BH	Fournisseurs, avances versées	17	363 726 639	0	363 726 639	355 816 534	DK	Dettes fiscales et sociales	18	71 050 687 613	71 892 449 085

## BILAN PAYSAGE (Suite)

REF	ACTIF	Note	Exercice au 31/12/N			Exercice au 31/12/N-1	REF	PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N	Exercice au 31/12/N-1
			Brut	Amorts et Dépréc.	Net	Net				Net	Net
BI	Clients	7	151 256 883 862	28 147 972 729	123 108 911 133	105 278 345 739	DM	Autres dettes	19	8 671 474 294	9 441 506 454
BJ	Autres créances	8	102 686 028 297	1 033 392 155	101 652 636 142	116 409 445 060	DN	Provisions pour risques à court terme	19	7 706 800	10 495 999
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		273 851 834 848	29 592 064 470	244 259 770 378	235 036 786 245	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		248 907 916 368	239 230 022 180
BQ	Titres de placement	9	911 257 721	0	911 257 721	1 171 552 473				0	0
BR	Valeurs à encaisser	10	222 785 521	0	222 785 521	3 457 447 718	DQ	Banques, crédit d'escompte	20	0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	46 467 816 433	385 171 542	46 082 644 891	39 614 382 747	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	105 275 848 839	102 451 640 338
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF		47 601 859 675	385 171 542	47 216 688 133	44 243 382 938	DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF		105 275 848 839	102 451 640 338
BU	Ecart de conversion - Actif	12	7 706 800	0	7 706 800	10 495 999	DV	Ecart de conversion - Passif	12	288 411 539	190 008 537
BZ	TOTAL GENERAL		2 195 955 201 708	1 122 200 896 989	1 073 754 304 719	1 029 355 281 500	DZ	TOTAL GENERAL		1 073 754 304 720	1 029 355 281 500

## COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES			NOTE	31/12/N	31/12/N-1
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	0	0
RA	Achats de marchandises		-	22	0	0
RB	Variation de stocks		-/+	6	0	0
<b>XA</b>	<b>MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES (somme TA à RB)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	0	0
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	504 960 764 383	478 296 835 639
TD	Produits accessoires	D	+	21	8 577 276 592	9 881 774 731
<b>XB</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)</b>				<b>513 538 040 975</b>	<b>488 178 610 370</b>
TE	Production stockée (ou destockage)		-/+	6	0	0
TF	Production immobilisée			21	9 795 542 356	6 915 854 882
TG	Subventions d'exploitation			21	0	0
TH	Autres produits		+	21	11 854 505 268	12 378 608 942
TI	Transferts de charges		+	12	1 736 307 945	2 390 837 517
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	0	0
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	0	0
RE	Autres achats		-	22	55 197 440 923	42 755 932 609
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	(1 903 950 022)	(1 608 315 711)
RG	Transports		-	23	557 291 102	379 967 700
RH	Services extérieurs		-	24	148 180 591 809	140 621 650 811
RI	Impôts et taxes		-	25	36 553 306 693	28 945 437 279
RJ	Autres charges		-	26	11 849 406 305	12 115 424 403
<b>XC</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)</b>				<b>286 490 309 735</b>	<b>286 653 814 620</b>
RK	Charges de personnel		-	27	83 577 951 188	83 934 841 564
<b>XD</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)</b>				<b>202 912 358 546</b>	<b>202 718 973 056</b>
TJ	Reprises d'amortissements		+	28	7 718 592 814	8 389 731 735
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C & 28	86 487 686 239	90 134 407 740
<b>XE</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)</b>				<b>124 143 265 121</b>	<b>120 974 297 051</b>
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	112 759 401 555	105 081 437 743
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	596 398 217	458 709 635
TM	Tranferts de charges financières		+	12	0	0
RM	Frais financiers et charges assimilés		-	29	26 471 101 180	20 447 577 031
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C & 28	10 631 325 300	2 400 806 772
<b>XF</b>	<b>RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)</b>				<b>76 253 373 292</b>	<b>82 691 763 575</b>
<b>XG</b>	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)</b>				<b>200 396 638 413</b>	<b>203 666 060 626</b>
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	422 661 353	426 786 773
TO	Autres produits H.A.O.		+	30	185 295 863	155 379 049
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	386 715 501	147 388 368
RP	Charges H.A.O.		-	30	162 618 717	920 062 862
<b>XH</b>	<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)</b>				<b>58 622 998</b>	<b>(485 285 408)</b>
RQ	Participations des travailleurs		-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat		-		33 615 705 946	34 761 130 554
<b>XI</b>	<b>RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)</b>				<b>166 839 555 465</b>	<b>168 419 644 663</b>

## FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		NOTE	31/12/N	31/12/N-1
ZA	"Trésorerie nette au 1 <sup>er</sup> janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)"	A		(58 208 257 400)	(11 765 412 754)
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			-	-
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			255 422 334 258	251 116 424 796
FB	- Variation de l'actif circulant HAO (1)			(93 618 394)	218 433 681
FC	- Variation des stocks			(6 047 699 158)	(5 195 333 135)
FD	- Variation des créances			(3 267 254 221)	(31 391 840 991)
FE	+ Variation du passif circulant (1)			9 776 297 191	22 811 974 242
	"Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB + FC + FD + FE) : ....."			367 725 417	(13 556 766 203)
ZB	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)</b>	B		255 790 059 675	237 559 658 593
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			(8 525 264 600)	(7 682 144 269)
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			(102 331 085 898)	(78 755 553 981)
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			(9 157 272 186)	(3 018 604 055)
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			422 661 353	145 992 103
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			-	280 794 670
ZC	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)</b>	C		(119 590 961 331)	(89 029 515 532)
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			-	-
FL	+ Subventions d'investissements reçues			-	-
FM	- Prélèvements sur le capital			-	-
FN	- Dividendes versés			(155 555 555 557)	(136 111 111 111)
ZD	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (somme FK à FN)</b>	D		(155 555 555 557)	(136 111 111 111)
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>				
FO	+ Emprunts			50 858 835 913	174 352 239 999
FP	+ Autres dettes financières			-	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			(31 353 282 007)	(233 214 116 595)
ZE	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)</b>	E		19 505 553 906	(58 861 876 596)
ZF	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (D + E)</b>	F		(136 050 001 651)	(194 972 987 707)
ZG	<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)</b>	G		149 096 693	(46 442 844 646)
ZH	"Trésorerie nette au 31 décembre (G + A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N"	H		(58 059 160 707)	(58 208 257 400)

## Note 1

NOTE 1 : DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES					
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>	
LIBELLES	Note	Montant brut	Hypothèques	SURETES REELLES	
				Nantissements	Gages Autres
Dettes financières et ressources assimilées					
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts et dettes des établissements de crédit		0	0	0	0
Autres dettes financières		0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL (1)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes de location-acquisition :		0	0	0	0
Dettes de crédit-bail immobilier		0	0	0	0
Dettes de crédit-bail mobilier		0	0	0	0
Dettes sur contrats de location-vente		0	0	0	0
Dettes sur contrats de location-acquisition		0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL (2)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes du passif circulant :					
Fournisseurs		0	0	0	0
Clients		0	0	0	0
Personnel		0	0	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux		0	0	0	0
Etat		0	0	0	0
Organismes internationaux		0	0	0	0
Associés et groupe		0	0	0	0
Crédits divers		0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL (3)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL (1) + (2) + (3)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS</b>				<b>Engagements donnés</b>	<b>Engagements reçus</b>
Engagements consentis à des entités liées				0	0
Primes de remboursement non échus				0	0
Avals, cautions, garanties				11 658 713 855	3 225 677 13
Hypothèques, nantissements, gages, autres				0	6 526 635 97
Effets escomptés non échus				0	0
Créances commerciales et professionnelles cédées				0	0
Abandon de créances conditionnelles				0	0
<b>TOTAL</b>				<b>11 658 713 855</b>	<b>9 752 313 10</b>

**Commentaire :**

Les engagements donnés se résume comme suite	: 11 658 713 855
B/ CBAO cautions bancaires	: 227 699 656
C/CBAO ORABANK Cautions de Soumission	: 626 179 787
D/ CBAO ORAB Cautions bonne Exécution et Avance demarrage	: 1 639 320 283
E/ SA Cautions credit douane	: 700 000 000
H/ CBAO CAUTIONS FISCALES	: 5 400 083 774
I /TRESO MOB	: 2 290 000 000
J/TRESO S2M	: 73 352 975
K/ CAUTION LOYERS 2022	: 702 077 380

## Note 2

<b>NOTE 2 : INFORMATIONS OBLIGATOIRES</b>			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
<b>A - DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA</b>			
Les états financiers sont établis en conformité avec le système comptable OHADA et l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière			
<b>B - REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>			
Les états financiers ont été confectionnés dans le respect des postulats, des conventions et des règles d'évaluation édictés par le SYSCOHADA et l'Acte Uniforme			
<b>C - DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES</b>			
Respect de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation			
<b>D - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>			

## Note 3A

NOTE 3A : IMMOBILISATION BRUTE							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>		
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions Apports Créations	Virements de poste à poste	Suite à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions Scissions Hors service	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
RUBRIQUES							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246 595 945 389	8 525 264 600	5 371 036 294	-	97 847 373	7 276 480 644	253 117 918 266
Frais de développement et de prospection	12 775 956	-	-	-	-	-	12 775 956
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	243 714 726 058	8 525 264 600	4 918 467 354	-	97 847 373	7 276 480 644	249 784 129 995
Fonds commercial et droit au bail	2 547 318 273	-	-	-	-	-	2 547 318 273
Autres immobilisations incorporelles	321 125 102	-	452 568 940	-	-	-	773 694 042
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 244 455 646 679	102 331 085 898	88 437 315 150	-	7 808 037 849	86 531 870 800	1 340 884 139 078
Terrains hors immeuble de placement	4 324 532 170	23 500 000	-	-	-	-	4 348 032 17
Terrains immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments hors immeuble de placement	39 197 284 53	809 011 191	713 408 031	-	-	492 077 520	40 227 626 233
Bâtiments immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Aménagements, agencements et installations	36 499 694 596	-	2 543 269 168	-	-	5 444 257	39 037 519 507
Matériel, mobilier et actifs biologiques	1 144 619 482 163	98 961 833 706	82 456 449 272	-	5 142 947 125	83 338 032 227	1 237 556 785 789
Matériel de transport	19 814 653 219	2 536 741 001	2 724 188 679	-	2 665 090 724	2 696 316 796	19 714 175 379
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	271 334 470 857	16 250 226 557	-	-	7 092 954 371	-	280 491 743 043
Titres de placement	183 276 429 036	9 106 800 000	-	-	-	-	192 383 229 036
Autres immobilisations financières	88 058 041 821	7 143 426 557	-	-	7 092 954 371	-	88 108 514 007
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 762 386 062 925</b>	<b>141 956 564 538</b>	<b>208 718 289 473</b>	<b>-</b>	<b>55 182 191 742</b>	<b>205 934 841 587</b>	<b>1 851 943 883 607</b>

**Commentaire :**

Les investissements sur l'année se chiffre à 127 milliards principalement composé par le matériel réseau pour 98 milliards Pour les titres de placement sonatel a acquis sur 2022 5 milliards de titres de OFMS.

## Note 3C

NOTE 3C : IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)				
Dénomination	SONATEL SA		Exercice clos le	
N°Identification	0018061-2G3		31/12/2022	
			Durée (en mois)	
			12	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D = A + B - C
	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'actif	Cumul des amortissements à la clôture de l'exercice
RUBRIQUES				
Frais de développement et de prospection	12 775 956	-	-	12 775 956
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	138 611 760 758	11 978 076 013	97 847 373	150 491 989 398
Fonds commercial et droit au bail	2 037 854 606	509 463 667	-	2 547 318 273
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>140 662 391 320</b>	<b>12 487 539 680</b>	<b>97 847 373</b>	<b>153 052 083 627</b>
Terrains hors immeuble de placement	-	-	-	-
Terrains immeuble de placement	-	-	-	-
Bâtiments hors immeuble de placement	28 711 881 637	1 841 064 474	-	30 552 946 111
Bâtiments immeuble de placement	-	-	-	-
Aménagements, agencements et installations	28 045 232 304	1 477 325 893	-	29 522 558 197
Matériel, mobilier et actifs biologiques	798 371 998 289	61 010 689 796	4 919 552 758	854 463 135 327
Matériel de transport	14 543 772 338	2 054 761 167	2 501 769 592	14 096 763 912
<b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>869 672 884 567</b>	<b>66 383 841 330</b>	<b>7 421 322 350</b>	<b>928 635 403 547</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 010 335 275 887</b>	<b>78 871 381 010</b>	<b>7 519 169 723</b>	<b>1 081 687 487 174</b>

### Commentaire :

#### Immobilisations incorporelles

Elles sont amorties sur une durée de cinq (5) ans. Les logiciels «dissociés» (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée à trois (3) ans.

#### Immobilisations corporelles

##### Construction 20 ans

Travaux de mise en valeur des terres 40 ans

Mobilier de bureau et de logement 10 ans

Matériel de bureau (Excepté fauteuil de bureau) 10 ans

Fauteuil de bureau 5 ans

Agencements, aménagements, installations 10 ans

Matériel de transport 05 ans

Matériel de Commutation 10 ans

Matériel de Transmission 10 ans

Matériel de données 05 ans

Matériel de Lignes et réseaux 10 ans

Matériel d'Energie 07 ans

Appareils de mesure 05 ans

Autres Matériel d'exploitation 10 ans

## Note 3D

NOTE 3D : IMMOBILISATIONS (PLUS-VALUES ET MOINS VALUES DE CESSION)					
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>	
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)		<b>12</b>	
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PRATIQUES	VALEUR COMPTABLE NETTE	PRIX DE CESSION	PLUS VALUE OU MOINS VALUE
	A	B	C = A - B	D	E = D - C
Frais de développement et de prospection	0	0	0	0	0
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	97 847 373	97 847 373	0	-	-
Fonds commercial et droit au bail	-	-	0	-	-
<b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>97 847 373</b>	<b>97 847 373</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrains	-	-	0	-	-
Bâtiments	-	-	0	-	-
Aménagements, agencements et installations	-	-	0	-	-
Matériel, mobilier et actifs biologiques	5 142 947 125	4 919 552 758	223 394 367	128 616 037	(94 778 330)
Matériel de transport	2 665 090 724	2 501 769 592	163 321 132	294 045 316	130 724 184
<b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 808 037 849</b>	<b>7 421 322 350</b>	<b>386 715 499</b>	<b>422 661 353</b>	<b>35 945 854</b>
Titres de placement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	0	-	-
<b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 905 885 222</b>	<b>7 519 169 723</b>	<b>386 715 499</b>	<b>422 661 353</b>	<b>35 945 854</b>

**Commentaire :**

La plus value est essentiellement constitué par la vente des véhicule réformé.

## Note 4

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>		
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Titres de participation	192 383 229 036	183 276 429 036	9 106 800 000	4,96	0	0	0
Prêts et créances	15 000 000	15 000 000	-	0	0	0	0
Prêt au personnel	80 561 017 515	79 742 982 364	818 035 151	1,02		0	0
Créances sur l'Etat	-	-	-	0	0	0	0
Créances sur le concédant	-	-	-	0	0	0	0
Titres immobilisés	13 120 000	13 120 000	-	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	3 520 128 982	3 459 070 747	61 058 235	1,76	0	0	0
Intérêts courus	2 066 210	2 066 210	-	0	0	0	0
Créances rattachées à des avances et participations à des GIE	-	-	-	0	0	0	0
Immobilisations financières diverses	3 997 181 300	4 825 802 500	828 621 200	-17,18	0	0	0
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>280 491 743 043</b>	<b>271 334 470 857</b>	<b>9 157 272 186</b>	<b>3,37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations titres de participation	9 826 086 638	1 376 336 907	8 449 749 731	613,9	0	0	0
Dépréciations autres immobilisations	710 087 165	609 833 813	100 253 352	16,43	0		0
<b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>	<b>269 955 569 240</b>	<b>269 348 300 137</b>	<b>607 269 103</b>	<b>0,22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Liste des filiales et participations :

Dénomination sociale	Localisation (ville/pays)	Valeur d'acquisition	% détenu	Montant des capitaux propres filiale	Résultat dernier exercice filiale
ORANGE MALI	MALI	19 963 387 406	70	200 257 562 265	102 126 990 569
ORANGE BISSAU	GUINEE BISSAU	3 639 090 000	89	24 763 105 423	5 442 442 417
ORANGE CONAKRY	GUINEE CONAKRY	28 661 270 567	90	232 493 045 365	101 259 466 034
ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL	SENEGAL	12 000 000 000	100	6 458 902 869	(7 475 143 893)
ORANGE SIERRA LEONE	SIERRA LEONE	112 309 164 298	50	49 190 552 360	2 263 185 331
GROUPE ORANGE SERVICES	COTE D'IVOIRE	2 817 410 000	47	6 352 173 559	(2 258 542 238)

#### Commentaire :

Sur 2022 les Titres détenus sur Orange Finances Mobiles Senegal et Orange Abidjan ont connu une hausse respectivement de 5 Mrds et 3,6 Mrds. Nous notons aussi une dépréciation des titres de OSL pour un montant de 8,4 mrds car la situation nette de la filiale est inférieure à la valeur nette comptable dans nos livres.

## Note 5

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT HAO							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>		
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Créances sur cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	
Autres créances hors activités ordinaires	93 618 394	13 062 002 11	37 001 617	28,00	93 618 394	0	
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>93 618 394</b>	<b>13 062 002 11</b>	<b>37 001 617</b>	<b>28</b>	<b>93 618 394</b>	<b>0</b>	
Dépréciations des créances HAO	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>	<b>93 618 394</b>	<b>13 062 002 11</b>	<b>37 001 617</b>	<b>28</b>	<b>93 618 394</b>	<b>0</b>	

### Commentaire :

Les dettes circulants HAO concernent exclusivement les retenues garanties sur fournisseurs d'immobilisations.

## DETTES CIRCULANTES HAO

LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Fournisseurs d'investissements	80 651 261 226	72 367 176 237	11
Fournisseurs d'investissements effets à payer	0	0	0
Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés	0	0	0
Autres dettes hors activités ordinaires	0	0	0
<b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaire :

La variation à la baisse s'explique essentiellement par l'activité d'investissement sur 2022.

## Note 6

NOTE 6 : STOCKS ET EN COURS (1)			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Marchandises	0	0	0,00
Marchandises HAO	0	0	0,00
Matières premières et fournitures liées	-	-	0,00
Autres approvisionnements	18 003 652 193	9 732 938 952	84,97
Emballages	0	0	0,00
Produits en cours	0	0	0,00
Services en cours	0	0	0,00
Produits finis	-	-	0,00
Produits intermédiaires	0	0	0,00
Stocks en cours de cours, en consignation ou en dépôt	1 447 925 463	3 917 118 399	-63,04
<b>TOTAL BRUT STOCKS ET EN COURS</b>	<b>19 451 577 656</b>	<b>13 650 057 351</b>	<b>42,50</b>
Dépréciations des stocks	410 699 586	656 878 439	-37,48
<b>TOTAL</b>	<b>19 040 878 070</b>	<b>12 993 178 912</b>	<b>46,54</b>

(1) : Les stocks HAO seront inscrits dans l'actif circulant HAO que lorsque leur montant total est significatif (supérieur à 5% du total de l'actif circulant)

### Commentaire :

On note une hausse de 85% essentiellement due à un approvisionnement important sur les fournitures lignes et réseau, les terminaux abonnés et les modems pour 7,9 Mdrs comparée à fin 2022.

## Note 7

NOTE 7 : CLIENTS PRODUITS A RECEVOIR							
Dénomination <b>SONATEL SA</b>				Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>		
N°Identification <b>0018061-2G3</b>				Durée (en mois)	<b>12</b>		
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Clients (hors réserves de propriété Groupe)	90 043 561 865	71 452 986 807	18 590 575 058	26,01	90 043 561 865	-	-
Clients effets à recevoir (hors réserves de propriété Groupe)	961 700	961 700	-	0,00	961 700	-	-
Clients effets à recevoir avec réserves de propriété Groupe	-	-	-	0,00	-	-	-
Clients et effets à recevoir Etat, Collectivités, et organismes internationaux	-	-	-	0,00	-	-	-
Clients chèques et valeurs impayés	-	-	-	0,00	-	-	-
Clients avec réserve de propriété	-	-	-	0,00	-	-	-
Clients effets à recevoir Groupe	-	-	-	0,00	-	-	-
Créances sur cession d'immobilisations	-	-	-	0,00	-	-	-
Clients effets escomptés et non échus	-	-	-	0,00	-	-	-
Créances litigieuses ou douteuses	29 697 454 965	31 399 542 292	1 702 087 327	-5,00	29 697 454 965	-	-
Clients produits à recevoir	31 514 905 332	31 521 604 839	6 699 507	-0,02	31 514 905 332	-	-
<b>TOTAL BRUT CLIENTS</b>	<b>151 256 883 862</b>	<b>134 375 095 638</b>	<b>16 881 788 224</b>	<b>12,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations des comptes clients	28 147 972 729	29 096 749 899	948 777 170	-3,37	28 147 972 729	-	-
<b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>	<b>123 108 911 133</b>	<b>105 278 345 739</b>	<b>17 830 565 394</b>	<b>16,90</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Clients, avances reçues hors groupe	2 685 017 729	1 495 823 369	1 189 194 360	79,50	2 685 017 729	-	-
Clients, avances reçues groupe	-	-	-	0,00	-	-	-
Autres clients créditeurs	-	-	-	100,00	-	-	-
<b>TOTAL CLIENTS CREDITEURS</b>	<b>2 685 017 729</b>	<b>1 495 823 369</b>	<b>1 189 194 360</b>	<b>79,50</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Commentaire :

On note une hausse de 26% liée à l'évolution du business facturé. Plus précisément avec les clients groupe nous avons une hausse de 13,5 mds sur la créance à fin décembre 2022.

La créance des clients privé a connu également une évolution à la hausse de 3,4 mds.

## Note 8

NOTE 8 : AUTRES CREANCES						
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)	<b>12</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>ANNEE 2022</b>	<b>ANNEE 2021</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Créances à un an au plus</b>	<b>Créances à plus d'un an et à deux ans au plus</b>	<b>Créances à plus de deux ans</b>
Personnel	1 125 130 489	1 352 446 835	-17,27	1 125 130 489	0	-
Organismes sociaux	-	-	0	-	0	-
Etat et collectivités publiques	34 357 649 496	38 333 456 548	-10,38	34 357 649 496	0	-
Organismes internationaux	-	-	0	-	0	-
Apporteurs, associés et Groupe	3 693 421 657	4 438 931 352	-17	3 693 421 657	0	-
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	27	188 376 866	-100	27	0	-
Autres débiteurs divers	63 509 826 628	73 117 017 602	-13,14	63 509 826 628	0	-
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-	0	-	0	-
Comptes de liaison charges et produits	-	-	0	-	0	-
Comptes de liaison des sociétés en participation	-	-	0	-	0	-
<b>TOTAL BRUT CLIENTS</b>	<b>102 686 028 297</b>	<b>117 430 229 203</b>	<b>-13</b>	<b>102 686 028 297</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Dépréciations des autres créances	1 033 392 155	1 020 784 143	1,23	0	0	-
<b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>	<b>101 652 636 142</b>	<b>116 409 445 060</b>	<b>-13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

### Commentaire :

Globalement on note une baisse des créances due à un effet combiné de la hausse sur les comptes de netting actif et une baisse de 16Mdrs des débiteurs divers à fin décembre 2022.

## Note 9

NOTE 9 : TITRES DE PLACEMENT			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en %
Titres de trésor et bons de caisse à court terme	-	-	0
Actions	761 257 721	1 171 552 473	-35,03
Obligations	-	-	0
Bons de souscription	150 000 000	-	0
Titres négociables hors régions	-	-	0
Intérêts courus	-	-	0
Autres valeurs assimilées	-	-	0
<b>TOTAL BRUT STOCKS ET EN COURS</b>	<b>911 257 721</b>	<b>1 171 552 473</b>	<b>-22,22</b>
Dépréciations des titres	-	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>911 257 721</b>	<b>1 171 552 473</b>	<b>-22,22</b>

### Commentaire :

La baisse sur les actions s'explique essentiellement par la distribution d'actions à titre gratuit au nouveau recru. Les bons de souscription correspondent à l'entrée de Sonatel dans le capital de Startups.

## Note 10

NOTE 10 : VALEURS A ENCAISSER			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en %
Effets à encaisser	-	-	0,00
Effets à l'encaissement	-	-	0,00
Chèques à encaisser	-	594 729 913	-100,00
Chèques à l'encaissement	-	-	0,00
Cartes de crédit à encaisser	10 239 800	630 005 467	-98,00
Autres valeurs à encaisser	309 943 232	2 232 712 338	-86,12
<b>TOTAL BRUT VALEURS A ENCAISSER</b>	<b>320 183 032</b>	<b>3 457 447 718</b>	<b>-90,74</b>
Dépréciations des valeurs à encaisser	-	-	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>320 183 032</b>	<b>3 457 447 718</b>	<b>-90,74</b>

### Commentaire :

La baisse s'explique principalement par une baisse des virements à encaisser et des chèques à encaisser.

## Note 11

NOTE 11 : DISPONIBILITES			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en %
Banques locales	31 152 422 315	29 450 493 086	5,77
Banques autres états région	-	-	0,00
Banques, dépôt à terme	-	-	0,00
Autres banques	9 652 324 084	8 447 929 386	14,25
Banques, intérêts courus	333 715 845	312 405 054	6,82
Chèques postaux	142 764 864	36 046 564	296,05
Autres établissements financiers	2 309 600 433	957 061 681	141,32
Etablissements financiers intérêts courus	-	-	0,00
Instruments de trésorerie	-	-	0,00
Caisse	430 626 836	62 534 448	588,62
Caisse électronique mobile	2 446 362 056	903 128 083	171,00
Régies d'avances et virements accreditifs	-	-	0,00
<b>TOTAL BRUT DISPONIBILITES</b>	<b>46 467 816 433</b>	<b>40 169 598 302</b>	<b>16,00</b>
Dépréciations	385 171 542	555 215 555	31,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 082 644 891</b>	<b>39 614 382 747</b>	<b>16,00</b>

### Commentaire :

La dépréciation concerne la constatation sur les pertes de change sur les comptes en devise.

La caisse Electronique est principalement composée par la caisse Orange Money principale et les UV disponibles en agences à la fin de l'exercice.

## Note 12

NOTE 12 : ECARTS DE CONVERSION					
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>		
LIBELLES	Devises	Montant en devises	Cours UML année acquisition	Cours UML 31/12	Variation en valeur absolue
Ecarts de conversion actif : Détailler les créances et dettes concernées	USD	6 308 397,72	594,1 758 778	617,2 222 472	145 385 664
	XDR	134 581,761	781,4 670 109	822,2 155 988	5 484 017
	USD	582 1326,59	640,8 236 943	617,2 222 472	137 391 732
	SLL	1 911 806	0,111 292 673	0,03 276 706	150 126
Ecarts de conversion passif : Détailler les créances et dettes concernées	XDR	122 939,244	778,400 077	822,2 155 988	5 386 647
	CHF	14 824,65	510,5373145	667,0 437 228	2 320 153
		0	0	0	0

## TRANSFERTS DE CHARGES

LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Transferts de charges d'exploitation : Détailler la nature des charges transférées	1 736 307 945	2 390 837 517	27,37
Transferts de charges financières : Détailler la nature des charges transférées	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaire :

Les transferts de charges sont principalement liés aux avantages en nature sur les frais de personnels.

## Note 13

NOTE 13 : CAPITAL (VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS)					
Dénomination <b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>	
N°Identification <b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>	
				Valeur nominale des actions ou parts :	10 000
NOMS ET PRENOMS	Nationalité	Nature des actions ou parts (ordinaires ou préférences)	Nombre	Montant total	Cessions ou remboursements en cours d'exercice
France telecom/FCR	FRANCAISE	Ordinaires	42 333 340	21 166 670 000	
Etat du Sénégal	SENEGALAISE	Ordinaires	27 156 310	13 578 155 000	
Grand public		Ordinaires	22 431 480	11 215 740 000	
Employés		Ordinaires	8 078 870	4 039 435 000	
Apporteurs, capital non appelé					
<b>TOTAL</b>				<b>50 000 000 000</b>	<b>0</b>

### Commentaire :

- Indiquer si possible le montant du capital à la constitution
- Indiquer si possible les dates des AGE et le montant du capital augmenté en cas d'augmentation de capital
- Indiquer si possible les dates des AGE et le montant du capital diminué en cas de réduction de capital
- Indiquer les avantages accordés aux actions de préférence
- Apporteurs, capital non appelé : indiquer le délai restant pour appeler le capital

## Note 14

NOTE 14 : PRIMES ET RESERVES			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue
Prime d'apport	-	-	-
Primes d'émission	-	-	-
Prime de fusion	-	75 260 792 320	75 260 792 320
Primes de conversion	-	-	-
Autres primes	-	-	-
<b>TOTAL PRIMES</b>	-	<b>75 260 792 320</b>	<b>75 260 792 320</b>
Réserves légales	10 000 000 000	10 000 000 000	-
Réserves statutaires	-	-	-
Réserves de plus-values nettes à long terme	-	-	-
Réserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	-	-	-
Autres réserves réglementées	-	-	-
<b>TOTAL RESERVES INDISPONIBLES</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	
Réserves libres	238 897 859 250	150 772 977 823	88 124 881 427
<b>Report à nouveau</b>	-	-	-

### Commentaire :

Constitution de 88 mds en réserves sur le résultat de 2021 affecté courant 2022 par l'AGO en date du 28 avril 2021.

## Note 15A

NOTE 15A : SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>			
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)		<b>12</b>			
LIBELLES	NOTE	Année 2022	Année 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Régime fiscal	Échéances
Etat		0	0	0	0,00		
Régions		0	0	0	0,00		
Départements		0	0	0	0,00		
Communes et collectivités publiques décentralisées		0	0	0	0,00		
Entités publiques ou mixtes		0	0	0	0,00		
Entités et organismes privés		322 945 470	390 604 254	67 658 784	-17,33		
Organismes internationaux		0	0	0	0,00		
Autres		0	0	0	0,00		
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>322 945 470</b>	<b>390 604 254</b>	<b>67 658 784</b>	<b>-17,33</b>		
Amortissements dérogatoires		0	0	0	0,00		
Plus-values de cession à réinvestir		1306218527	1491514390	185 295 863	-12,43		
Provision spéciale de réévaluation	3E	0	0	0	0,00		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		0	0	0	0,00		
Provisions réglementées relatives aux stocks		0	0	0	0,00		
Provisions pour investissement		0	0	0	0,00		
Autres provisions et fonds réglementés		0	0	0	0,00		
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>1 306 218 527</b>	<b>1 491 514 390</b>	<b>185 295 863</b>	<b>-12,43</b>		
<b>TOTAL SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>1629163997</b>	<b>1882118644</b>	<b>252954647</b>	<b>-13,44</b>		

### Commentaire :

La Plus-value de cession à réinvestir et les subventions d'investissement sont impactées par les amortissements de l'exercice des biens.

## Note 16A

NOTE 16A : DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES							
Dénomination	SONATEL SA		Exercice clos le		31/12/2022		
N°Identification	0018061-2G3		Durée (en mois)		12		
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Emprunts obligataires	100 000 000 000	100 000 000 000	-	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 787 505 909	61 465 286 814	19 322 219 095	31,43	0	0	0
Avances reçues de l'Etat	-	-	-	0	0	0	0
Avances reçues et comptes courants bloqués	-	-	-	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	578 551 801	896 621 982	318 070 181	-35,48	0	0	0
Intérêts courus	4 945 797 219	4 444 392 227	501 404 992	11,28	0	0	0
Avances assorties de conditions particulières	-	-	-	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes	-	-	-	0	0	0	0
Dettes liées à des participations	-	-	-	0	0	0	0
Comptes permanents bloqués des établissements et succursales	-	-	-	0	0	0	0
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>186 311 854 929</b>	<b>166 806 301 023</b>	<b>19 505 553 906</b>	<b>11,69</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédit bail immobilier	-	-	-	0	0	0	0
Crédit bail mobilier	-	-	-	0	0	0	0
Location vente	-	-	-	0	0	0	0
Intérêts courus	-	-	-	0	0	0	0
Autres dettes de location acquisition	-	-	-	0	0	0	0
<b>TOTAL DETTES DE LOCATION ACQUISITION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>			
Provisions pour litiges	43 442 091 419	45 780 217 059	2 338 125 640	-5,11			
Provisions pour garantie donnés aux clients	-	-	-	0			
Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur	-	-	-	0			
Provisions pour pertes de change	-	-	-	0			
Provisions pour impôts	-	-	-	0			
Provisions pour pensions et obligations assimilées	22 161 602 913	18 561 558 913	3 600 044 000	19,39			
Actif du régime de retraite	-	-	-	0			
Provisions pour restructuration	-	-	-	0			
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	0			
Provisions de propre assureur	-	-	-	0			
Provisions pour démantèlement et remise en état	-	-	-	0			
Provisions de droits à déduction	-	-	-	0			
Autres provisions	-	-	-	0			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>65 603 694 332</b>	<b>64 341 775 972</b>	<b>1 261 918 360</b>	<b>1,96</b>			

**Commentaire :**

Les variations sur les emprunts s'expliquent par l'effet combiné des remboursements sur l'année 2022 et d'un emprunt de 50 Mds.

La provision pour risque de 5 Mds constatée sur 2021 a été reprise sur 2022.

Pour les provisions pour risque et charge la variation d'1 Mdr s'explique par l'impacte sur l'année des provisions de fin carrière et une basse sur les provision pour litiges.

## Note 16B

NOTE 16B : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTURIELLE)			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
HYPOTHESES ACTUARIELLES			
LIBELLES	Année 2022		Année 2021
Taux d'augmentation des salaires	0,043		0,034
Taux d'actualisation	0,08		0,08
Taux d'inflation	1,5		1,5
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	98,876		99,923
Probabilité d'être en vie à l'âge de départ à la retraite (table de mortalité)			
Taux de rendement effectif des actifs du régime	6,5		6,5

### Commentaire :

Pour le taux d'augmentation des salaires nous avons fait la moyenne des éléments suivants : Non Cadre 4,48% cadre 3,87% dirigeant 4,54%.

VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE		
LIBELLES	Année 2022	Année 2021
OBLIGATION AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE	18 561 556 913	15 614 907 913
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 031 864 166	886 428 000
Coût financier	1 334 994 833	1 249 193 000
Pertes actuarielles / (gain)	5 455 399 632	5 805 641 000
Prestations payées au cours de l'exercice	(3 772 269 466)	(4 994 613 000)
Coût des services passés	-	-
OBLIGATION AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE	22 611 546 078	18 561 556 913

VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE				
LIBELLES	Année 2019		Année 2018	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de ...%)				
Taux de progression des salaires (variation de ...%)				
Taux de départ du personnel (variation de ...%)				

### Commentaire :

- Indiquer l'impact des variations obtenues sur le montant des engagements de retraite.

## Note 16C

NOTE 16C : ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
	LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1
<b>ACTIF EVENTUEL</b>			
	Litiges		
	.....		
	.....		
	.....		
	.....		
<b>PASSIF EVENTUEL</b>			
	Litiges	1 202 379 405	
	FAOURA SA C/ SNT ET BANQUE ATLANTIQUE	652 177 286	
	Jean Pierre CUTINO	148 238 844	
	Marième MBENGUE	196 490 952	
	Autres	205 472 323	

### Commentaire :

Litige Interface & Magatte SYLLA : Suite au jugement du 22 Février 2023 la Sonatel a constatée une provision supplémentaire de 1.1 Mds sur les comptes de 2023. A fin 2022 il n'y avait pas encore de jugement pouvant motiver une provision.

## Note 17

NOTE 17 : FOURNISSEURS D'EXPLOITATION							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>ANNEE 2022</b>	<b>ANNEE 2021</b>	<b>Variation en valeur absolue</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus</b>	<b>Dettes à plus de deux ans</b>
Fournisseurs (hors groupe)	33 986 211 682	47 250 998 216	13 264 786 534	28,00	23 004 025 748	6 211 304 627	4 770 881 307
Fournisseurs sous-traitants	-	-	-	0,00	-	-	-
Fournisseurs réserve de propriété	-	51 402 627	51 402 627	100,00	-	-	-
Fournisseurs retenues de garantie	-	-	-	0,00	-	-	-
Fournisseurs effets à payer (hors groupe)	-	-	-	0,00	-	-	-
Fournisseurs, dettes et effets à payer groupe	-	-	-	0,00	-	-	-
Fournisseurs acquisition courantes immobilisation	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues (hors groupe)	38 646 162 711	24 660 934 862	13 985 227 849	57,00	38 646 162 711	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues (groupe)	13 133 173 905	11 928 615 320	1 204 558 584	10,00	13 133 173 905	-	-
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>	<b>85 765 548 298</b>	<b>83 891 951 025</b>	<b>1 873 597 272</b>	<b>2,00</b>	<b>74 783 362 364</b>	<b>6 211 304 627</b>	<b>4 770 881 307</b>
Fournisseurs, avances et acomptes (hors groupe)	15 449 040	14 396 040	1 053 000	7,00	15 449 040	-	-
Fournisseurs, avances et acomptes (groupe)	-	-	-	0,00	-	-	-
Autres fournisseurs débiteurs	272 057 190	341 420 494	69 363 304	20,00	272 057 190	-	-
<b>TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS</b>	<b>287 506 230</b>	<b>355 816 534</b>	<b>(68 310 304)</b>	<b>19,00</b>	<b>287 506 230</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaire :

Les dettes fournisseurs ont connu une baisse de 13,2 Mds mais les provisions à fin décembre ont connu une hausse de 13,9 Mds.

## Note 18

NOTE 18 : DETTES FISCALES ET SOCIALES							
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>		
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>		
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel congés à payer				0,00	-	0	0
Autre personnel	14 591 423	19 297 172	4 705 749	-24,39	14 591 423	0	0
Autres personnels	7 381 693 739	8 951 240 615	1 569 546 876	-18,00	7 381 693 739	0	0
Caisse de sécurité sociale	9 489 424	8 463 838	1 025 586	12,11	9 489 424	0	0
Caisse de retraite	285 990 105	204 411 083	81 579 022	39,90	285 990 105	0	0
Mutuelle de santé	-	-	-	0,00	-	0	0
Assurance retraite	-	-	-	0,00	-	0	0
Autres charges sociales à payer	-	-	-	0,00	-	0	0
Autres organismes sociaux	-	-	-	0,00	-	0	0
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>	<b>7 691 764 691</b>	<b>9 183 412 708</b>	<b>1 491 648 017</b>	<b>-16,25</b>	<b>7 691 764 691</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Etat, impôts sur les bénéfices	34 221 301 634	35 302 053 647	1 080 752 013	4,11	34 221 301 634	0	0
Etat, impôts et taxes	804 274 966	791 323 956	12 951 010	1,63	804 274 966	0	0
Etat, TVA	15 577 907 893	13 792 428 952	1 785 478 941	12,94	15 577 907 893	0	0
Etat, impôts retenus à la source	5 751 217 817	5 528 562 060	222 655 757	4,02	5 751 217 817	0	0
Autres dettes Etat	7 004 220 611	7 294 667 762	290 447 150	-3,99	7 004 220 611	0	0
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>	<b>63 358 922 921</b>	<b>62 709 036 376</b>	<b>649 886 545</b>	<b>5,07</b>	<b>63 358 922 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS</b>	<b>71 050 687 612</b>	<b>71 892 449 085</b>	<b>1 693 163 448</b>	<b>2,35</b>	<b>71 892 449 085</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaire :

La variation s'explique globalement par l'IS, la TVA à payer et la baisse sur les dettes au personnel à fin décembre 2022.

## Note 19

NOTE 19 : AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME						
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>	
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>	
<b>LIBELLES</b>	<b>ANNEE 2022</b>	<b>ANNEE 2021</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus</b>	<b>Dettes à plus de deux ans</b>
Organismes sociaux	0	0	0	0	0	
Apporteurs, opérations sur le capital	0	0	0	0	0	
Associés, compte courant	1 057 286	1 057 286	-	0	0	
Associés, dividendes à payer	1 750 350 815	1 589 982 141	10,08	0	0	
Groupe, comptes courants	429 012 838	388 279 865	10,49	0	0	
Autres dettes associés	-	-	0	0	0	
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>	<b>2 180 420 939</b>	<b>1 979 319 292</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Créditeurs divers	2 012 763 766	3 333 056 855	-40	0	0	
Obligataires	110	5 682 727	-100	0	0	
Rémunérations d'administrateurs	-	64 480	-100	0	0	
Compte du factor	-	-	0	0	0	
Versements restants à effectuer sur titres de placements non libérés	218 733 730	266 378 877	-17,89	0	0	
Intermédiaires-opérations faites pour comptes de tiers	-	-	0	0	0	
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	-	11 235 769	0	0	0	
Produits constatés d'avance	4 259 555 749	3 845 768 464	10,75	0	0	
Autres crédeur divers				0	0	
<b>TOTAL CREDITEURS DIVERS</b>	<b>6 491 053 355</b>	<b>7 462 187 172</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-	0	0	0	
Comptes de liaison charges et produits	-	-	0	0	0	
Comptes de liaison des sociétés en participation	-	-	0	0	0	
<b>TOTAL COMPTES DE LIAISON</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>8 671 474 294</b>	<b>9 441 506 464</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Provisions pour risques à court terme (voir note 28)	7 706 800	10 495 999	-26,58	0	0	

### Commentaire :

Globalement la baisse s'explique par l'effet combiné de la hausse du flottage à fin décembre 2022 et une baisse sur les crédeurs divers.

## Note 20

NOTE 20 : BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET TRESORERIE			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	Variation en %
Escomptes de crédit de campagne	-	-	0
Escomptes de crédit ordinaires	-	-	0
<b>TOTAL BANQUES, CREDITS D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE</b>	-	-	0
Banques locales	12 978 343 839	5 150 978 968	151,95
Banques autres états régions	-	-	0
Autres banques	-	3 968 870	-100
Banques intérêts courus	-	-	0
Crédits de trésorerie	92 297 505 000	97 296 692 500	-5,14
<b>TOTAL BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>105 275 848 839</b>	<b>102 451 640 338</b>	<b>2,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 275 848 839</b>	<b>102 451 640 338</b>	<b>2,75</b>

### Commentaire :

Variation s'explique essentiellement par une baisse des soldes créditeur de banque.

## Note 21

NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Ventes dans l'Etat partie	-	-	0
Ventes dans les autres Etats parties de la région	-	-	0
Ventes hors région	-	-	0
Ventes Groupe	-	-	0
Ventes sur internet	-	-	0
Rabais, remises, ristournes accordés	-	-	0
<b>TOTAL VENTES MARCHANDISES</b>	-	-	0
Ventes dans l'Etat partie	-	-	0%
Ventes dans les autres Etats parties de la région	-	-	0
Ventes hors région	-	-	0
Ventes Groupe	-	-	0
Ventes sur internet	-	-	0
Rabais, remises, ristournes accordés	-	-	0
<b>TOTAL VENTES PRODUITS FABRIQUES</b>	-	-	0%
Ventes dans l'Etat partie	81 705 505 804	73 686 990 801	0
Ventes dans les autres Etats parties de la région			0
Ventes hors région	312 282 580 974	309 775 611 403	0
Ventes Groupe	38 901 059 215	34 398 742 345	0
Ventes sur internet	73 919 529 406	62 253 361 864	0
Rabais, remises, ristournes accordés	(1 847 911 016)	(1 817 870 774)	0
<b>TOTAL VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS</b>	<b>504 960 764 383</b>	<b>478 296 835 639</b>	<b>0</b>
Produits accessoires	8 577 276 592	9 881 774 731	0
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>513 538 040 975</b>	<b>488 178 610 370</b>	<b>0%</b>
Production immobilisée	9 795 542 356	6 915 854 882	0
Subventions d'exploitation	-	-	0
Autres produits	11 854 505 268	12 378 608 942	0
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>21 650 047 624</b>	<b>19 294 463 824</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>535 188 088 599</b>	<b>507 473 074 194</b>	<b>0%</b>

### Commentaire :

La ventilation du chiffre d'affaire par type de produit se présente comme suit :

En milliers FCFA	2022
Revenus voix sortante	169 029 271
Revenus Data	152 478 632
Contenus	17 684 592
Revenus services fixe y compris broadband	59 172 677
Revenus ventes d'équipements fixe et mobile	12 000 112
Autres revenus retail	24 968 672
Revenus entrant national	7 921 030
Revenus entrant international	17 925 329
Revenus hubbing arrivée	18 672 847
Roaming visiteur	1 919 698
Autres revenus wholesale	21 888 009
Autres	1 297 873

## Note 22

NOTE 22 : ACHATS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Ventes dans l'Etat partie	0	0	0
Ventes dans les autres Etats parties de la région	0	0	0
Ventes hors région	0	0	0
Ventes Groupe	0	0	0
Frais sur achats (en cas d'option)	0	0	0
Rabais, remises, ristournes accordés	0	0	0
<b>TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ventes dans l'Etat partie	-	-	0%
Ventes dans les autres Etats parties de la région	0	0	0
Ventes hors région	0	0	0
Ventes Groupe	0	0	0
Frais sur achats (en cas d'option)	0	0	0
Rabais, remises, ristournes accordés	0	0	0
<b>TOTAL ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
Matières consommables	-	-	0%
Matières combustibles	3 920 904 813	3 200 813 336	22%
Produits d'entretien	-	-	0%
Fournitures d'atelier, d'usine et de magasin	34 244 745 419	24 769 860 656	38%
Eau	143 326 092	261 214 033	-45%
Electricité	16 471 289 469	13 987 115 370	18%
Autres énergies	-	-	0%
Fournitures d'entretien	2 820 337	8 301 769	-66%
Fournitures de bureau	233 416 610	251 292 024	-7%
Petit matériel et outillages	166 765 876	267 979 801	-37%
Achats d'études, prestations de services, de travaux matériel et équipements	14 172 307	9 355 620	51%
Achats d'emballages	-	-	0%
Frais sur achats (en cas d'option)	-	-	0
Remise, rabais, remises et ristournes	-	-	0
<b>TOTAL AUTRES ACHATS</b>	<b>55 197 440 923</b>	<b>42 755 932 609</b>	<b>29%</b>

### Commentaire :

Globalement nous notons une variation significative sur la consommation des fournitures de réseaux, flybox et accessoire de réseau.

## Note 23

NOTE 23 : TRANSPORTS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Transports sur ventes	-	-	0
Transports pour le compte de tiers	-	-	0
Transport du personnel	393 536 075	189 489 219	108
Transport de plis	157 309 686	169 681 949	-7
Voyages et déplacements	6 445 341	20 796 532	-69
Transport entre établissement ou chantier	-	-	0
Transport administratif	-	-	0
Rabais remises et ristournes obtenus	-	-	0
<b>TOTAL TRANSPORTS</b>	<b>557 291 102</b>	<b>379 967 700</b>	<b>47%</b>

### Commentaire :

Sur 2022 la hausse s'explique essentiellement par une reprise importante des déplacements à l'extérieur suite aux années COVID 19.

## Note 24

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Sous-traitance générale	20 361 613 290	17 557 433 354	15,97
Locations et charges locatives	933 890 782	896 865 516	4,12
Redevances de location acquisition	-	-	0,00
Entretien, réparations et maintenance	11 453 324 263	13 591 124 780	-15,70
Primes d'assurance	1 444 755 315	1 247 753 716	15,70
Etudes, recherches et documentation	13 653 591	17 788 250	-23,24
Publicité, publications, relations publiques	4 625 060 010	4 504 093 857	2,68
Frais de télécommunications	61 670 017 920	58 750 018 629	4,97
Frais bancaires	1 925 950 474	2 265 461 787	-14,98
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	18 601 931 700	17 262 222 104	7,76
Frais de formation du personnel	999 901 241	1 037 177 374	-3,59
Redevances pour brevets, licences, logiciels, concession et droits similaires	24 655 660 183	22 655 657 307	8,82
Cotisations	47 834 010	66 687 430	-28,27
Redevances versées au concédant (concession service public)	-	-	0,00
Rémunération de personnel extérieur à l'entité	-	-	-
Autres charges externes	1 446 999 030	769 366 707	88,07
<b>TOTAL SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>148 180 591 809</b>	<b>140 621 650 811</b>	<b>5,37</b>

### Commentaire :

Globalement on note une légère hausse de 5%. Nous avons une hausse significative de 88% sur les autres charges due à une hausse de 677 millions frais de mission comparée à 2021.

## Note 25

NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Impôts et taxes directs	29 235 285 748	27 301 544 397	7,08
Impôts et taxes indirects	2 668 727 346	1 110 970 733	140,00
Droits d'enregistrement	155 590 020	432 922 149	-64,00
Pénalités et amendes fiscales	4 493 703 579	100 000 000	4393,00
Autres impôts et taxes	-	-	0,00
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>36 553 306 693</b>	<b>28 945 437 279</b>	<b>26,28</b>

### Commentaire :

Sur 2022 SONATEL a supporté une Amende ARTP pour 2,5 mds et 1,9 mds au titre de redressement fiscal.

## Note 26

NOTE 26 : AUTRES CHARGES			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Pertes sur créances clients	3 518 120 024	2 884 711 633	22,00
Pertes sur autres débiteurs	-	-	0,00
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-	0,00
Valeur nette comptable des cessions courantes d'immobilisations	-	-	0,00
Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs	87 821 152	49 839 705	76,00
Dons et mécénat	2 790 680 636	2 149 837 460	30,00
Autres charges diverses	(2 602 351)	387 039 147	-101,00
Charges pour provisions et provisions pour risques à court terme d'exploitation (voir note 28)	5 455 386 844	6 643 996 458	18,00
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>11 849 406 305</b>	<b>12 115 424 403</b>	<b>2,00</b>

### Commentaire :

Globalement la baisse sur l'année s'explique par les provisions à court terme pour 1,188 mds.

## Note 27A

NOTE 27A : CHARGES DE PERSONNEL			
Dénomination <b>SONATEL SA</b> N°Identification <b>0018061-2G3</b>	Exercice clos le Durée (en mois)	<b>31/12/2022</b> <b>12</b>	
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Rémunérations directes versées au personnel	64 913 528 147	66 114 321 803	-2,00
Indemnités forfaitaires versées au personnel	8 738 188 728	7 956 596 825	10,00
Charges sociales	1 685 943 099	1 456 784 862	16,00
Rémunérations et charges sociales de l'exploitant individuel	-	-	0,00
Rémunération transférée de personnel extérieur	3 918 992 998	3 993 558 168	-2,00
Autres charges sociales	4 321 298 216	4 413 579 906	-2,00
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>83 577 951 188</b>	<b>83 934 841 564</b>	<b>0,40</b>

### Commentaire :

Globalement on note une très légère baisse dû au mouvement du personnel.

## Note 27B

NOTE 27B : EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR																	
Dénomination <b>SONATEL SA</b>										Exercice clos le <b>20221231</b>							
N°Identification <b>0018061-2G3</b>										Durée (en mois)							
	EFFECTIF ET MASSE SALARIALE  QUALIFICATIONS	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
		NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL		NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL	
		M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F			
<b>YA</b>	1 - Cadres supérieurs	505	252	-	-	1	-	758	27 425 317 980	12 682 595 038	0	0	172 228 070	0	40 280 141 088		
<b>YB</b>	2 - Techniciens supérieurs et cadres moyens	431	360	-	-	-	-	791	13 863 428 017	11 515 740 969	0	0	0	0	25 379 168 987		
<b>YC</b>	3 - Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	196	105	-	-	-	-	301	5 014 776 799	2 842 770 265	0	0	0	0	7 857 547 063		
<b>YD</b>	4 - Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	8	-	-	-	-	-	8	134 859 738	-	0	0	0	0	134 859 738		
<b>YE</b>	TOTAL (1)	1 140	717	-	-	1	-	1 858	46 438 382 534	27 041 106 272	-	-	172 228 070	-	73 651 716 875		
<b>YF</b>	PERMANENTS														0		
<b>YG</b>	SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	-		

2. Personnel extérieur									FACTURATION A L'ENTITE						
<b>YH</b>	1 - Cadres supérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YI</b>	2 - Techniciens supérieurs et cadres moyens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YJ</b>	3 - Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YK</b>	4 - Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YL</b>	TOTAL (2)	626	486	-	-	-	-	-	1 112	2 069 219 860	1 849 773 138				
<b>YM</b>	PERMANENTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YN</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>YO</b>	SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Note 28

NOTE 28 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN								
Dénomination <b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le			<b>31/12/2022</b>			
N°Identification <b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)			<b>12</b>			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B			C			D = A + B - C
	PROVISIONS A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS			DIMINUTIONS : REPRISES			PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
NATURE		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	HORS ACTIVITES ORDINAIRES	D'EXPLOITATION	FINANCIERES	HORS ACTIVITES ORDINAIRES	
1. Provisions réglementées	1 491 514 390	0	0	0	185 295 863	0	0	1 306 218 527
2. Provisions financières pour risques et charges	64 341 775 972	0	8 912 852 390	0	0	7 650 934 030	0	65 603 694 332
3. Dépréciation des immobilisations	1 986 170 720	9 146 401 300	0	0	596 398 217	0	0	10 536 173 803
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>67 819 461 082</b>	<b>9 146 401 300</b>	<b>8 912 852 390</b>	<b>0</b>	<b>781 694 080</b>	<b>7 650 934 030</b>	<b>0</b>	<b>77 446 086 662</b>
4. Dépréciations des stocks	656 878 439	397 695 979	0	0	643 874 832	0	0	410 699 586
5. Dépréciations actif circulant HAO	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Dépréciations fournisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Dépréciations des clients	29 096 749 899	4 931 759 468	0	0	5 880 536 638	0	0	28 147 972 729
8. Dépréciations titres de placement	1 020 784 143	0	118 224 597	0	0	105 616 585	0	1 033 392 155
9. Dépréciations valeurs à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
10. Dépréciations disponibilité	555 215 555	0	0	0	0	170 044 013	0	385 171 542
11. Dépréciations et provisions pour risques à court terme exploitation	10 495 999	0	0	0	2 789 199	0	0	7 706 800
12. Dépréciations et provisions pour risques à court terme à caractère financier	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME</b>	<b>31 340 124 035</b>	<b>5 329 455 447</b>	<b>118 224 597</b>	<b>0</b>	<b>6 527 200 669</b>	<b>275 660 598</b>	<b>0</b>	<b>29 984 942 812</b>
<b>TOTAL PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>99 159 585 117</b>	<b>14 475 856 747</b>	<b>9 031 076 987</b>	<b>0</b>	<b>7 308 894 749</b>	<b>7 926 594 628</b>	<b>0</b>	

### Commentaire :

La hausse s'explique par l'effet conjugué des dotations et des reprises de provisions sur dépréciations des titres détenus sur OSL et sur les clients et sur provisions financières pour risques et charges.

## Note 29

NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Intérêts des emprunts	13 428 880 724	16 322 326 442	-17,72
Intérêts dans loyers de location acquisition	-	-	0,00
Escomptes accordés	-	-	0,00
Autres intérêts	-	-	0,00
Escomptes des effets de commerce	-	-	0,00
Pertes de change financière	13 042 220 456	4 125 250 589	216,00
Pertes sur cessions de titres de placement	-	-	0,00
Malis provenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	-	-	0,00
Pertes sur risques financiers	-	-	0,00
Charges pour dépréciations et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	2 181 575 569	2 400 806 772	-9,00
<b>SOUS TOTAL FRAIS FINANCIERS</b>	<b>28 652 676 749</b>	<b>22 848 383 803</b>	<b>25,40</b>
Intérêts de prêts et créances diverses	(122 978 742)	(107 564 203)	14,30
Revenus de participations	(100 563 349 584)	(100 674 158 938)	1,10
Escomptes obtenus	(892 714)	(7 060 150)	-87,35
Revenus de placement	(27 370 549)	(145 603 500)	-81,20
Intérêts dans loyers de location-financement	-	-	0,00
Gains de change	(11 501 436 104)	(3 884 088 280)	196,11
Gains sur cessions de titres de placement	-	-	0,00
Gains sur risques financiers	(373 329 849)	(262 962 672)	41,90
Reprises de charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	(766 442 230)	(458 709 635)	67,08
<b>SOUS TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>	<b>(113 355 799 772)</b>	<b>(105 540 147 378)</b>	<b>74,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(84 703 123 023)</b>	<b>(82 691 763 575)</b>	<b>24,32</b>

### Commentaire :

On note une amélioration du résultat fiscal principalement due à l'effet combiné de la hausse du gain de change pour 7 mds, la hausse du perte de change pour 8 mds et de la baisse des charges d'intérêt de 2,8 mds.

## Note 30

NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N°Identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
LIBELLES	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
Charges HAO constatées (1) à détailler	162 618 717	920 062 862	-82,00
(1) .....	-	-	0,00
(1) .....	-	-	0,00
Charges liées aux opérations de restructuration	-	-	0,00
Pertes sur créances HAO	-	-	0,00
Dons et libéralités accordés	-	-	0,00
Abandons de créances consentis	-	-	0,00
Charges liées aux opérations de liquidation	-	-	0,00
Charges pour dépréciations et provisions pour risques à court terme HAO	-	-	0,00
Dotations hors activités ordinaires	-	-	0,00
Participation des travailleurs	-	-	0,00
<b>SOUS TOTAL AUTRES CHARGES HAO</b>	<b>162 618 717</b>	<b>920 062 862</b>	<b>-82,00</b>
Produits HAO constatés (1) à détailler	-	-	0,00
(1).....	-	-	0,00
(1).....	-	-	0,00
Produits liés aux opérations de restructuration	-	-	0,00
Indemnités et subventions HAO (Entités agricoles)	-	-	0,00
<b>Dons et libéralités accordés</b>	-	-	0,00
<b>Abandons de créances obtenus</b>	-	-	0,00
Produits liés aux opérations de liquidation	-	-	0,00
<b>Transferts de charges HAO</b>	-	-	0,00
<b>Reprises des charges pour dépréciations et provisions à court terme HAO</b>	-	-	0,00
Reprises de provisions et d'amortissements et de dépréciation HAO	-	(155 379 049)	0,00
Subvention d'équilibre	-	-	0,00
<b>SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS HAO</b>	-	<b>(155 379 049)</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162 618 717</b>	<b>764 683 813</b>	<b>-79,00</b>

### Commentaire :

Sur 2022 les charges HAO ont considérablement baissés entrainant ainsi une amélioration du résultat de 2022 de 79% comparé à 2021. Ces charges concernent exclusivement les frais sur les mains levées suite à des ATD.

## Note 31

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>		Exercice clos le		<b>31/12/2022</b>
N° d'identification	<b>0018061-2G3</b>		Durée (en mois)		<b>12</b>
EXERCICES CONCERNES (1)	2022	2021	2020	2019	2018
NATURE DES INDICATIONS					
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)					
Capital social	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000
Actions ordinaires	0	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Actions à dividendes prioritaires (ADP) sans droit de vote	0	0			
Actions nouvelles à émettre :	0	0			
-par conversion d'obligations	0	0			
-par exercice de droits de souscription	0	0			
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (3)	0	0			
Chiffre d'affaires hors taxes	513 538 040 975	488 178 610 370	445 277 683 373	294 303 102 861	265 066 910 722
Résultat des activités ordinaires (RAO) hors dotations et reprises (exploitations et financières)	289 200 658 921	287 352 833 768	261 851 206 222	194 557 201 753	164 034 412 817
Participation des travailleurs aux bénéfices	0	0	0	0	0
Impôt sur le résultat	33 615 705 946	34 761 130 554	29 897 345 371	17 133 881 150	10 656 720 271
Résultat net (4)	166 839 555 465	168 419 644 663	150 446 962 632	154 801 835 385	106 939 462 716
RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES	0	0			
Résultat distribué (5)	166 666 666 667	155 555 555 556	136 111 111 111	136 111 111 111	166 666 666 667
Dividende attribué à chaque action	1667	1 556	1 361	1 361	1 667
PERSONNEL ET POLITIQUES SALARIALE	0	0			
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)	1 858	1 799	1 137	1 753	1 740
Effectif moyen de personnel extérieur	1 112	1 523	0	3	3
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	73 651 716 875	74 070 918 628	63 313 626 068	68 238 907 780	62 949 204 818
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (8) {Sécurité sociale, œuvres sociales}	6 007 241 315	5 870 364 768	4 992 833 603	5 406 471 534	5 370 468 718
Personnel extérieur facturé à l'entreprise (9)	3 918 992 998	3 993 558 168	4 136 605 886	4 267 244 761	3 317 455 231

(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée

(2) Indication, en cas de libération partielle du capital, du montant du capital non appelé

(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat

(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèses

(5) L'exercice N correspond au dividende proposé du dernier exercice

(6) Personnel propre

(7) Total des comptes 661, 662, 663

(8) Total des comptes 664, 668

(9) Compte 667.

## Note 34

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS			
Dénomination	<b>SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>
N° d'identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>
(EN FRANCS)	ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
<b>ANALYSE DE L'ACTIVITE</b>			
<b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</b>			
CHIFFRE D'AFFAIRES	513 538 041	488 178 610	-5
MARGE COMMERCIALE	-	-	
VALEUR AJOUTEE	286 490 310	286 653 815	0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	202 912 359	202 718 973	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	124 143 265	120 974 297	-3
RESULTAT FINANCIER	76 253 373	82 691 764	8
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	200 396 638	203 666 061	-3
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	58 623	(485 285)	112
RESULTAT NET	166 839 555	168 419 645	0
<b>DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
EBE	202 912 359	202 718 973	
+ Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)	-	-	
- Produits ces cessions courantes d'immobilisation (compte 754)	-	-	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	202 912 359	202 718 973	
+ Revenus financiers	101 257 965	101 197 349	
+ Gains de change	11 501 436	3 884 088	
+ Transferts de charges financières	-	-	
+ Produits HAO			
+ Transferts de charges HAO	-	-	
- Frais financiers	(13 428 881)	(16 877 542)	
- Pertes de change	(13 042 220)	(4 125 251)	
- Change HAO	(162 619)	(920 063)	
- Participation	-	-	
- Impôts sur le résultat	(33 615 706)	(34 761 131)	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G)	255 422 334	251 116 425	70
- Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	(155 555 555)	(136 111 111)	-14
= AUTOFINANCEMENT	97 331 854	115 005 314	0

## Note 34 suite

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS				
Dénomination	<b>Entité SONATEL SA</b>	Exercice clos le	<b>31/12/2022</b>	
N° d'identification	<b>0018061-2G3</b>	Durée (en mois)	<b>12</b>	
(EN FRANCS)		ANNEE 2022	ANNEE 2021	VARIATION EN %
<b>ANALYSE DE LA RENTABILITE</b>				
Rentabilité économique =	$\frac{\text{Résultat d'exploitation (a)}}{\text{capitaux propres}} + \text{dettes financières}$	1882%	1941%	1882%
Rentabilité financière =	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{capitaux propres}}$	3650%	3690%	3650%
<b>ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE</b>				
Capitaux propres et ressources assimilées		467 366 579	456 335 686	-2%
+ Dettes financières* et autres ressources assimilées (b)		251 915 549	231 148 077	-9%
= Ressources stables		719 282 128	687 483 763	-5%
- Actif immobilisé (b)		-782 270 139	-750 064 769	-4%
= FONDS DE ROULEMENT (1)		-62 988 011	-62 581 006	-0,65%
Actif circulant d'exploitation (b)		244 166 152	235 029 395	-4%
- Passif circulant d'exploitation (b)		-168 537 360	-166 904 347	-1%
= BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)		75 628 792	68 125 048	-11%
Actif circulant HAO (b)		93 618	-	
- Passif circulant HAO (b)		(80 651 261)	72 497 796	211%
= BESOIN DE FINANCEMENT HAO (3)		(80 557 643)	72 497 796	211%
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)		-4 928 851	-4 372 748	-12,72%
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)		(58 059 160)	(58 208 258)	0,26%
CONTRÔLE : TRESORERIE NETTE = TRESORERIE ACTIF - TRESORERIE PASSIF		(58 059 161)	(58 208 257)	0,26%
<b>ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE</b>				
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		255 790 060	237 559 659	-8%
- Flux de trésorerie des activités d'investissement		-119 590 961	-89 029 516	-34%
+ Flux de trésorerie des activités de financement		(136 050 002)	(194 972 988)	30%
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE		149 097	-46 442 845	100,32%
<b>ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>				
Endettement financier brut (Dettes financières* + Trésorerie passif) - Trésorerie actif		81 036 006	64 354 661	-26%
= ENDETTEMENT FINANCIER NET		33 819 318	20 111 278	-68%

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice.

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale.

Dettes financières\* = emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition.

## Note 36

NOTE 36 : TABLE DES CODES						
1 - Code forme juridique (1)			3 - Code pays du siège social			
Société Anonyme (SA) à participation publique	0	0	Pays OHADA (2)			
Société Anonyme (SA)	0	1	Autres pays africains	2	1	
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	0	2	France	2	3	
Société en Commandite Simple (SCS)	0	3	Autres pays de l'Union Européenne	3	9	
Société en Nom Collectif (SNC)	0	4	U.S.A.	4	0	
Société en Participation (SP)	0	5	Canada	4	1	
Groupement d'Intérêt Économique (GIE)	0	6	Autres pays américains	4	9	
Association	0	7	Pays asiatiques	5	0	
Société par Actions Simplifiée	0	8	Autres pays	9	9	
Autre forme juridique (à préciser)	0	9				
<b>2 - Code régime fiscal</b>						
Réel normal		1				
Réel simplifié		2				
Synthétique		3				
Forfait		4				

(1) Remplacer le premier 0 par 1 si l'entreprise bénéficie d'un agrément prioritaire

(2) Bénin = 01; Burkina = 02; Côte d'Ivoire = 03; Guinée Bissau = 04; Mali = 05; Niger = 06; Sénégal = 07; Togo = 08 ; Cameroun = 09; Congo = 10; Gabon = 11; République Centrafricaine = 12; Tchad = 13; Comores = 14; Guinée = 15; Guinée Equatoriale = 16; Congo RDC = 17.

## Codes activités

CODES DES ACTIVITES ECONOMIQUES	
Agriculture vivrière	Industries du caoutchouc et des plastiques
001 001 Culture céréalière	022 001 Fabrication du caoutchouc naturel
001 002 Culture de tubercules et plantains	022 002 Industries du caoutchouc
001 003 Culture de légumes	022 003 Fabrication de matières plastiques
001 004 Culture de condiments	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux
001 005 Culture de fruits	de construction
001 006 Culture d'autres produits de l'Agriculture vivrière	023 001 Industrie du verre
Agriculture industrielle et d'exportation	023 002 Fabrication de produits minéraux pour la construction
002 001 Culture de canne à sucre	023 003 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
002 002 Culture d'arachide d'huilerie	Métallurgie et travail des métaux
002 003 Culture d'arachide de bouche	024 001 Métallurgie
002 004 Culture de tabac	024 002 Travail des métaux
002 005 Culture de coton	Fabrication de machines, d'équipements et d'appareils électriques
002 006 Culture de blé	025 001 Fabrication de machines et d'équipements
002 007 Culture de cacao	025 002 Fabrication de machines de bureaux
002 008 Culture de café	025 003 Fabrication d'appareils électriques
002 009 Culture de bananes d'exportation	Fabrication d'équipements et appareils audiovisuels et de communication ;
002 010 Culture d'ananas d'exportation	fabrication d'instruments médicaux, d'optique et d'horlogerie
002 011 Autres cultures industrielles	026 001 Fabrication d'équipements et appareils audiovisuels et de Communication
Élevage et chasse	026 002 Fabrication d'instruments médicaux, d'optique et d'horlogerie
003 001 Élevage bovin	Fabrication de matériel de transport
003 002 Élevage ovin, caprin, équin	027 001 Fabrication de véhicules routiers
003 003 Élevage de volaille	027 002 Fabrication d'autres matériels de transport
003 004 Autres élevages	Industries diverses
003 005 Chasse	028 001 Fabrication de meubles
Sylviculture, exploitation forestière	028 002 Industries diverses
004 001 Sylviculture	Production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz
004 002 Exploitation forestière	029 001 Production, transport et distribution d'électricité
Pêche et aquaculture	029 002 Captage, épuration et distribution d'eau
005 001 Pêche de poissons	029 003 Production et distribution de gaz
005 002 Autres pêches et aquaculture	Construction
Industries extractives	030 001 Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil
006 001 Extraction d'hydrocarbures	030 002 Travaux d'installation et de finition
006 002 Extraction d'autres produits	Commerce
Production de viande et de poissons	031 001 Commerce de véhicules, d'accessoires et de carburant
007 001 Production de viande et de produits à base de viande	031 002 Commerce de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
007 002 Production de poissons et de produits à base de poisson	031 003 Autres commerces
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	Réparations
008 000 Travail des grains et fabrication de produits amylacés	032 001 Entretien et réparation de véhicules automobiles
Transformation du café et du cacao	032 002 Réparations de biens personnels et domestiques
009 001 Transformation du café	Hôtels, restaurants
009 002 Transformation du cacao	033 001 Hôtels
Industrie des oléagineux	033 002 Bars et restaurants
010 001 Huiles brutes et tourteaux	Transport et communication

CODES DES ACTIVITES ECONOMIQUES (SUITE)	
010 002 Autres corps gras	034 001 Transports ferroviaires
Boulangerie, Pâtisserie et pâtes alimentaires	034 002 Transports routiers, transports par conduite
011 001 Fabrication de pains, de biscuits et de pâtisserie	034 003 Transport par eau
011 002 Fabrication de pâtes alimentaires	034 004 Transport aérien
Industries laitières	034 005 Services annexes et auxiliaire de transport
012 000 Industries laitières	Postes, télécommunications
Transformation des fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires	035 001 Postes
013 001 Fabrication de sucre	035 002 Télécommunications
013 002 Fabrication de produits à base de fruits et légumes	Activités financières
013 003 Fabrication d'autres produits alimentaires	036 001 Services d'intermédiation financière
Industrie des boissons	036 002 Assurances (sauf sécurité sociale)
014 001 Brasseries et malteries	036 003 Auxiliaires financiers et d'assurances
014 002 Fabrication d'autres boissons alcoolisées	Activités immobilières
014 003 Fabrication de boissons non alcoolisées et d'eaux minérales	037 001 Locations de biens immobiliers
Industries du tabac	037 002 Autres services immobiliers
015 000 Industries du tabac	Services aux entités
Industries textiles et habillement	038 001 Locations sans opérateurs
016 001 Industries textiles	038 002 Activités informatiques
016 002 Industries de l'habillement	038 003 Services rendus principalement aux entités
Industries du cuir et de la chaussure	Administration publiques
017 001 Fabrication du cuir et d'articles en cuir	039 001 Administration générale, économique et sociale
017 002 Fabrication de chaussures	039 002 Services de prérogatives publiques
Industries du bois	039 003 Sécurité sociale obligatoire
018 001 Sciage, rabotage et imprégnation du bois	Education
018 002 Fabrication de panneaux en bois	040 000 Education
018 003 Fabrication d'articles en bois assemblés	Santé et action sociale
Industries du papier et cartons, de l'édition et de l'imprimerie	041 001 Activités pour la santé des hommes
019 001 Industries du papier et carton	041 002 Activités vétérinaires
019 002 Edition, imprimerie, reproduction	041 003 Action sociale
Raffinage du pétrole	Services collectifs, sociaux et personnels
020 000 Raffinage de pétrole	042 001 Assainissement, voirie et gestion des déchets
Industrie chimique	042 002 Activités associatives
021 001 Industries chimiques de base	042 003 Activités récréatives, culturelles et sportives
021 002 Fabrications de savons, de détergents et de produits d'entretien	042 004 Services personnels
021 003 Fabrication de produits agro-chimiques	042 005 Services domestiques
021 004 Industries pharmaceutiques	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
021 005 Fabrication d'autres produits chimiques	043 000 Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
	Correction territoriale
	044 000 Correction territoriale





# 8

Annexes





# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS DU GROUPE SONATEL

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur l'audit des états financiers consolidés IFRS du Groupe SONATEL (SONATEL, Orange Mali, Orange Guinée, Orange Bissau, Orange Sierra Leone, Orange Money Sierra Leone Limited, Orange Finances Mobiles Sénégal, Orange Finances Mobiles Mali, Orange Finances Mobiles Guinée et Groupement Orange Services), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés IFRS du Groupe SONATEL comprenant l'état de la Situation financière, l'Etat du résultat global, le Tableau des Flux de Trésorerie, l'Etat des variations des Capitaux propres de l'exercice et les Notes annexes.

A notre avis, ces états financiers consolidés annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément aux prescriptions au

Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

## Points clés de notre audit

### Reconnaissance du revenu des télécommunications

Les activités de télécommunication du Groupe SONATEL se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant fréquemment et un volume de données important à traiter. Ceci rend nécessaire l'application de principes de reconnaissance du chiffre d'affaires différents selon la nature des produits ou services vendus et l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la

comptabilisation du chiffre d'affaires, y compris le correct rattachement à l'exercice comptable.

Comme présenté à la Note 4.1. de l'annexe des états financiers consolidés, le chiffre d'affaires s'élève à 1 455 milliards FCFA au 31 décembre 2022.

Compte tenu de l'importance des systèmes d'information et des jugements et estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication constitue un point clé de notre audit.

## Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les activités de télécommunication, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires depuis la conclusion du contrat et l'initiation d'une transaction jusqu'à la facturation, la réception des paiements et la comptabilisation. Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :

- identifié les principaux contrôles mis en place par le Groupe et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles généraux et informatiques puis nous avons testé leur efficacité par échantillonnage ;
- réalisé des tests sur les fonctionnalités des systèmes applicatifs métiers et commerciaux, entrant dans le processus d'élaboration des données comptables et financières ainsi que des tests sur le paramétrage des systèmes comptables ;
- réalisé des procédures analytiques, en rapprochant nos propres estimations de chiffre d'affaires avec le chiffre d'affaires comptabilisé ;
- examiné une sélection d'écritures manuelles de fin de période en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en obtenant leur justification ;
- examiné les écritures de la période post clôture sur un échantillon et avons étudié leur rattachement.

### Responsabilités du Conseil d'Administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés annuels, conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

### Responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés annuels pris dans leur ensemble

ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes «ISA» permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires Aux Comptes.

Dakar, le 17 avril 2023

Les Commissaires Aux Comptes

**DELOITTE SENEGAL**



**Dicky Selly DIOP SECK**  
*Associée*

**GARECGO**



**El hadji Abdoulaye GUEYE**  
*Associé*

## Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), et
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère

raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.
- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable

applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.

- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS SYSCOHADA SONATEL SA

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur l'audit des états financiers annuels de la société SONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

### I - Audit des états financiers annuels

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels SYSCOHADA de SONATEL SA comprenant le Bilan au 31 décembre 2022, le Compte de Résultat, le Tableau des Flux de Trésorerie ainsi que les Notes annexes aux états financiers.

A notre avis, ces états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément aux prescriptions au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des

pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessous, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

## Points clés de notre audit

### Reconnaissance du revenu des télécommunications

Les activités de télécommunication de SONATEL se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant fréquemment et un volume de données important à traiter. Ceci rend nécessaire l'application de principes de reconnaissance du chiffre d'affaires différents selon la nature des produits ou services vendus et l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, y compris le correct rattachement à l'exercice comptable.

Comme présenté à la Note 21 de l'annexe des états financiers, le chiffre d'affaires s'élève à 513 milliards FCFA au 31 décembre 2022.

Compte tenu de la complexité des systèmes d'information et des jugements et estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication constitue un point clé de notre audit.

### Responsabilités du Conseil d'Administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels, conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les activités de télécommunication, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires depuis la conclusion du contrat et l'initiation d'une transaction jusqu'à la facturation, la réception des paiements et la comptabilisation. Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :

- identifié les principaux contrôles mis en place par la SONATEL SA et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles généraux puis nous avons testé leur efficacité par échantillonnage ;
- réalisé des tests sur les fonctionnalités des systèmes applicatifs métiers et commerciaux, entrant dans le processus d'élaboration des données comptables et financières ainsi que des tests sur le paramétrage des systèmes comptables ;
- réalisé des procédures analytiques, en rapprochant nos propres estimations de chiffre d'affaires avec le chiffre d'affaires comptabilisé ;
- examiné une sélection d'écritures manuelles de fin de période en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en obtenant leur justification ;
- examiné les écritures de la période post clôture sur un échantillon et avons étudié leur rattachement.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire Aux Comptes.

## II - Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du

Commissaire Aux Comptes sur ces états financiers annuels, des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière<sup>1</sup> et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 17 avril 2023

Les Commissaires Aux Comptes

DELOITTE SENEGAL



**Dicky Selly DIOP SECK**  
Associée

GARECGO



**El hadji Abdoulaye GUEYE**  
Associé

## Annexe 1 : Responsabilités du Commissaire Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), et
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère

raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.
- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable

applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.

- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SONATEL SA

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été fournies, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles 440 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes et autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique.

### 1. Contrat de prestation de services dans le domaine des activités commerciales (marketing CBM, étude, communication, distribution, animation, service client) entre Sonatel SA et Orange finances mobiles Sénégal

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Sonatel fournit au client les prestations décrites à l'annexe 1 du contrat à savoir les activités commerciales (prestations de marketing, études, communication et Go to market, distribution et animation).

#### • Modalités et effets

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature, et est conclu pour une durée de trois ans.

Les redevances dues à la Sonatel sont facturées sur la base des forfaits définis comme suit :

- la tarification de l'activité Marketing CBM et études est de 15 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont les taux d'exécution du plan marketing relationnel (PMR) Orange Money et le taux de respect du PMR ;
- la tarification de la communication est de 65 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont les taux d'exécution du plan d'exécution du plan de communication, le taux de

respect des délais du plan de communication, le taux de conformité des campagnes de communication ;

- la tarification de l'activité « Go to market » est de 15 millions Fcfa et les différents indicateurs de performance sont le taux de réalisation de la conception des parcours clients et partenaires, le taux de respect des délais de lancement d'offres et services et le taux de dysfonctionnement non technique ;
- la tarification des frais de recrutement est de 80 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont de pruner le réseau actuel, l'affectation d'un PVD à 300 clients actifs par commune, une distance de 200 m entre deux PVD en zone urbaine et 500 m en zone rurale, le taux de conversion des NA telco en NAs OM, le taux de pénétration base telco (base telco/base OM), le taux actif au recrutement, le nombre de recrutement clients (inscrit), le taux full conforme au recrutement ;
- les frais de formation et de sensibilisation sont rémunérés à 20 millions Fcfa ; les indicateurs de performance étant un réseau propre et des kiosques formés sur les offres, nouveautés sur la conformité, blanchissement et le terrorisme ;
- la tarification du pilotage et déploiement, de la visibilité de la marque est de 10 millions Fcfa avec comme indicateurs le taux de visibilité intérieure conforme à jour et en bon état, le taux de visibilité extérieure conforme à jour et en bon état et la disponibilité d'outils d'aide à la vente (digital) ;
- le baby sitting distributeur est rémunéré à 10 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont le pilotage du démarrage de l'activité des nouveaux partenaires distributeurs vendeurs (PVD) et le taux de réveil des PVD performants dormants ;
- la visite est rémunérée à 10 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont les taux de visites des PVD gold (performants qui font 80% des transactions dans chaque zone), la visite 1 fois/mois des grossistes et la visite annuelle des autres PVD ;
- le pilotage de la disponibilité (UV) et de la liquidité (cash) des PVD est rémunéré à 90 millions Fcfa ; les indicateurs de performance sont le taux de disponibilité en UV et en cash des points de vente GP et kiosques en permanence par zone, taux de rupture ;
- l'animation et la fidélisation du réseau sont rémunérées à 20 millions Fcfa ; les indicateurs de performance sont le taux de respect de la périodicité rencontre (deux forums distributeurs/marché/année) et le taux d'atteinte des objectifs ;

- l'audit sur demande d'OFMS est rémunéré à 10 millions Fcfa et l'indicateur de performance est le taux de maîtrise des procédures et services orange money ;
- la mise en oeuvre des actions de progrès est rémunérée à 20 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont la mise en oeuvre des recommandations et plans d'actions Orange Money portés par la direction des ventes et la mise en oeuvre des plans d'actions issus des instances gouvernance, actions terrains et cadres ;
- la résiliation est rémunérée à 10 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont le taux de respect de la procédure de résiliation des partenaires distributeurs avec OFMS et le taux de retrait de tous outils d'aide à la vente à la disposition des points de vente résiliés ;
- l'archivage KYAs est rémunéré à 10 millions Fcfa ; les indicateurs de performances sont le taux de disponibilité de tous les KYAs clairs et conformes des partenaires dans l'outil de collecte ;
- la digitalisation de la distribution est rémunérée à 40 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont le taux de téléchargement de l'application partenaires au 31 Décembre, le taux de digitalisation transactions via l'application au 31 Décembre et le taux de distribution des cartes QRs aux cibles USSD ;
- le NPS partenaires Orange Money est rémunéré à 10 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance le taux de formation/sensibilisation/nouveautés/conformité, le recyclage des demandes Uvs des retailers/grossistes, la simplification des parcours d'utilisation outils et le taux de disponibilité des forces de vente terrain ;
- le cash management est rémunéré à 60 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance le taux de remboursement UV gros, retailers, marchands en agence Sonatel et sur site quel que soit le montant dans les 24 H ;
- le pilotage valeurs transactions (cash in, cash out, TAC) en PDV est rémunéré à 80 millions Fcfa et les indicateurs de performance sont le taux d'atteinte des objectifs de transactions par DRV et par zone (par jour, par semaine et par mois), le pilotage en continu en garantissant les (PDM) conformément aux objectifs ;
- le parc actif kiosques est rémunéré à 10 millions Fcfa avec comme indicateur de performance le taux de respect de l'ODG parc kiosque en fin d'année.

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 932 millions Fcfa au titre de l'exécution de cette convention.

## 2. Contrat de prestation de services dans le domaine des affaires générales entre Sonatel SA et Orange finances mobiles Sénégal

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Sonatel fournit au client les prestations décrites à l'annexe 1 du contrat à savoir les prestations d'assistance juridiques et judiciaires, les prestations de gestion des ressources humaines, d'achat logistique et assurance, de système de management intégré, d'audit et d'enquête, de sécurité physique, de prestations fiscales et de communication institutionnelle et responsabilité sociale d'entreprise.

### • Modalités et effets

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature, et est conclu pour une durée de trois ans.

Les redevances dues à la Sonatel sont facturées sur la base des forfaits définis comme suit :

- l'assistance juridique est rémunérée à 25 millions Fcfa avec les indicateurs de performance suivants : le délai de traitement des études et consultations et des contrats, l'organisation des réunions des organes délibérants d'OFMS, les procès-verbaux de changement dans la gouvernance, les formalités d'enregistrement du notaire et autres procès-verbaux, le délai de transmission des demandes à la CDP, le document de préparation argumentaire et la fiche d'expression de besoin et plan d'approche ;
- l'assistance judiciaire est rémunérée en fonction du montant des factures et les indicateurs de performance sont la prise en charge des dossiers contentieux d'OFMS (instruction,

- collecte des éléments de défense, suivi avec les avocats, huissiers et experts), la prise en charge du constat, les demandes et plaintes, les avis juridiques et formalisation dans les délais impartis, la transmission des informations aux autorités et la transmission du reporting ;
- la gestion du recrutement est rémunérée à 9 millions Fcfa avec comme indicateur de performance, le taux de réalisation des recrutements autorisés ;
  - le soutien au déploiement du plan de formation est rémunéré à 9 millions Fcfa avec comme indicateur de performance : le taux d'exécution du PDC ;
  - l'amélioration de la satisfaction du personnel est rémunérée à 5 millions Fcfa avec comme indicateur de performance, le délai de réalisation de l'enquête de satisfaction et le taux de respect des engagements de service du SCRH et le délai de réalisation du NPS salarié ;
  - l'assistance à la bonne prise en charge des préoccupations en santé, hygiène, et sécurité du travail est rémunérée à 14 millions Fcfa avec comme indicateur de performance le pourcentage des salariés consulté à la visite annuelle et selon le programme défini par le groupe ;
  - la participation à l'amélioration du bien-être des travailleurs et de leurs familles est rémunérée à 9 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance, le taux de réalisation des activités clés du programme des affaires sociales, le délai de production du bilan par la Sonatel pour consolidation et le délai de traitement de la paie par OFMS ;
  - l'activité d'achats et commandes est rémunérée à 13 millions Fcfa avec les indicateurs de performance suivants : le pourcentage de bons de commande notifiés en moins de six jours, le pourcentage de demandes d'achats notifiés en deux jours, le pourcentage de signalisations relevées en moins de deux jours, le pourcentage de signalisations relevées en moins de sept jours, le taux de respect du délai de réparation des véhicules (SAV) et les traitements fonctionnels ;
  - la gestion de la relation fournisseurs est rémunérée à 4 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance le pourcentage des bons de commande notifiés en moins de six jours, le pourcentage des réclamations traitées en moins de quinze jours, le pourcentage des réclamations traitées en moins de trente jours, le pourcentage de commandes livrées dans les délais, le pourcentage des demandes de création réalisées à J+1 ;
  - l'assurance est rémunérée à 12 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance, le pourcentage de sinistres VE traités en moins de trois jours, le pourcentage de sinistres VSC traités en moins de trois jours, le pourcentage de sinistres cyclomoteurs traités en moins de trois jours, le pourcentage de sinistres GD traités en moins de 90 jours ;
  - la gestion des stocks et approvisionnements est rémunérée à 4 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance : le nombre de ruptures de stock sur tous les articles mobiles (cartes recharges, terminaux, clés internet et sims), le pourcentage de dossiers aériens traités en moins de 48 heures, le pourcentage de dossiers maritimes traités en moins de dix jours ;
  - l'audit interne est rémunéré à 15 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance le taux de réalisation du plan d'audit dédié à OFMS dans les délais et le taux de respect des délais 100% ;
  - le système de management intégré est rémunéré à 10 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance : la garantie de la certification OFMS, le taux de réalisation des demandes de sondage et baromètre d'OFMS, le taux de réalisations des demandes annuelles de formation QSE, le taux de visite annuelle au moins une fois par an et le test de situation d'urgence avec impact environnemental au moins deux fois par an ;
  - l'inspection est rémunérée à 3 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance, le taux de réalisation des enquêtes OFMS ;
  - le management des risques est rémunéré à 7 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance, la mise à jour globale de la CGA en 2022 et le taux de réalisation des demandes de formation ;
  - le gardiennage est rémunéré à 6 millions Fcfa avec comme indicateur de performance, la réalisation à 100% du gardiennage du site ;
  - la gestion des accès est rémunérée à 500 mille avec comme indicateur de performance, l'application à 100% des consignes d'accès établies et visite prévue le 21 janvier avec Phoenix pour rappel des consignes ;
  - l'incendie sécurité est rémunéré à 500 mille Fcfa avec comme indicateur de performance, la garantie à 100% de la protection du site de l'incendie ;
  - la vidéo surveillance est rémunérée à 500 mille Fcfa avec comme indicateur de performance, la garantie d'un taux de disponibilité de 100% du système de vidéosurveillance ;
  - les activités fiscales sont rémunérées à 90 millions Fcfa avec comme indicateurs de performance, le taux de réalisation

- des déclarations, le taux de validation et de réalisation des demandes d'achat ;
- la responsabilité sociale d'entreprise n'est pas rémunérée, son indicateur de performance est la politique RSE OFMS ;

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 173 millions Fcfa au titre de l'exécution de cette convention.

### 3. Convention d'assistance technique entre Sonatel SA et OFMS

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Sonatel fournit au client les prestations décrites à l'annexe 1 du contrat à savoir les prestations de planification d'ingénierie, et d'exploitation de réseaux et plateformes de services, des applications, logiciels et de solutions informatiques.

#### • Modalités et effets

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature, et est conclu pour une durée de trois ans.

Les redevances dues à la Sonatel sont facturées sur la base des forfaits définis comme suit :

- la planification est rémunérée à 50 millions Fcfa ;
- l'exploitation est rémunérée à 115 millions Fcfa ;
- l'ingénierie est rémunérée à 30 millions Fcfa ;
- la technique projet est rémunérée à 4 millions Fcfa ;
- la technique d'audit est rémunérée à 2 millions Fcfa ;
- la technique d'incident est rémunérée à 4 millions Fcfa ;
- la technique infra est rémunérée à 6 millions Fcfa ;
- la technique réseau est rémunérée à 2 millions Fcfa avec comme indicateur de performance, un taux de disponibilité LAN à 99,999% ;
- la technique de sécurité est rémunérée à 2 millions Fcfa avec comme indicateur de performance, l'automatisation des

- revues sous un délai, la mise à jour des licences et la politique de purge, de traçabilité des logs et bases de données ;
- le coaching (design, thinking, design print) est rémunéré à 15 millions Fcfa ;
- le développement est rémunéré à 180 millions Fcfa ;
- la data est rémunérée à 25 millions Fcfa ;
- la supervision et le support sont rémunérés à 35 millions Fcfa ; les indicateurs de performance sont le taux de disponibilité, de respect des délais de relèvement, taux de résolution des demandes de support dans les délais, le temps de recette entre la fourniture de l'application et la finalisation des tests, le KPI sur le nombre de conseils fournis par le trafic manager, la durée de la phase d'étude pour chaque EBM, le temps moyen de développements (tests techniques compris), l'évaluation entre le réalisé et le prévu (nombre exact de tâches réalisées).

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 36 millions Fcfa au titre de l'exécution de la présente convention.

### 4. Avenant à la convention d'assistance commerciale

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

L'objet de l'avenant est de modifier la date d'entrée en vigueur de la convention d'assistance commerciale signée entre les parties le 06 septembre 2022.

#### • Modalités et effets

L'article 6.1 de la convention d'assistance commerciale du 06 Septembre 2022 est modifié ainsi qu'il suit « le contrat entre en vigueur à compter du 1er Janvier 2022 et est conclu pour une durée de trois ans ».

Cette convention a produit les mêmes effets que le contrat initial énuméré ci-dessus soit le montant de 932 millions Fcfa.

## 5. Avenant à la convention d'assistance «Affaires générales»

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

L'objet de l'avenant est de modifier la date d'entrée en vigueur de la convention d'assistance « affaires générales » signée entre les parties le 06 Septembre 2022.

### • Modalités et effets

L'article 6.1 de la convention d'assistance commerciale du 06 Septembre 2022 est modifié ainsi qu'il suit « le contrat entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et est conclu pour une durée de trois ans »

Cette convention a produit les mêmes effets que le contrat initial énuméré ci-dessus soit le montant de 173 millions Fcfa.

## 6. Avenant à la convention d'assistance technique

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

L'objet de l'avenant est de modifier la date d'entrée en vigueur de la convention d'assistance technique signée entre les parties le 06 septembre 2022.

### • Modalités et effets

L'article 6.1 de la convention d'assistance commerciale du 06 Septembre 2022 est modifié ainsi qu'il suit « le contrat entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et est conclu pour une durée de trois ans »

Cette convention a produit les mêmes effets que le contrat initial énuméré ci-dessus soit le montant de 36 millions FCFA.

## 7. Contrat de fourniture du service NOMAD entre OMEA et Sonatel

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENRIQUE

### • Nature et objet du contrat

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités de concession d'une licence d'utilisation du logiciel NOMAD et de fournitures des prestations techniques par Orange MEA à l'OMS dans le territoire.

Le service NOMAD, solution digitale utilisée par les distributeurs directs et indirects, permet de :

- collecter les données d'identité des clients Orange dans le cadre de l'identification («KYC-Know Your Customer»), d'enregistrer les photos des pièces d'identité et autres exigences réglementaires à ce titre (ex : photo du client...), afin de les intégrer au sein des bases clients de l'OMS ;
- créer les comptes Orange Money en respectant les exigences réglementaires financières ;
- distribuer l'ensemble des services Orange : ventes de SIM, Airtime, UV OM.

### • Modalités et effets

Le contrat est signé en date du 12 Janvier 2023 avec un effet rétroactif à compter du 01er janvier 2019.

Les parties conviennent que les prix applicables aux prestations objets du présent contrat sont les suivants :

- prix des prestations fournies : tarif facturé en fonction du parc clients mobile actif (définition Orange : un acte entrant

ou quatre actes sortants dans les derniers mois) de l'OMS au 31 Décembre de l'année précédente ;

- pour Sonatel : au titre de l'année 2019, le montant de 125.000 Euro HT hors maintenance, au titre de l'année 2020, le montant de 132.000 euro HT dont 21.178 Euro hors taxe au titre de la maintenance, au titre de l'année 2021, le montant de 130.000 euro HT dont 21.178 Euro hors taxe au titre de la maintenance, au titre de l'année 2022, le montant de 99.000 euro HT dont 21.178 Euro hors taxe au titre de la maintenance.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effet.

## 8. Avenant N°3 à la convention d'assistance du 1<sup>er</sup> mars 2018 entre la Sonatel et Orange Sierra Leone

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Sékou Amadou BA

### • Nature et objet du contrat

Le contrat a pour objet de modifier l'article 3.2 de la convention d'assistance du 1<sup>er</sup> Mars 2018 entre la Sonatel et Orange Sierra Leone.

### • Modalités du contrat

Le contrat est signé par l'une des parties à savoir la Sonatel en date du 31 Décembre 2022.

En contrepartie du transfert de savoir-faire, tel que défini à l'article 3.1 de la convention d'assistance signée avec la Sonatel le 1<sup>er</sup> Mars 2018, Orange Sierra Leone s'engage à verser à la Sonatel et à OMEA, actionnaires, une redevance globale (management fees) de 2,06 % du chiffre d'affaires hors inter compagnies aux bornes du groupe Orange.

Cette redevance globale (management fees) sera répartie équitablement entre la Sonatel et OMEA. Le management Fees revenant donc à la Sonatel sera de 1,03 % du chiffre d'affaires hors inter compagnies aux bornes du groupe Orange.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effet.

## 9. Lettre d'engagement portant sur la fourniture de la solution Orange Bot Framework entre OMEA, Orange SA et Sonatel

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH

### • Nature et objet du contrat

La présente lettre d'engagement a pour objet de définir de manière synthétique le projet Chatbot MEA et notamment les éléments principaux qui feront partie de l'accord définitif relatif à la fourniture de la solution Chatbot MEA par Orange Innovation.

### • Modalités du contrat

La présente lettre d'engagement prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera à la date de signature par Sonatel du contrat d'application concerné et qui sera signé pour une durée de deux années (2022 et 2023).

Les prix prévisionnels maximum de build et run de la solution Chatbot OMEA pour un TC0 sur deux ans seront compris entre 187 mille euros et 243 mille euros.

Le prix indiqué est une fourchette car le modèle de facturation est basé sur le nombre de filiales engagées dans l'invariant. A ce jour, huit pays sont déjà sur la solution Orange Innovation. La fourchette haute est le prix convenu pour un minimum de 11 pays engagés dans la solution. Si OMEA obtient l'engagement de 14 filiales, la fourchette basse proposée ci-dessus serait alors appliquée.

Les prix qui seront stipulés dans les contrats (MSA ou contrat d'application) seront nets de TVA, taxe sur le chiffre d'affaires ou taxes comparables dues au titre des contrats.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effet.

## 10. Convention de licence de plateforme de contenus entre Sonatel et Orange Guinée

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Ousmane Boly TRAORE

### • Nature et objet du contrat

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles, Sonatel concède à la filiale une licence d'utilisation de la plateforme WIDO et les conditions d'exploitation de contenus.

### • Modalités du contrat

La présente licence prend effet à compter de la date de signature par la dernière des parties pour une durée de trois ans.

A l'issue de cette période, les parties se rencontreront pour négocier les modalités d'un nouveau contrat s'ils souhaitent poursuivre leur relation contractuelle.

En contrepartie de la concession des droits consentie par Sonatel, la filiale lui verse la rémunération proportionnelle suivante : - 50% du chiffre d'affaires hors taxes.

Il est important de préciser que, dans le cadre de la production ou coproduction de projets de contenus, les parties s'accorderont éventuellement sur un contrat spécifique qui fera foi.

- Dans le cadre d'une offre groupée, préalablement acceptée par écrit par Sonatel, la filiale lui versera, pour chaque commande d'une oeuvre au sein d'une offre groupée, la rémunération calculée selon les règles suivantes :
  - la valeur brute attribuée à chaque oeuvre au sein de l'offre groupée est proportionnelle à sa valeur dans le cadre de l'offre individuelle ;
  - la rémunération proportionnelle appliquée à la valeur de l'oeuvre au sein de l'offre groupée est identique à la rémunération proportionnelle de l'oeuvre concernée dans le cadre de l'offre individuelle.
- Redevances dues aux organismes sociaux

Les parties conviennent que la gestion opérationnelle des déclarations et le versement des redevances dues aux organismes

de gestion collective compétents en matière de droits d'auteurs de musique dans le territoire au titre de l'exploitation des oeuvres de Sonatel sur le service de VOD/SVOD de la filiale sont pris en charge par la filiale. Les redevances ainsi versées sont à la charge à la filiale.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effets.

## 11. Convention de licence de plateforme de contenus entre Sonatel et Orange Bissau

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Brutus Sadou DIAKITE

### • Nature et objet du contrat

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles, Sonatel concède à la filiale, une licence d'utilisation de la plateforme WIDO et les conditions d'exploitation de contenus.

### • Modalités du contrat

La présente licence prend effet à compter de la date de signature par la dernière des parties pour une durée de trois ans.

A l'issue de cette période, les parties se rencontreront pour négocier les modalités d'un nouveau contrat s'ils souhaitent poursuivre leur relation contractuelle.

En contrepartie de la concession des droits consentie par Sonatel, la filiale lui verse la rémunération proportionnelle égale à 50% du chiffre d'affaires hors taxes.

Il est important de préciser que, dans le cadre de la production ou coproduction de projets de contenus, les parties s'accorderont éventuellement sur un contrat spécifique qui fera foi.

- Dans le cadre d'une offre groupée, préalablement acceptée par écrit par Sonatel, la filiale lui versera, pour chaque commande d'une oeuvre au sein d'une offre groupée, la rémunération obtenue selon les règles suivantes :

- La valeur brute attribuée à chaque oeuvre au sein de l'offre groupée est proportionnelle à sa valeur dans le cadre de l'offre individuelle ;
- La rémunération proportionnelle appliquée à la valeur de l'oeuvre au sein de l'offre groupée est identique à la rémunération proportionnelle de l'oeuvre concernée dans le cadre de l'offre individuelle.

- **Redevances dues aux organismes sociaux**

Les parties conviennent que la gestion opérationnelle des déclarations et le versement des redevances dues aux organismes de gestion collective compétents en matière de droits d'auteurs de musique dans le territoire au titre de l'exploitation des oeuvres de Sonatel sur le service de VOD/SVOD de la filiale sont pris en charge par la filiale. Les redevances ainsi versées sont à la charge à la filiale.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effets.

## 12. Convention de licence de plateforme de contenus entre Sonatel et Orange Mali

- **Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés**

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Aboubacar Sadikh DIOP

- **Nature et objet du contrat**

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles, Sonatel concède à la filiale, une licence d'utilisation de la plateforme WIDO et les conditions d'exploitation de contenus.

- **Modalités du contrat**

La présente licence prend effet à compter de la date de signature par la dernière des parties pour une durée de trois ans.

A l'issue de cette période, les parties se rencontreront pour négocier les modalités d'un nouveau contrat s'ils souhaitent poursuivre leur relation contractuelle.

En contrepartie de la concession des droits consentie par Sonatel, la filiale lui verse la rémunération proportionnelle égale à 50% du chiffre d'affaires hors taxes.

Il est important de préciser que, dans le cadre de la production ou coproduction de projets de contenus, les parties s'accorderont éventuellement sur un contrat spécifique qui fera foi.

- Dans le cadre d'une offre groupée, préalablement acceptée par écrit par Sonatel, la filiale lui versera, pour chaque commande d'une oeuvre au sein d'une offre groupée, la rémunération obtenue selon les règles suivantes :

- la valeur brute attribuée à chaque oeuvre au sein de l'offre groupée est proportionnelle à sa valeur dans le cadre de l'offre individuelle ;
- la rémunération proportionnelle appliquée à la valeur de l'oeuvre au sein de l'offre groupée est identique à la rémunération proportionnelle de l'oeuvre concernée dans le cadre de l'offre individuelle.

- **Redevances dues aux organismes sociaux**

Les parties conviennent que la gestion opérationnelle des déclarations et le versement des redevances dues aux organismes de gestion collective compétents en matière de droits d'auteurs de musique dans le territoire au titre de l'exploitation des oeuvres de Sonatel sur le service de VOD/SVOD de la filiale sont pris en charge par la filiale. Les redevances ainsi versées sont à la charge à la filiale.

Sur l'exercice 2022, ce contrat n'a pas produit d'effets.

## 13. Contrat relatif à la fourniture du service SEC («Security Expertize Center»)

- **Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés**

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE

- **Nature et objet du contrat**

Le contrat a pour objectif de définir les conditions et modalités dans lesquelles OMEA fournira à travers le CSP SEC à

l'opérateur multiservices (OMS), l'ensemble des services décrits ci-après : la supervision de sécurité, la gouvernance technique opérationnelle, les mesures de «durcissement» de la sécurité, les composants de sécurité, la ségrégation du réseau social, l'expertise de sécurité, les services critiques et la gestion des identités, accès et authentifications.

#### • Modalités et effets

Le contrat est signé le 28 octobre 2022 et prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et est conclu pour une durée initiale de trois ans.

Le prix des prestations correspondant aux services décrits incluant les frais de licences logiciel, d'exploitation et de maintenance des outils utilisées par le CSP SEC se définit comme suit :

- Le prix de la supervision de sécurité est de 71.654 Euro HT en 2020 et 122.291 Euro HT en 2021.
- Le common Services (Gouvernance expertises et pilotage) est de 52.409 Euro HT en 2020 et 190.040 Euro HT en 2021.

Au titre des années suivantes, le prix sera revu dans les conditions mentionnées à l'article 5.5, en fonction de l'évolution technologique et du nombre de pays adhérents au CSP SEC des optimisations réalisées.

Sur l'exercice 2022, aucun montant n'a été comptabilisé.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### ■ Conventions approuvées par l'assemblée générale et devenues caduques sur 2022

- Convention d'assistance technique signée Sénégal le 26 novembre 2019, entre Sonatel et Orange Finances Mobiles et préalablement autorisée par le Conseil d'administration de SONATEL tenu le 23 octobre 2019 et celui d'OFMS du 14 octobre 2019 est remplacée par un autre contrat signé entre les deux parties le 06 Septembre 2022 et autorisé lors de la réunion n°211 du conseil d'administration de la société tenu le 21 Juillet 2022 et lors de la réunion 041 du conseil d'administration d'OFMS tenu le 13 Juillet 2022.
- Contrat d'assistance commerciale signé le 06 novembre 2019 entre Sonatel SA et OFMS et préalablement autorisé par le Conseil d'Administration de la Sonatel tenu le 23 octobre 2019 est remplacé par un autre contrat signé le 06

septembre 2022 et autorisé par le conseil d'administration de la Sonatel tenu le 21 juillet 2022 et lors de la réunion n°041 du conseil d'administration d'OFMS tenu le 13 juillet 2022.

- Contrat de prestations de services «affaires générales» signé le 06 novembre 2022 et préalablement autorisé par le conseil d'administration de la Sonatel tenu le 23 Octobre 2019 et celui d'OFMS est remplacé par un autre contrat signé le 06 septembre 2022 et autorisé par le conseil d'administration de la Sonatel tenu le 21 Juillet 2022 et lors de la réunion n°041 du conseil d'administration d'OFMS tenu le 13 Juillet 2022.

### ■ Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article 438 de cet Acte et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## 14. Convention d'assistance signee entre sonatel et ikasira

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou Drame

### • Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en oeuvre de l'assistance au plan logistique, marketing, commercial, achat & logistique, technique et financier que la Sonatel SA offre à IKASIRA SA moyennant le paiement de redevances.

### • Modalités et effets :

La facturation est faite au prorata des ressources affectées cost+ mark up de 8% concernant la gestion des activités financières et comptables, ressources humaines, juridiques,

techniques & informatiques, achats & logistiques, dans le domaine commercial et marketing, Le coût de rémunération des experts mis à disposition est de 350.000 Fcfa par homme et par jour. Le coût du loyer est fixé à 525.000 Fcfa par mois. Les frais d'accès à la médecine de l'entreprise sont facturés suite à la répartition des charges du service médecine d'entreprise au prorata des adhérents + mark up de 8%.

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 57 millions Fcfa au titre de l'exécution de la présente convention.

## 15. Avenant N°1 lié à la convention d'assistance commerciale signée entre Sonatel SA et OFM Sénégal

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Sékou DRAME
- Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Cette convention a pour objet de compléter les prestations commerciales, notamment en matière commerciale, prévues dans la convention de prestations de services signées entre les parties le 05 novembre 2019.

Les parties ont convenu d'ajouter, à la convention, de nouvelles prestations dénommées «Top UP».

### • Modalités et effets

L'activité Top UP est régie ainsi qu'il suit :

Engagement de la Sonatel : la distribution des UV Orange Money est sous-traitée à Sonatel qui est autorisée à recruter pour son compte des points de vente Orange Money qui effectueront la vente de crédit téléphonique en utilisant les UV de OFMS.

La Sonatel se chargera de payer directement par Orange Money ou par tout autre moyen, les commissions aux points de vente et grossistes.

Les modalités du partenariat entre Sonatel et les points de vente, notamment la grille de rémunération des points de ventes seront fixées par contrat.

Engagement d'OFMS : les montants encaissés par suite de ces achats de crédit téléphonique par OFMS auprès de ces points de vente sont reversés dans les comptes de la Sonatel à J+1. OFMS s'engage à verser à Sonatel une avance sur encaissement correspondant aux prévisions de rechargement.

En contrepartie de cette prestation d'encaissement pour le compte de la SONATEL, OFMS recevra une rémunération fixée comme suit :

- pour les rechargements allant jusqu'à 3.999.999.999 Fcfa TTC par mois, il est appliqué un taux de 0,1% TTC
- pour les rechargements compris entre 4.000.000.000 Fcfa et 7.999.999.999 Fcfa TTC par mois, il est appliqué un taux de 0,15% TTC
- pour les rechargements supérieurs à 8.000.000.000 Fcfa TTC par mois, il est appliqué un taux de 2% TTC

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 1.541 millions Fcfa au titre de l'exécution de la présente convention.

## 16. Convention de délégation de développement, d'exploitation, de maintenance de la solution ONE ERP

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Cheikh Tidiane Mbaye

### • Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- la Sonatel confiera, dans le cadre d'une délégation de développement, d'exploitation et de maintenance, à Orange OMEA le soin de développer, exploiter et maintenir, pendant la durée de la présente convention, un service ERP, sur la base de la solution One-ERP décrite à l'article 2 ;

Orange MEA s'appuiera, pour l'exécution de la délégation, sur une succursale (la succursale) à Dakar au Sénégal de la société Groupement Orange Service (le GOS) et dont elle est coactionnaire avec la Sonatel, et qui sera chargée des opérations prévues par la présente convention, pour le compte de la société délégataire.

- la Sonatel assurera par ailleurs un certain nombre de prestations de gestion et de support pour la succursale, notamment les domaines RH, finances, achat, sécurité, immobilier et logistique.

Ces prestations feront l'objet d'un contrat de support (le contrat de support) entre la succursale et la Sonatel qui en précisera les conditions techniques et financières.

La société délégataire concèdera à la Sonatel et aux filiales de son périmètre un droit d'usage irrévocable (DUI) de la solution One-ERP décrite à l'article 2 et objet de la présente convention dans le cadre d'un contrat de prestations de services (le Contrat de Services) qui en précisera les conditions techniques et financières.

#### • Modalités et effets

Pendant toute la durée de la délégation, la Société délégataire assurera l'intégralité des charges d'investissement et des dépenses opérationnelles directement liées au développement, à l'exploitation et à la maintenance de la solution One-ERP, y compris les charges des prestations de la Succursale, incluant les charges de personnel. La Sonatel ne supportera donc plus cette base de coûts (la Base de Coûts) à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention.

La Société délégataire est autorisée à percevoir les prix et redevances correspondant à l'usage de la solution One-ERP par ses entités clientes existantes ou futures (les Clients), dont la Sonatel et les filiales de son périmètre, au titre du Contrat de Service. Elle exploite le Service à ses risques et périls et dispose de la liberté tarifaire des Services.

S'il le souhaite, le délégant pourra commercialiser lui-même la solution One-ERP en dehors du Groupe Orange, sous réserve toutefois que ces opportunités d'affaires ne remettent pas en cause les conditions de prestation de la solution One-ERP

pour les clients du Service, ni l'équilibre économique pour la Société délégataire. Dans ce cas, les Parties conviennent que le délégant sera le seul bénéficiaire de la marge commerciale nette que pourrait dégager cette activité, une fois déduits (i) les coûts directs pour servir ces autres clients qui seront à la charge du délégant et (ii) la quote-part de coûts indirects correspondante qui seront payés par le délégant à la société délégataire. Les Parties conviendront alors d'un commun accord des modalités de fourniture de ce service à ces autres clients (les «Autres Clients»).

Au-delà des économies réalisées pour le délégant suite au transfert de la Base de coûts de la solution One-ERP dans le cadre de la Convention, net de la rémunération due à la Société délégataire au titre du Contrat de Service, et compte tenu des économies d'échelles et des bénéfices attendus de la mutualisation de la solution One-ERP pour les Clients, le délégant sera rémunéré par la société délégataire sous forme :

- d'un montant d'initialisation : le «Montant d'initialisation» de trois millions (3.000.000 € HT) d'euros hors taxe à payer à l'entrée en vigueur de la présente convention ; et ;
- d'une redevance annuelle (la «Redevance Annuelle») d'un montant maximum de six cent cinquante mille (650.000 € HT) euros hors taxe par an qui sera calculée comme suit :

- a. trois cent mille (300.000 € HT) euros hors taxe par an pour deux pays Clients hors du périmètre du groupe Sonatel constatés au premier janvier de l'année en cours ;
- b. quatre cent cinquante mille (450.000€ HT) euros hors taxe par an pour trois à quatre pays clients hors du périmètre du Groupe Sonatel constatés au premier janvier de l'année en cours ;
- c. six cent cinquante mille (650.000 € HT) euros hors taxe par an au-delà.

Les redevances Annuelles seront réglées dans un délai de 60 jours à compter de la date de facturation.

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 2.815 millions Fcfa au titre de l'exécution de la présente convention.

**17. Accord préliminaire engageant Orange MEA, OFMS et Sonatel SA sur le projet RUMBA signé le 31 juillet 2021.**

## • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Cheikh Tidiane Mbaye

## • Nature et objet

Le présent accord préliminaire, a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en oeuvre du projet Rumba par OFMS et Sonatel, sous la maîtrise d'ouvrage d'Orange OMEA, et en particulier de définir les conditions selon lesquelles, avant la date de la migration effective, planifiée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, Sonatel et OFMS :

- mettent en oeuvre le projet en souscrivant aux contrats mentionnés au paragraphe ci-après : «OFMS donne son accord à Orange MEA pour continuer à payer les prestations tango aux conditions existantes jusqu'à la migration de OFMS vers Rumba, et donne son accord pour ne pas renouveler à l'échéance le contrat d'application Tango» ;
- s'engagent au respect du calendrier de migration.

A ce titre, il est rappelé pour Sonatel et OFMS, les dates et échéances suivantes :

- Pour une migration effective au plus tard au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (prévisionnel à date, avec un démarrage au Q4 2021 sur le site de Médina), un démarrage de projet au plus tard au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (Kick-Off Filiale/Group) ; avec la possibilité d'un début de projet sur le site de médina (site secondaire Rumba) au Q4 2021.

Ce calendrier du site principal et secondaire, ainsi que sa faisabilité, devront faire l'objet d'une validation avec Ericsson.

- La préparation des infrastructures (data center, connectivité), réalisée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, nécessite un purchase order de set up vers Ericsson au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 suivi d'un kick off avec Ericsson au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 au plus tard.

- Sonatel est « DC cluster », il devra être en mesure d'accueillir les équipements au sein de son data center à compter de Mars 2022, au plus tard.

## • Modalités et effets

Les coûts du projet pour OFMS incluent :

- Les coûts de continuité de la plateforme TANGO, dont le tarif sera défini au prorata de l'usage d'OFMS selon les termes du contrat et jusqu'à la date effective de la migration du Projet.
- Les coûts de reprise des add-ons centraux, des composants groupe et des rapports existants. Ces prestations sont au forfait et seront facturées selon les dispositions mentionnées à l'annexe 3.
- Les coûts de l'option IPS/IDS (équipement de sécurité), qu'OFMS s'engage à souscrire auprès d'Ericsson.
- Les montants à payer à Ericsson AB et à Ericsson local en application des contrats mentionnés au paragraphe 1 :
- Le «Set-up fees» (frais d'accès au Service) pour un montant de 1.440.000€ HT (un million quatre cent quarante mille euros hors taxes) ;
- Le « revenue Share » (partage de revenu), selon les modalités précisées en Annexe 2.
- Les coûts des prestations de Data Management, confiés à Orange SA/ Orange Innovation, pour un montant prévisionnel de 1.172.000 €HT (un million cent soixante-douze mille euros hors taxe) sur la période des 5 années. Ce montant sera réévalué selon les dispositions mentionnées à l'annexe 3. Cette prestation fera l'objet d'un contrat entre OMEA SA et Orange SA/Orange innovation (fonctionnalités, livrables, calendriers).

La solution de data management s'envisage dans un premier temps sur une infrastructure en France, puis sera migrée sur une infrastructure dans les pays, ce qui est l'objectif de partage par les filiales d'OMEA pour cette solution et sa localisation.

- Les coûts liés aux Data Centers, avec un prix à définir avec Sonatel.
- Les coûts de licences avec VMWare (souscrits auprès d'un distributeur local) et Software AG (facture dans le cadre du contrat conclu avec Ericsson),
- Les coûts du Centre de Services Partage Orange Money, pour un montant prévisionnel de 3.539.000 €HT (trois millions cinq cent trente- neuf mille euros hors taxe), sur la période des 5

années. Il est convenu qu'en début de cette année (2024), les budgets feront l'objet d'une analyse et les engagements ultérieurs nécessaires seront soumis à la gouvernance du CSP avec participation des pays et /ou clusters.

- Les coûts du CSP Orange Money, seront facturés aux pays selon une régie d'allocation décrite en Annexe 3 :

«Les coûts prévisionnels relatifs au CSP Orange Money s'appuient sur les besoins identifiés lors de la phase de construction du Projet. Ces coûts ainsi que les clés de répartition sont susceptibles d'évolution en fonction des activités nécessaires au projet ou demandées par les pays».

Afin de faciliter la migration de la solution actuelle vers la solution cible, Orange MEA pourra proposer un modèle de prix fixe à terme (« forward pricing ») par lequel certains coûts fixes seront rendus variables par unité d'oeuvre (e.g. clients, transactions, etc.) à OFMS et étalés sur la durée du projet.

Cela suppose toutefois, qu'OFMS s'engage contractuellement, dès l'origine, et pour le montant total et la durée du Projet, afin qu'Orange MEA recouvre dans le temps l'investissement initial et le coût du capital / du financement correspondant.

Le «revenue Share» (sur la base du chiffre d'affaires agrégé de l'activité Orange Money aux normes IFRS) repose sur les principes ci-après.

Un barème avec 3 lots de services/transactions associés chacun à des pourcentages dégressifs de rémunération, en fonction de paliers de revenus :

- Le lot 1 inclut les services de base et les add-ons basiques,
- Le lot 2 inclut des services et add-ons plus complexes,
- Le lot 3 concerne des nouveaux services.

Le principe retenu avec Ericsson est une rémunération plus élevée pour les services innovants, afin de promouvoir les initiatives pour le développement des services et assurer la croissance du chiffre d'affaires Orange Money.

Le revenu étant apprécié de manière consolidée au niveau du GSA, une mutualisation du chiffre d'affaires Orange Money des filiales EME on non EME sera dès lors appliquée aux lots de services, afin de déterminer chaque mois les pourcentages de rémunération permettant de calculer la rémunération d'Ericsson par chacune des filiales.

L'annexe 2 précise le détail du barème de rémunération et les services concernés.

Tous les montants s'entendent Hors Taxes et les prix qui seront stipulés dans le GSA et le NPA sont nets de TVA, taxes sur le chiffre d'affaires ou taxes comparables dues au titre de ces prestations.

Au 31 décembre 2022, cette convention n'a pas produit d'effet.

## 18. Avenant 1 à la convention de convention de coopérations avec OMEA du 23 décembre 2020

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON

### • Nature et objet

L'objet de l'avenant est de proroger de deux ans, la durée de la convention de coopération entre Sonatel et Orange OMEA (du 23 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022).

### • Modalités et effets

Au 31 décembre 2022, cette convention n'a pas produit d'effet.

## 19. Avenant au protocole de plafonnement avec Orange

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou Actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

L'objet de l'avenant est de proroger de deux ans la durée du protocole de plafonnement entre Sonatel et Orange OMEA (du 23 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022).

### • Modalités et effets

Au 31 décembre 2022, cette convention n'a pas produit d'effet.

## 20. Participation au câble sous-marin SIMBA

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### • Nature et objet

Sous la Direction de Facebook, un consortium a été créé pour la construction d'un câble sous-marin dénommé «Simba West» qui part de Yzerfountain en Afrique du Sud à Widemouth bay au Royaume Unie. Vodafone, MTN, China Mobile (CMCC) et le WIOCC ont rejoint ce consortium SIMBA à travers un accord signé le 2 mars 2020 dénommé «Joint Build Agreement» (accord de construction conjointe (JBA)).

Au regard des capacités de ce câbles sous-marin et de son intérêt, Orange MEA a rejoint le JBA par signature d'un accord d'adhésion le 3 juin 2020.

En plus de ce JBA, 3 autres accords encadrent le consortium :

- un contrat fournisseur (supply contract) signé par les membres du consortium et Alcatel qui a en charge la construction ;
- un accord de facturation (Central billing party agreement) dans lequel, le consortium désigne le WIOCC comme centre de facturation et de paiement ;
- un accord sur l'organisation global intitulé « landing Party agreement » (LPA), entre le consortium SIMBA et les membres pour la gestion des autorisations locales et la fourniture de

services des opérateurs membre du consortium SIMBA. A la date de la présente convention, 7 LPA ont été signées pour le projet « SIMBA West » : Afrique du Sud, DRC, Côte d'Ivoire, Nigéria, Sénégal, Portugal et Royaume Uni.

La convention a été signée pour une durée de 15 ans au minimum.

Elle prend effet à partir de la date de la dernière signature de la convention par les différentes parties.

### • Modalités et effets

Tel que mentionné à l'annexe 4 de la convention, le coût de la construction relatif à OMEA s'élève à 52.399.320 dollars y compris un montant de FCFA.7.700.00 dollars relatif aux infrastructures d'atterrissage.

En sa qualité d'agent, l'OMEA supportera les coûts mentionnés ci-après. Chaque partie supportera les coûts proportionnellement à sa participation des copropriétés ou de la partie applicable respectivement.

Les coûts qui seront facturés par l'OMEA aux autres parties sont : coût du capital, dépenses de fonctionnement et maintenance, coût du permis et autres coûts.

Au titre de l'exercice 2022, cette convention n'a pas produit d'effet.

## 21. Convention d'assistance avec oinis

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### • Nature et objet

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, OINIS Afrique étant créé, le présent contrat signé le 27 octobre 2020, a été préalablement autorisé par le conseil d'administration du 17 juillet 2020.

OINIS Africa bénéficiera d'une assistance de la SONATEL pour des prestations de services (tels que définis en annexe de la convention) et notamment en ce qui concerne :

- la location d'un immeuble à usage professionnel,
- l'achat de véhicules,
- la commande de fournitures de bureau,
- les dépenses informatiques, et
- les prestations juridiques.

En contrepartie de ces prestations, Orange versera à la SONATEL un prix tel que défini dans le modèle financier en annexe de la convention.

En plus de ces prestations d'assistance, Sonatel assistera Orange SA pour le compte de OINIS de prestation d'assistance ponctuelles (étude et conseil juridique et assistance dans le domaine contentieux).

#### • Modalités et effets

La présente convention rentre en vigueur le 1er septembre 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les prix stipulés dans le contrat sont nets de tous impôts, droits, taxes, prélèvement ou retenues de toute nature, y compris la TVA ou taxes comparables, dus au titre de contras et des prestations prévues.

L'ensemble des prestations sera facturé en mode cost +/-8%. Ce type de facturation implique une augmentation de 8% sur chacune des dépenses que Sonatel fera pour OINIS selon les conditions contractuelles du présent accord.

Sur l'exercice 2022, le montant comptabilisé est de 8 millions Fcfa.

## 22. Convention de tresorerie avec ofms

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Sékou DRAME

#### • Nature et objet

Pour faire face à leur besoin de trésorerie, SONATEL et OFM Sénégal ont convenu de rechercher une alternative au marché

financier ou bancaire. Compte tenu du pouvoir de contrôle de SONATEL sur OFM Sénégal, elles ont décidé de recourir à une convention de trésorerie, telle qu'autorisé par l'article 14.3 de la loi n°2008-26 portant réglementation bancaire.

La convention signée le 13 janvier 2021 a été autorisée par le conseil d'administration de la SONATEL lors de sa 194<sup>ème</sup> réunion du 13 juillet 2020.

#### • Modalités et effets

Chaque partie ouvrira dans ses livres, à l'autre partie, qui l'accepte, un compte courant. Les avances de trésorerie seront inscrites en compte courant en exonération de toutes commissions.

Chaque Partie peut bénéficier d'avances pour faire face à des besoins de trésorerie. A cette fin, la signataire autorisée adresse une demande d'avance aux interlocuteurs visés à l'annexe 2 de la convention (SONATEL, chef du département finance et OFMS, chef du département finances et support) par tout moyen laissant trace écrite, au moins cinq jours avant la date de Mise à disposition souhaitée.

Chaque avance est remboursable en intégralité à tout moment en fonction de la situation financière de l'emprunteur. Le solde créditeur des avances sera productif d'intérêt au taux de 4,7% l'année. Les intérêts échus seront comptabilisés au crédit du compte courant chaque fin d'année.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée, sauf dénonciation de l'une des parties au plus tard 3 mois avant la fin du terme annuel par lettre portée contre décharge ou lettre recommandée avec accusé de réception.

Sous l'exercice sous revue, cette convention n'a pas produit d'effet.

## 23. Convention de cooperation avec omea

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON

## • Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles Orange MEA s'engage à transférer certains éléments de son savoir-faire sectoriel et à fournir à la société des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines suivants :

- a) Accès direct et privilège à l'ensemble du savoir-faire du groupe Orange dans les métiers de l'opérateur multiservices permettant : d'établir, de développer et d'exploiter tous les réseaux de télécommunications.
- b) Prestation de conseil et d'assistance dans les domaines suivants : technologie, marketing, stratégie, support, finance, contrôle interne, audit et gestion des risques, conformité et gouvernance, juridiques et réglementaire, ressources humaines, achats groupé, contenu, relation institutionnelle et avec les différentes parties prenantes.

Orange MEA se réserve la possibilité, ce que la société lui reconnaît, de faire appel à d'autres sociétés du groupe Orange ou des tiers (y compris prestations externes au groupe) pour la fourniture de services ou de certains d'entre eux, et ceci, sans facturation supplémentaire de frais additionnels à la société.

Orange Mea s'engage à transmettre par tous les moyens à la société ses procédures et méthode relatives aux activités précitées et à faciliter les points de contacts entre la société et les directions d'Orange MEA en charge de ces activités. Il est expressément convenu que la présente convention ne couvre pas l'intégralité des prestations qu'Orange MEA ou le Groupe pourraient être amenés à rendre à la SONATEL ou à ses filiales. Sont notamment exclus du périmètre de la convention :

- toute mise à disposition de personnel,
- toute licence de marque,
- tout usage de plateforme de service mutualisées (Tango, Nomad, Zebra...),
- tout usage de licences achetées ou d'outils acquis dans le cadre de contrats groupe,
- toute adhésion à des centres de services partagés (GOS, CECOM, ERP, Fraud & Revenue Assurance, etc.),
- les prestations par le GOS et le centre de conformité Orange Money (CECOM)),
- les prestations d'innovation.

Les missions à caractère exceptionnel, sur demande expresse de la société. Ces prestations devront, le cas échéant, faire l'objet de contrats spécifiques conclus à cet effet.

Enfin, il est expressément convenu que le support d'Orange MEA aux filiales Etrangères de la Société, fera l'objet de contrats séparés conformément à la pratique du Groupe Orange avec ses sociétés Affiliées.

La convention entre rétroactivement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

## • Modalités et effets

En contrepartie de la fourniture des services, la société Orange MEA percevra une redevance annuelle d'un montant égal au ratio calculé selon les dispositions ci-après multipliées par le chiffre d'affaires annuel externe hors taxes au sens de la norme comptable applicable au Sénégal en Euros de la société pour l'année concernée.

Le ratio est calculé chaque année par Orange MEA pour toutes les sociétés de son périmètre ayant conclu une convention similaire à la convention. Le ratio est égal :

- i) aux coûts totaux supportés par Orange MEA pour la fourniture des services réalisés pour l'année concernée, auquel s'ajoute une marge de 8% sur lesdits coûts ;
- ii) divisés par la somme des chiffres d'affaires annuels de toutes les sociétés du groupe Orange MEA ayant conclu une telle convention sur l'année concernée.

Ce ratio de l'exercice N sera communiqué à la société au plus tard le 30 juin de l'exercice social suivant :

(N+1). Si le ratio établit au titre de l'année N révèle une augmentation de plus de 15% par rapport au ratio de l'exercice précédent, les parties conviennent que la société pourra exprimer son désaccord sur le nouveau ratio dans un délai de 30 jours.

Quant aux services, ils seront facturés semestriellement par OMEA et payable directement à cette dernière en Euros dans les 30 jours qui suivent. La facture du premier semestre sera basée sur :

- i) le ratio de l'exercice N-1,
- ii) multiplié par le chiffre d'affaires externe hors taxe de la société réalisé au premier semestre, remonté en Euros dans l'outil de consolidation Magnitude sur le compte T30000.

Une deuxième facture sera basée sur le ratio de N, sauf convention expresse contraire, le non-paiement par la société

dans les délais, entraîne une majoration pour retard de paiement qui sera appliquée à compter de la date initiale d'échéance. Cette majoration pour retard de paiement sera égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêts pratiqué par la BCEAO à son opération de refinancement au 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, ou de l'année précédente pour la facturation de janvier à mars, sur le montant toutes taxes comprises des sommes dues.

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 1.807 millions Fcfa Au titre du coût de mise à disposition du personnel, la SONATEL SA a refacturé à Orange-MEA SA, les charges relatives aux expatriés supportées par la SONATEL SA et qui sont en dehors du forfait fixé par Orange SA. Le montant des charges refacturées par la SONATEL SA s'élève à 97 millions Fcfa au 31 décembre 2022.

## 24. Protocole d'accord entre Sonatel et OMEA

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

SONATEL et Orange MEA de la convention de coopération précisant les conditions et modalités selon lesquelles Orange MEA s'engage à transférer certains éléments de son savoir-faire et à fournir à la SONATEL des prestations de conseil et d'assistance dans un certain nombre de domaines.

Le Groupe Orange est également l'actionnaire majoritaire de Orange Brand Services Limited (OBSL), propriétaire de la marque Orange. La SONATEL et ses filiales au Sénégal ont signé avec OBSL des accords de licence de marque intitulé Brand Licence Agreement (BLA), aux termes desquelles elles se sont engagées à payer à OBSL une redevance pour l'usage de la marque.

Les parties déclarent et attestent qu'elles ont une parfaite connaissance de la convention BLA. Les parties ont convenu du principe d'un protocole d'accord relatif à la rémunération de la convention de coopération, pour tenir compte en particulier de l'évolution des transferts de savoir-faire.

Le présent protocole d'accord annule et remplace le protocole d'accord signé le 18 décembre 2013 entre la Sonatel et Orange MEA. Il rentre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 c'est-à-dire, la date d'expiration de la convention, date à laquelle il sera terminé sans possibilité de prorogation de fait. Il sera automatiquement et immédiatement résilié ou annulé en cas de résiliation ou d'annulation de la convention pour quelque motif que soit et sans pénalité ni dommage et intérêts.

### • Modalités et effets

Une assiette de calcul est définie pour chaque année en cours sera composée de deux éléments suivants :

i) le montant des redevances dues à OBSL par la Sonatel au Sénégal et tel que précisé à l'annexe 1 de la convention (périmètre Sénégal) au titre de la marque Orange, et ii) le montant des redevances dues à Orange MEA par l'ensemble des entités du Périmètre Sénégal et des filiales de la Sonatel à l'international, tel que précisé en Annexe 2 (périmètre Sonatel), au titre de la convention et des conventions d'assistance passées entre Orange MEA et les filiales internationales de la SONATEL.

L'assiette ainsi définie ramenée au chiffre d'affaires hors taxe consolidé du Périmètre de l'exercice précédent l'année en cours, dite année N-1 tel qu'audité et arrêté par le Conseil d'administration de la SONATEL, dit (chiffre d'affaires de référence) réel que définit à l'annexe 3, donne un taux de redevance global (le taux global).

Plafond global : les parties s'accordent à ce que le taux global soit plafonné chaque année à 1,29%. Ce taux plafond appliqué au chiffre d'affaires global donne le montant du plafond.

Plancher : il est expressément convenu que, nonobstant les stipulations de l'article 2 (plafond), la redevance due au titre de la convention ne pourra en aucun cas être ajustée en deçà de 0,2% du chiffre d'affaires de référence du périmètre Sénégal mentionné à l'annexe 3, correspondant à la quote-part des charges supportées par Orange MEA pour la Sonatel au titre des centre de compétence techniques (réseau et services) et achats mutualisées BuyIn (le «plancher»).

Au 31 décembre 2022, l'excédent de redevance est de 455 millions Fcfa avec un effet d'égal montant sur les produits de la SONATEL SA.

## 25. Contrat de consortium pour l'établissement, l'exploitation-maintenance et la commercialisation du backbone africain en fibre optique «DJOLIBA»

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Sékou DRAME

### • Nature et objet

La présente convention a été signée entre Orange SA, OMEA, SONATEL et d'autres filiales de la sous-région.

Le Groupe Orange, par l'intermédiaire de sa filiale OMEA qui regroupe l'ensemble des filiales et participations exerçant leur activité en Afrique de l'Ouest et au moyen Orient, est fortement présent dans le domaine des réseaux et infrastructures en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, les sociétés SONATEL et Orange Côte d'Ivoire, affiliées à OMEA et leurs sociétés filiales respectives, notamment Orange Mali et Orange Burkina Faso, disposent d'infrastructures de transmission à fibre optique opérationnelles dans leurs territoires nationaux et envisagent de connecter ces infrastructures afin de mettre en oeuvre un projet de backbone transnational en Afrique de l'Ouest (ci-dénoté « DJOLIBA »).

A cette fin, les parties ont engagé des discussions pour la réalisation du projet DJOLIBA sous la coordination de OMEA et avec le soutien et la participation de la Direction du Groupe Orange en charges des réseaux et des services internationaux. Les parties souhaitent :

- établir un réseau transfrontalier de transmission haut débit destiné aux filiales du groupe Orange dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'à d'autres pays d'Afrique centrale ;
- définir les modalités et conditions des activités d'exploitation et de maintenance en vertu desquelles le DJOLIBA sera exploité, mis à niveau et entretenu pendant la durée du contrat ;
- définir les modalités commerciales du DJOLIBA.

Le contrat est conclu pour une durée de 10 ans à partir de la date de signature du contrat.

### • Modalités et effets

Les prix des services de DJOLIBA sont définis dans un catalogue de prix à l'annexe 8 et sont appliqués par les parties dans le cadre de la refacturation de leurs clients (« catalogue tarifs externe »).

Les prix des prestations réalisées par les parties au bénéfice d'une autre des Parties lorsqu'elle contractualise avec un Client sont définis également à l'annexe 8. Ce sont ces prix de prestations qui donnent lieu à refacturation interne et couvrent l'ensemble des coûts occasionnés par la mise à disposition du Service au client (« catalogue tarif interne »).

Les prix des services au titre du contrat sont exprimés en Euro, monnaie de facturation, de compte et de paiement.

Les paiements se feront à J+60, J étant la date d'émission de la facture.

Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé un montant de 340 millions Fcfa au titre de l'exécution de la présente convention.

## 26. Convention de soutien à la succursale GOS

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Sékou DRAME

### • Nature et objet

Le GOS, en tant qu'entité d'hébergement et de mutualisation des ressources IT du groupe Orange sur la zone MEA, se veut être le catalyseur de l'efficacité opérationnelle de ses clients. Il entend booster son business et ambitionne de se positionner comme le partenaire et le gestionnaire de référence des centres d'expertise d'Orange MEA au profit des autres filiales du groupe Orange.

Pour ce faire, et pour renforcer sa présence sur le marché potentiel que représente le Sénégal, le GOS s'est rapproché de la SONATEL et a sollicité son support en termes de ressources matérielles ; logicielles et humaines, pour la création et

l'accompagnement d'une succursale devant abriter les centres de services partagés (CSP) au profit d'autres sociétés du groupe Orange.

En effet, la gestion des activités du CPS devant s'effectuer à partir de Dakar, et aux fins de faire bénéficier la nouvelle entité de conditions adéquates tout en allégeant les charges, il est apparu pertinent d'avoir recours à la Sonatel pour bénéficier de son support concernant certaines activités opérationnelles.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la SONATEL lors de sa 197<sup>ème</sup> réunion du 22 décembre 2020.

Signée le 14 janvier 2021, la convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mises en oeuvre de l'assistance dans divers domaines, notamment administratif, technique, financier, juridique, fiscal, ressources humaines et achats, que SONATEL doit apporter à GOS Sénégal (les prestations sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention).

Il est entendu que dans la présente convention, GOS s'entend de la société GOS, de sa succursale et de GOS Sénégal hébergée par cette dernière.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable de manière tacite et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Modalités et effets les prestations au GOS seront facturées par trimestre, la première facture de l'année étant émise sur la base du budget prévisionnel, le bon de commande annuel faisant foi.

Les parties acceptent de mettre en place des réunions trimestrielles au cours desquelles elles procéderont à la revue des prestations en cours et valideront les prestations déjà effectuées. Cette validation servira de base à l'émission de la facture du trimestre suivant. Ce processus conditionnera le paiement de l'avance de trésorerie suivant.

Les conditions et modalités sont mentionnées en annexe 2 par type de prestation. L'assistance du GOS Sénégal par la Sonatel est rémunérée sur la base d'une facturation réel au prorata des ressources affectées auquel se rajoute un mark-up de 8%.

Au titre de l'exercice 2022, cette convention a produit un effet global de 126 millions Fcfa.

## 27. Convention d'assistance avec Orange (SL) LTD

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la SONATEL SA et Orange (SL) Ltd autorisée lors de la 171<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de la SONATEL SA du 18 septembre 2016, signée le 1<sup>er</sup> mars 2018 avec effet rétroactif au 19 juillet 2016.

La convention a pour objet de déterminer les modalités et conditions dans lesquelles SONATEL transférera du savoir-faire à Orange (SL) Ltd et rendra les prestations à Orange (SL) Ltd en vue de lui permettre de développer ses activités dans leur contexte concurrentiel et de développement sous régional et de bénéficier de l'ensemble des synergies disponibles dans le cadre du Groupe SONATEL.

Cette convention prévoit notamment :

- un transfert de savoir-faire de la SONATEL SA dans le domaine de la planification stratégique, réglementaire, financier, technique, de l'innovation, commercial, de la qualité et de l'optimisation des processus, administratif, des achats, des ressources humaines, dans le domaine du contrôle de gestion, dans le domaine de la fraude et du revenu assurance ;
- des prestations d'assistance à titre permanent par la mise à disposition d'experts à titre permanents ainsi que la mise à disposition de tout ou partie de ses outils et logiciels de gestion financière, commerciale, technique ou opérationnelle dans les limites de la réglementation des télécommunications et des règles définies au Sénégal et en Sierra Leone;
- des prestations d'assistance ponctuelles à la demande d'Orange (SL) Ltd.

### • Modalités et effets

En contrepartie du transfert de savoir-faire et de personnel, Orange (SL) Ltd verse à la SONATEL SA une redevance annuelle forfaitaire calculée sur la base de 3% du chiffre d'affaires hors taxe net du montant des «management fees» versés directement au Groupe Orange.

Les prestations du directeur seront facturées à FCFA.9 millions /mois homme.

Les experts détachés à titre permanent seront facturés à hauteur de FCFA.7 millions/mois homme.

La facturation des experts temporaires s'établit à FCFA.350.000/jour homme hors frais de transports et d'hébergement.

L'utilisation des logiciels et outils de gestion de la SONATEL SA sera facturée au prorata des ressources utilisées.

Assiette : (amortissements + charges de maintenance) + 15%.

Cette convention a fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant numéro 1, signé le 1<sup>er</sup> décembre 2019 porte sur la suspension du paiement de la redevance de transfert de savoir-faire prévue à l'article 3.2 de la convention du 1<sup>er</sup> mars 2018 pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- l'avenant numéro 2 signé le 31 décembre 2019, prévoit une révision du coût du personnel mis à la disposition d'Orange Sierra Leone conformément à l'article 4 de la convention du 1<sup>er</sup> mars 2018. Ces coûts seront facturés durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 comme prévu à l'annexe «clefs de facturation» de l'avenant.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre du soutien de la SONATEL à sa filiale Orange Sierra Leone.

Sur l'exercice 2022, cette convention a généré des produits pour un montant total de 1.033 millions FCFA, qui s'analysent comme suit :

En millions de FCFA

Personnel détaché	182
Réseau SI	152
Management fees	699
<b>Total</b>	<b>1 033</b>

## 28. Convention de renouvellement de la concession

### • Administrateurs concernés

- Monsieur Koly FAYE
- Monsieur Abdoulaye DIOP
- Monsieur Abdoulaye SAMB

### • Nature et objet

Une convention a été signée en date du 21 juin 2016 entre l'Etat du Sénégal et la SONATEL SA, en vue du renouvellement de la concession arrivée à échéance le 8 août 2017. Cette convention

prévoit également les modalités d'attribution de fréquence 4G. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration de la SONATEL SA en sa 167<sup>ème</sup> session en date du 20 juin 2016.

Le renouvellement de la concession porte sur l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de télécommunications et la fourniture de services de télécommunications pour une durée de 17 ans, qui commence à courir à compter du 9 août 2017.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal s'engage à attribuer à la SONATEL SA des fréquences 4G pour une durée de 17 ans qui commence à courir à compter de la signature de la décision d'attribution de fréquences en date 3 août 2016.

### • Modalités et effets

Le renouvellement de la convention de concession de la SONATEL SA ainsi que l'attribution de fréquences 4G sont faits moyennant le paiement d'un montant total de FCFA.100 milliards réparti comme suit :

- FCFA.68 milliards au titre du renouvellement de la licence globale fixe 2G/3G ;
- FCFA.20 milliards au titre de l'attribution des fréquences 2x10Mhz dans la bande des 1800 Mhz ;
- FCFA.12 milliards au titre de l'attribution de fréquences de 2x10 Mhz dans la bande des 800 mhz.

Ce montant est payé selon les modalités suivantes :

- paiement de FCFA.50 milliards en juillet 2016, après publication dans le Journal Officiel de la République du Sénégal des nouvelles versions de la Convention de Concession et du cahier des charges et signature de la décision d'attribution de fréquences 4G. Ce premier versement concerne le paiement de FCFA.32 milliards au titre de l'attribution des fréquences 4G et le paiement de FCFA.18 milliards au titre de l'acompte sur le renouvellement de la licence globale fixe 2G/3G ;
- paiement du reliquat de FCFA.50 milliards en janvier 2017 au titre du reliquat sur le renouvellement de la licence globale fixe, 2G/3G.

Le montant de la concession a été intégralement payé par la SONATEL sur les exercices antérieurs.

## 29. Convention de cooperation avec Orange MALI

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

Monsieur Sékou DRAME  
Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention de coopération technique signée en août 2002 entre la SONATEL et Orange Mali dans les domaines suivants :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Mali,
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA dans les domaines de la gestion opérationnelle, de l'assistance technique, de l'ingénierie et de la formation,
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Mali pour des études ponctuelles et spécifiques,
- fourniture par la SONATEL à la demande d'Orange Mali, d'outils de gestion technique et commerciale,
- utilisation par Orange Mali des nouveaux logiciels de la SONATEL SA.

Cette convention a fait l'objet de trois avenants signés respectivement le 18 novembre 2005, le 23 décembre 2008 et le 23 décembre 2011. Le second avenant complète les prestations prévues dans la convention de coopération et dans l'avenant n°1 signés entre les parties en 2002 et en 2005.

Le troisième avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée en août 2002 relatif au paiement des « managements fees ».

En sus des prestations déjà prévues dans ces deux contrats initiaux, les parties conviennent de s'accorder mutuellement des prêts et emprunts.

Ces managements fees ont fait l'objet d'un avenant N°4 préalablement autorisé par le conseil d'administration de la SONATEL SA du 18 décembre 2019. Cet avenant modifie le mode de facturation des managements fees pour tenir compte de l'évolution d'Orange Mali qui a créé une filiale Orange

Finance Mobiles Mali pour gérer l'activité Orange Money. La redevance annuelle est équivalente à 3% du Chiffre d'affaires net des activités intragroupes du périmètre de consolidation constitué par Orange Mali et ses filiales et après déduction du management fees versé directement à Orange.

### • Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Mali versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3% du chiffre d'affaires social net du montant des «managements fees» versés directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Mali.

Les prestations fournies à titre permanent par le personnel détaché sont facturées à hauteur de FCFA.7,5 millions par mois et par agent pour les postes de directeur général et de directeur et à hauteur de FCFA.5,9 millions par mois et par agent pour les autres postes.

Les missions d'expertise temporaire sont facturées au taux de FCFA.350.000 par jour/homme.

L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Mali sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 15 %.

Au titre de l'avenant n° 2, le montant des prêts consentis par une partie ne saura excéder au moment du prêt plus de 60 % de la trésorerie moyenne mensuelle des 6 derniers mois.

Le taux d'intérêt correspond au taux moyen sur les trois derniers DAT dont bénéficie le prêteur majoré de 0,25 point.

Si, du fait du prêt de la convention, le prêteur contracte une dette, le taux à appliquer sera le taux de sortie de ladite dette majorée de 0,25 point.

Les montants facturés par la SONATEL SA au titre de l'exercice 2022 s'élèvent globalement à 9.336 millions Fcfa.

## 29. Convention d'assistance avec le groupement Orange Services

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance à la gestion au moyen de la mise à disposition d'experts à titre permanent de la SONATEL SA auprès du Groupement Orange Services (GOS). Cette convention a été validée lors de la 155<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de SONATEL du 18 septembre 2014 et lors de la 14<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de GOS SA.

La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Il a un effet rétroactif et commence à courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### • Modalités et effets

Dans le cas d'un expert détaché, la facturation sera de FCFA.7 millions/mois homme (collaborateur) et FCFA.9 millions/mois homme si le collaborateur occupant un poste de DG ou DGA.

Dans le cas d'un expert temporaire, la facturation sera de FCFA.350 000/jour homme. Cette facturation ne comprend pas les frais de voyage, de séjour et de vie.

Dans le cas des autres prestations d'assistance, la facturation doit être convenue entre les deux parties avant le démarrage effectif de l'exécution de la prestation sollicitée.

Au 31 décembre 2022, les effets produits par cette convention ne concernent que les prestations d'assistance permanente des experts qui s'élèvent à un montant global de 46 millions Fcfa.

### 30. Convention d'assistance avec Orange Guinée

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Guinée et la SONATEL SA signée le 21 juin 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Guinée dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Guinée pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la SONATEL SA à Orange Guinée d'outils de gestion.

Un avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée le 21 juin 2007 relatif au paiement des «management fees».

#### • Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Guinée versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3% du chiffre d'affaires net du montant des «management fees» versée directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Guinée.

Ces managements fees ont fait l'objet d'un avenant numéro 2 autorisé par le Conseil d'administration de SONATEL SA du 18 décembre 2019, qui s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La convention du 23 décembre 2011 a été modifiée comme suit : «en contrepartie du transfert de savoir-faire tel que défini à l'article 2.1 Orange Guinée versera à SONATEL SA une redevance annuelle équivalent à 3% du chiffre d'affaires net des activités intra groupe du périmètre de consolidation constitué par Orange Guinée et ses filiales et après déduction des managements fees versé directement à Orange».

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Guinée supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la SONATEL et versera un montant de FCFA.7 millions/mois homme.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la SONATEL SA à Orange Guinée à raison de FCFA.350.000/jour homme.

L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Guinée sur

la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2022 au titre de cette convention s'élève à 8.669 millions Fcfa et se détaille comme suit :

En millions de FCFA

Personnel détaché	379
Management fees	8.069
Réseau	191
Costing	30
<hr/>	
Total	8 669

### 31. Convention d'assistance avec Orange Bissau

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Bissau et la SONATEL SA signée le 6 août 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Bissau dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Bissau pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la SONATEL SA à Orange Bissau d'outils de gestion.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 9 juillet 2008 dans le but de modifier et de supprimer les termes de la convention du 6 août 2007 relatifs aux coûts du personnel à titre permanent mis à la disposition d'Orange Bissau par la SONATEL SA.

L'article 2 de l'avenant n°1 à la convention précise que la SONATEL SA facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

Un avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée le 6 août 2007 relatif au paiement des «management fees».

#### • Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Bissau versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3 % du chiffre d'affaires social net du montant des «management fees» versé directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Bissau.

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Bissau supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la SONATEL SA. La SONATEL SA facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la SONATEL SA à Orange Bissau à raison de FCFA.350.000/jour homme.

L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Bissau sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2022 au titre de cette convention s'élève à 890 millions Fcfa.

### 32. Contrat de licence de marque

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE

- Monsieur Hugues FOULON
- Monsieur Fabrice ANDRE

#### • Nature et objet

SONATEL étant une filiale du Groupe Orange utilise la Marque Orange depuis 2006 pour bénéficier de sa spécificité bien établie, de sa réputation mondiale et de son goodwill.

Le concessionnaire a une licence non exclusive d'utilisation de la marque orange sur le territoire pendant la durée contractuelle, dans le cadre de la fourniture, de la vente, de la distribution, de la promotion et de la commercialisation des services sous licence, des produits connexes et des produits promotionnels, sous toutes les formes de supports actuels et futurs (y compris internet et les médias sociaux) et de canaux de commercialisation et distribution (y compris, sans s'y limiter, l'exploitation des magasins de vente au détail de la marque Orange), et le concessionnaire s'engage à utiliser la marque orange pendant la durée contractuelle, dans chaque cas selon les termes et conditions figurant dans le présent contrat.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 17 avril 2019.

Le présent contrat est effectif de façon rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et restera en vigueur pendant une durée de dix (10) ans.

#### • Modalités et effets

En contrepartie des licences et des autres droits octroyés en vertu du présent contrat, le concessionnaire devra verser au concédant, ou à toute entité désignée par le concédant, des redevances et autres rémunérations selon les montants et aux échéances prévus par le présent contrat. Toutes ces sommes seront comptées en FCFA et versées en euros au profit du Concessionnaire, ou de toute entité désignée par le Concédant, au crédit du compte bancaire que désignera par écrit le Concédant. Lorsque le Concessionnaire doit convertir en euros des sommes libellées dans une autre devise afin de se conformer à la présente, le taux de conversion pour le Trimestre facturé sera le taux moyen du Groupe Orange calculé sur l'exercice en cours, tel que publié mensuellement dans Magnitude selon la norme SYSCOHADA.

Les redevances et autres rémunérations dues au titre du présent Contrat seront versées au Concédant sans qu'aucune somme ne soit déduite au titre de la taxe sur la valeur ajoutée ou de droits de timbre ou autres taxes (y compris prélèvements, frais, impôts, charges ou droits) applicables actuellement selon la législation ou réglementation interne sur le Territoire, à l'exception de la retenue fiscale à la source qui pourrait être déduite.

Le Taux de redevance est égal à 1,6 % des Revenus et est reconnu par les Parties comme étant un taux de redevance de pleine concurrence pour la Marque Orange. L'effet de cette convention sur l'exercice 2022 est de 6.732 millions Fcfa.

### 33. Contrat de participation

#### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE
- Monsieur Fabrice ANDRE
- Monsieur Ludovic PECH
- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Hugues FOULON

#### • Nature et objet

Il s'agit d'un contrat signé le 31 mars 2012, entre la JV (la société BUYIN SA), la NatCo (SONATEL SA, SONATEL Multimédia, SONATEL Mobiles et SONATEL Business Solutions) et Orange SA.

Ce contrat a pour objet de poser les conditions générales de la collaboration entre la JV et la NatCo concernant les activités d'achats inscrites dans le champ d'application de la JV.

Le champ d'application des activités d'achat de la JV concerne notamment :

- la technologie des réseaux,
- les équipements client,
- les plateformes de services...

#### • Modalités et effets

Cette collaboration se fait sans contrepartie financière.

## 34. Contrat cadre avec orange finances mobiles Sénégal

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Il s'agit d'un contrat cadre autorisé lors de la 76<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de la SONATEL Mobiles du 18 avril 2017, signé entre SONATEL Mobiles et Orange Finances Mobiles Sénégal le 12 juin 2017 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2016. Il a été signé en présence du Centre d'Expertise en Conformité Orange Money (CECOM) mis en place par le groupe Orange et dont l'objectif est d'assister l'Etablissement de Monnaie Electronique (EME) dans la définition, la mise à jour et la mise en oeuvre du dispositif de conformité et pour lequel l'EME reste in-fine responsable devant la BCEAO.

Le contrat cadre a pour objet de définir les conditions de mise sur le marché et de fonctionnement du service Orange money au Sénégal au travers du système Orange money, ainsi que les droits et obligations de chaque partie en résultant, notamment pour ce qui relève de la gestion opérationnelle et technique d'Orange money à la charge de l'opérateur. Il est conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de prise d'effet. Au terme de cette période, le contrat cadre sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de cinq (5) ans.

### • Modalités et effets

En contrepartie des activités de fourniture, d'exploitation et de gestion du système Orange money, les parties conviennent que OFMS versera une rémunération dont le montant sera fixé par les parties selon des critères et méthodes à convenir ultérieurement. Au titre de l'exercice 2022, aucune facturation n'a été effectuée par SONATEL dans le cadre de cette convention.

## 35. Convention d'assistance avec Orange MALI

### • Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Sékou DRAME
- Monsieur Fabrice ANDRE

### • Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la SONATEL Mobiles et Orange Mali qui prévoit notamment :

- l'hébergement jusqu'au 15 novembre 2005 des abonnés de Orange Mali dans la plate-forme de réseau intelligent de la SONATEL Mobiles ;
- la mise en place par la SONATEL Mobiles d'une plate-forme technique et logicielle de SICO (Système d'Information Commerciale) mutualisée ;
- le support technique informatique dans l'exploitation du SICO ;
- l'utilisation par Orange Mali des nouveaux logiciels de la SONATEL Mobiles.

### • Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, la SONATEL Mobiles facture à Orange Mali sa quote-part d'amortissement des investissements au titre de l'hébergement et sa quote-part de charges au titre de support, majorées d'une marge de 25 %.

Au titre de l'exercice 2022, aucune facturation n'a été effectuée par SONATEL Mobiles dans le cadre de cette convention.

Dakar, le 17 avril 2023

Les Commissaires Aux Comptes

**DELOITTE SENEGAL**



**Dicky Selly DIOP SECK**  
*Associée*

**GARECGO**



**El hadji Abdoulaye GUEYE**  
*Associé*

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET LES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 432 DE L'OHADA

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes de votre société et conformément à l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous présentons notre rapport sur :

- les rémunérations exceptionnelles allouées par le Conseil d'Administration à ses membres au titre des missions et mandats qui leur sont confiés ;
- le remboursement des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, sous réserve des conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration qui feront l'objet d'un rapport spécial.

Dakar, le 17 avril 2023

Les Commissaires Aux Comptes

DELOITTE SENEGAL



**Dicko Selly DIOP SECK**  
Associée

GARECGO



**El hadji Abdoulaye GUEYE**  
Associé

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS COMBINÉS

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de la loi, nous vous signalons que le Groupe Orange basé en France détient dans l'espace

OHADA plusieurs filiales dont la SONATEL. Ces entités sont soumises à l'obligation d'établissement des états financiers combinés telle que stipulée par l'article 103 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière

et chacune de ces filiales est tenue de mentionner dans ses états financiers annuels le nom de l'entité chargée de l'établissement des états financiers combinés.

La SONATEL ne nous a pas communiqué le nom de l'entité en charge d'établir ces états financiers combinés du Groupe Orange et n'a pas mentionné dans les Notes annexes des états financiers, l'identité de l'entité en charge d'établir les états financiers combinés.

Dakar, le 17 avril 2023

Les Commissaires Aux Comptes

DELOITTE SENEGAL



**Dicky Selly DIOP SECK**  
Associée

GARECGO



**El hadji Abdoulaye GUEYE**  
Associé

# Annexes

## ORDRE DU JOUR & PROJETS DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SONATEL DU MARDI 18 AVRIL 2023.

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2022,
3. Ratification de la cooptation de Madame Dorothée VIGNALOU en qualité d'administrateur,
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Daouda CISSE en qualité d'administrateur,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Achirou NDIAYE,
6. Nomination de Madame Éveline Marie Françoise Bernadette Fatou TALL en qualité d'administrateur.
7. Approbation de conventions réglementées :
  - 7.1. Convention SEC (Security Expertise Center) avec OMEA,
  - 7.2. Contrat CHATBOT avec ORANGE,
  - 7.3. Contrat NOMAD avec ORANGE,
  - 7.4. Convention d'assistance commerciale avec OFM Sénégal,
  - 7.5. Convention d'assistance technique avec OFM Sénégal,
  - 7.6. Convention affaires générales avec OFM Sénégal,
  - 7.7. Avenant 1 à la convention d'assistance commerciale avec OFM Sénégal,
  - 7.8. Avenant 1 à la convention d'assistance technique avec OFM Sénégal,
  - 7.9. Avenant 1 à la convention affaires générales avec OFM Sénégal,
  - 7.10. Avenant 3 à la convention d'assistance avec ORANGE Sierra Leone,
  - 7.11. Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Mali,
  - 7.12. Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Guinée,
  - 7.13. Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Bissau.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

## AGO SONATEL du mardi 18 avril 2023 (Exercice 2022)

### PROJET DE RÉOLUTION 1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1. du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice,
2. du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de la SONATEL de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### PROJET DE RÉOLUTION 2 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et, après en avoir délibéré, décide de :

- fixer à 1.667 F CFA le dividende brut revenant à chaque action.

Après déduction de la retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net de 1.500 F CFA sera mis en paiement à compter du 17 mai 2023.

- reporter le reliquat du résultat net, soit 172.888.799 F CFA, en réserves libres.

### PROJET DE RÉOLUTION 3 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MADAME DOROTHÉE VIGNALOU.

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Dorothée VIGNALOU, cooptée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2022, en remplacement de Monsieur Ludovic PECH, démissionnaire.

À la suite de cette ratification, Madame Dorothée VIGNALOU conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## PROJET DE RÉSOLUTION 4 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR DAOUDA CISSE.

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Daouda CISSE, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juillet 2022, en remplacement de Monsieur Koly FAYE, démissionnaire.

À la suite de cette ratification, Monsieur Daouda CISSE conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## PROJET DE RÉOLUTION 5 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR ACHIROU NDIAYE.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Achirou NDIAYE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

## PROJET DE RÉOLUTION 6 : NOMINATION DE MADAME ÉVELINE MARIE FRANÇOISE BERNADETTE FATOU TALL EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Éveline Marie Françoise Bernadette Fatou TALL comme administrateur pour une durée de trois (03) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Éveline Marie Françoise Bernadette Fatou TALL, qui accepte cette nomination, déclare qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

## PROJET DE RÉOLUTION 7 : APPROBATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes : (1) Convention SEC (Security Expertise Center) avec OMEA (2) Contrat CHATBOT avec ORANGE (3) Contrat NOMAD avec ORANGE (4) Convention d'assistance commerciale avec OFM Sénégal (5) Convention d'assistance technique avec OFM Sénégal (6) Convention affaires générales avec OFM Sénégal (7) Avenant 1 à la convention d'assistance commerciale avec OFM Sénégal (8) Avenant 1 à la convention d'assistance technique avec OFM Sénégal (9) Avenant 1 à la convention affaires générales avec OFM Sénégal (10) Avenant 3 à la convention d'assistance avec ORANGE Sierra Leone (11) Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Mali (12) Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Guinée (13) Contrat de licence pour l'utilisation de la plateforme WIDO avec ORANGE Bissau.

## PROJET DE RÉOLUTION 8 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITÉS.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.







**#humaninside**

